

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 19 JUIN 2018

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

DEVELOPPEMENT URBAIN

Numéros	Titres	Pages
2018-079	Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Approbation des Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2017	12
2018-080	Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité au 31 décembre 2017	37

ADMINISTRATION GENERALE

2018-081	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	37
2018-082	Mutualisation d'un véhicule de service avec Nevers Agglomération	44
2018-083	Convention de versement d'une subvention access robotique / Ville de Nevers	44
2018-084	Convention entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération pour la création d'une plateforme informatique commune permettant l'hébergement d'applications informatiques mutualisées	44

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2018-085	Décision modificative n°1	44
2018-086	Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur	45
2018-087	Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs pour l'année 2019	45
2018-088	Délégations de services publics – Rapports annuels d'activité 2017	49
2018-089	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	61
2018-090	Constitution d'un groupement de commandes pour les services de télécommunications de la Ville et du CCAS de Nevers	61
2018-091	Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux	61
2018-092	Rapport annuel de suivi des recommandations et mesures préconisées par la Chambre régionale des comptes	63
2018-093	Convention de partenariat Ville Lions Club 2018	70
2018-094	Convention avec l'association ASPTT Pétanque pour la construction, le co-financement et l'autorisation d'occupation temporaire des terrains au stade de la Raie	70

RESSOURCES HUMAINES

2018-095	Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers	70
2018-096	Recrutement d'un enseignant artistique dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires	70
2018-097	Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération pour une durée de 6 mois	70
2018-098	Création d'une commission consultative paritaire commune pour les personnels contractuels de la Ville et du CCAS de Nevers	3

2018-099	Vacance d'un emploi permanent de catégorie A « Directeur des Ressources Humaines »	73
2018-100	Adhésion au CNAS pour les personnels titulaires et stagiaires de la Ville de Nevers	73

EDUCATION

2018-101	UFR de droit, unité de formation et de recherche. Attribution du prix Pierre Bérégovoy	75
2018-102	Participation financière de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association avec l'Etat	75
2018-103	Subvention du projet « Nevers a un talent fou »	81
2018-104	Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation de la Ville de Nevers année scolaire 2017-2018	81

DEVELOPPEMENT URBAIN

2018-105	Convention d'attribution par Nevers Agglomération de fonds de concours pour la réalisation d'aménagement cyclables	81
2018-106	Convention entre la Ville de Nevers et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre concernant le passage d'un câble d'alimentation électrique sur sa façade	88
2018-107	Convention avec Nevers Agglomération pour régularisation d'une servitude de passage d'eaux usées	88

SPORT

2018-108	Open de France : Tournoi U9 de Baseball	88
2018-109	Trophée « Bouge ta boîte » 2018 : convention de partenariat	88

CULTURE

2018-110	Ecole du Louvre. Organisation de deux cycles de cours – convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2018-2019	88
2018-111	Dépôts d'œuvres au Centre Artistique Jean Baffier à Sancoins – Convention de dépôt Ville de Nevers / Ville de Sancoins	88
2018-114	Convention de partenariat avec l'association des amis de Claude Tillier et M. François Girard	88
2018-112	Convention de partenariat avec la MCNA et la Compagnie du Chaland	88
2018-113	Avenant n°1 à la convention pour le développement de la lecture en milieu carcéral	88

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2018-115	Soutien à l'association Les Acteurs Solidaires en Marche (ASEM). Attribution d'une subvention	88
2018-116	Journée d'intégration des étudiants 2017/2018 – Attribution d'une subvention	95

PREVENTION

2018-117	INSERR (Institut National de Sécurité et de Recherches) – Signature d'un avenant à la	95
-----------------	---	----

	convention constitutive du groupement	
--	---------------------------------------	--

CADRE DE VIE

2018-118	Signature d'une convention entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat portant sur la propriété du site de l'ancien Centre d'Accueil Universitaire (CAU) 57, faubourg du Grand Mouësse	95
2018-119	Cession de biens immobiliers et fonciers. Convention de mandat	95
2018-120	Vente d'un terrain 24 boulevard Camille Dagonneau à Varennes-Vauzelles	99
2018-121	Vente d'une maison individuelle 42 rue de la Fosse aux loups à Nevers	99

COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTERIEURES

2018-122	Attribution d'une subvention à l'association du Vélo Sport Nivernais Morvan – Frais supplémentaire organisation de la course du 1 ^{er} mai de la Ville de Nevers – Souvenir Pierre Bérégovoy	99
2018-123	Mandat spécial – Déplacement à Lund (Suède)	99
2018-124	Mandat spécial – Déplacement à Siedlce (Pologne)	102

FORCES ECONOMIQUES

2018-125	Création d'un comité consultatif des marchés	103
-----------------	--	-----

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2018-126	Fusion absorption de la SA d'HLM Logivie par la SA d'HLM Villéo – Autorisation de maintien des garanties des prêts transférés	68
-----------------	---	----

MOTION

Motion présentée par M. Lagrib : Réforme ferroviaire

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place pour que nous débutions ce Conseil municipal dans sa séance du 19 juin 2018.

Je voulais déjà donner lecture des pouvoirs qui ont été donnés.

Oscar Dos Reis a donné procuration à Mohamed Lagrib, Véronique Lorans à Amandine Boujlilat lors de son départ à partir de 21 heures, Yannick Chartier à Corinne Mangel jusqu'à son arrivée, puisqu'il est à une assemblée générale. Gilles Voisin à Daniel Devoise, Florence Vard à Anne Wozniak, Elisabeth Gaillard à Philippe Cordier, Patrice Corde à Wilfrid Séjeau, Nathalie Royer à Nathalie Charvy jusqu'à son arrivée.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance M. Morel et Mme Beltier, s'ils le veulent bien.

Je voulais également, avant de débiter l'ordre du jour, vous informer avoir reçu ce jour à effet immédiat la démission de Christine Villette de l'ensemble de ses mandats à la Ville et à l'Agglomération. Cela fait qu'il n'y a plus de groupe non-inscrits, car elle était l'un des trois membres de ce groupe. *De facto*, il n'existe plus.

Je vous propose d'aborder les délibérations que vous souhaitez voir évoquer individuellement, et par défaut voter ensemble les autres, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord. Anne Wozniak, pour le groupe majoritaire.

Mme Wozniak – Bonsoir à tous. Pour le groupe majoritaire, les délibérations n° 079, 080, 087, 088, 091, 092, 099, 100, 105, 115 seront abordées.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – Pour notre part, nous souhaiterions aborder les délibérations n°079, 087, 088, 097, 102, 105, et 115.

M. le Maire – Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Nous aimerions rajouter les délibérations n° 081, 110, et regrouper les délibérations n° 123 et 124.

M. le Maire – Vous le ferez à titre personnel, puisque vous ne pouvez plus le faire au nom d'un groupe, du fait qu'il n'existe plus. Je vous passerai la parole sur la délibération n°

081, mais elle porte sur l'ensemble des décisions du Maire. Or, nous vous avons demandé qu'à chaque fois vous nous signaliez les décisions précises que vous souhaiteriez voir évoquer, afin que nous puissions donner les éléments de réponse ; ce que vous ne nous avez pas dit jusqu'à présent.

Peut-on savoir quelle est la décision concernée, s'il vous plaît ?

M. Lagrib – Il s'agit des décisions n°68 et 111, qui vont ensemble, de la décision n°83, de la 112 et de la 145.

M. le Maire – Vu le nombre, je vous invite à respecter ce qui avait été convenu, c'est-à-dire que vous indiquiez préalablement les décisions. C'est dans votre intérêt aussi, car si l'on n'a pas tous les éléments de réponse sur les décisions, je ne vois pas l'intérêt de mettre les sujets aux débats du Conseil municipal.

Voilà pour les délibérations. Avant de les rappeler et de voter ensemble les autres, vous avez, annexés à vos dossiers, les comptes rendus des Conseils municipaux des 30 juin, 26 septembre et 5 décembre 2017. Avez-vous des remarques, ou bien ces comptes rendus vous conviennent-ils ? Je vous propose de les voter ensemble.

Sur le vote global de ces trois comptes rendus, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Ils sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous propose donc de voter ensemble les délibérations n°082, 083, 084, 085, 086, 089, 090, 093, 094, 095, 096, 098, 101, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 120, 121, 122, et 125.

Sur ces délibérations, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je précise que nous aurons une motion, qui sera soutenue par M. Lagrib en fin de Conseil.

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°079 qui concerne les CRAC.

Monsieur Diot.

M. Diot – J'imagine que vous avez prévu de faire une intervention liminaire pour évoquer la fermeture annoncée aujourd'hui même d'une entreprise qui est historique pour le bassin d'emploi de Nevers. Je parle de Selni, que l'on appelle La Thomson.

Si vous n'avez pas prévu de le faire, moi je souhaite le faire, pour apporter tout le soutien qui est le nôtre aux 75 familles concernées. Les salariés ont appris la fermeture définitive de leur entreprise hier, et on pense évidemment notamment à tous ces hommes et ces femmes, pour la plupart des femmes d'ailleurs, qui sont aujourd'hui à 5 ou 10 ans de la retraite, et qui sont aujourd'hui plongés dans l'angoisse du lendemain. Comment retrouver du travail quand on a 50 ans à Nevers après toute une vie en usine ? Je pense que c'est une question que le Conseil municipal doit se poser. En tout cas, Monsieur le Maire, je ne pense pas que ces personnes-là on les retrouvera dans les start-ups de l'INKUB.

Après une vie de labeur dans une entreprise qui a longtemps constitué un fleuron industriel de Nevers, ces salariés ont le droit de finir leur vie professionnelle dans la dignité. Ils méritent le respect, et en tout cas ils ont tout notre respect. Ils ont en tout cas notre soutien et notre respect. Parce que ces salariés n'ont pas démerité. Ce sont des personnes qui ont fabriqué pendant des décennies les moteurs de machines à laver que nous utilisons nous-mêmes tous les jours, et on aura toujours besoin de moteurs de machines à laver, jusqu'à preuve du contraire. Ils viendront simplement d'ailleurs, de plus loin ; ils seront produits dans des conditions sociales et écologiques dont tout le monde se contrefiche.

Il n'y avait aucune raison que Selni ferme. C'est ici à Nevers qu'a été mis au point il y a dix ans le moteur Brushless, avec la fameuse technologie révolutionnaire BLDC, qui permet 40 % d'économies d'énergie par rapport aux anciennes générations de moteurs de machines à laver. C'est le service Recherche et Développement du site de Nevers qui l'avait mis au point, permettant de décrocher en 2012 ce que l'on avait appelé le « contrat du siècle » avec la livraison de 2 millions de moteurs de machines à laver pendant 10 ans à un géant de l'électroménager.

Mais les stratégies financières du groupe en auront décidé autrement. Des stratégies financières qui privilégient l'acquisition de sites, comme à Revin dans les Ardennes, Sourdillon en Indre-et-Loire, Epierre en Savoie. Des stratégies financières qui préfèrent le transfert des productions à l'étranger, par exemple en Turquie pour la production du moteur « MU3 ». Des stratégies financières qui empochent, sans broncher, le Crédit d'Impôts Recherche ou le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi, vous le savez, tout cet argent public donné par milliards sans aucune contrepartie, et que le gouvernement que vous soutenez a transformé en « allègement pérenne de cotisations sociales ».

Les propositions industrielles faites par les salariés et leurs syndicats, et notamment le syndicat CGT, étaient pourtant sur la table. En lien avec les salariés de l'usine voisine, Aisan Industry, qui produisent, eux, des pompes à essence pour l'industrie automobile, les salariés et leurs syndicats proposaient une coopération industrielle pour adapter le moteur BLDC des machines à laver sur les pompes à essence.

Voilà toute l'intelligence de la classe ouvrière. Une intelligence qui n'a jamais été écoutée, jamais été étudiée par les directions d'entreprises, totalement tournées vers des stratégies de court terme, qui n'ont rien d'industriel.

Cela pose la question des pouvoirs dans les entreprises : qui décide ? Aujourd'hui, c'est ceux qui possèdent, quand bien même ils n'y connaissent rien. Et ceux qui

produisent la richesse sont laissés en dehors de tout pouvoir de décision. Et les décisions du gouvernement pris par ordonnances il y a un an ont encore aggravé la situation.

Eh bien, rien ne changera vraiment si l'on ne change pas les règles du jeu. Nous, nous pensons qu'il faut des droits nouveaux pour les salariés, pour leurs syndicats, dans la gestion de leur entreprise. Eux ont des idées. Eux aiment leur entreprise. Ils aiment tellement leur entreprise, que c'est finalement les seuls à se battre pour éviter qu'elle ferme !

La proposition de table ronde que nous vous avons faite à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, avait justement pour objectif d'obliger la direction d'entreprise à écouter et à étudier les propositions industrielles des salariés, sous l'égide du Préfet, avec les salariés, leurs représentants, les dirigeants de l'entreprise, les actionnaires, les services de l'Etat, les élus locaux. Comme cela s'est fait à Anvis à Decize il y a quelques années. Comme cela s'est fait à Vallourec il y a quelques mois.

Vous avez refusé de peser dans ce sens auprès du Préfet. Vous avez même refusé de mettre aux voix une motion que nous avons déposée ici même en ce sens le 13 mars dernier. Je vous l'ai dit, c'est une faute. Et quand on voit l'issue des opérations pour Vallourec à Cosne, on se dit que, quand tout le monde « joue le jeu », quand tout le monde « mouille la chemise » et s'implique pour le sauvetage d'une usine et d'un savoir-faire, alors l'issue peut être différente. C'est une condition, peut-être pas suffisante, mais en tout cas nécessaire. Il n'y a pas eu cette volonté à Nevers pour Selni. Nous le regrettons amèrement, et le responsable syndical de Selni que j'ai eu ce matin au téléphone, ne vous remercie pas pour votre soutien, Monsieur le Maire.

Voilà 75 emplois supplémentaires qui quittent Nevers dans un silence assourdissant. Après ceux de Philips, d'Euro Auto Hose, de Facom, de Prominox, et j'en passe. 5 000 emplois industriels supprimés dans la Nièvre en 10 ans. Pensez-vous réellement que le numérique va inverser la tendance ? Pour ma part, je ne le pense pas.

En tout cas, avec la fermeture de la Thomson, c'est une partie de Nevers qui disparaît, et nombreux sont les Neversois qui ont aujourd'hui un sacré pincement au cœur.

C'est encore plus vrai pour celles et ceux qui ont fait la richesse de l'entreprise, et qui ont fait sa renommée. Je pense aux 75 salariés qui aujourd'hui voient leur avenir assombri.

Nous souhaitons pour notre part leur apporter tout notre soutien, et toute notre solidarité. Et dans notre bouche, ce n'est pas que des mots.

M. le Maire –

Ni dans la mienne, Monsieur Diot. Ni dans celle de quiconque. Et je trouve regrettable d'ailleurs de faire toujours de la récupération politique de personnes qui se retrouvent au chômage.

J'avais prévu d'aborder ce sujet au fil du Conseil, un peu plus tard, pour aussi que Nièvre Aménagement puisse éventuellement intervenir dans le cadre de la présentation des Conventions Publiques d'Aménagement. Nous en aurions parlé. Vous l'avez fait. Je vais le faire maintenant.

Je vais le faire maintenant, parce que je considère qu'effectivement c'est tout à fait injuste vis-à-vis de ces salariés, que j'ai reçus. Je rappelle d'ailleurs que l'équipe municipale s'était rendue sur le site en 2015. J'ai reçu les membres de la direction, les représentants syndicaux et les membres du personnel, en leur disant que je restais à leur disposition à chaque fois qu'ils le souhaitaient. Ils ne m'ont jamais recontacté depuis, ni jamais sollicité, ce qui est quand même relativement curieux, parce qu'en général, c'est ce qui ne manque pas d'être fait.

Donc, contrairement à ce que vous prétendez, je ne me suis pas désintéressé de la situation, parce que c'est un sujet que j'ai abordé pratiquement toutes les semaines avec le Préfet de la Nièvre. Avec le bon espoir d'avoir un repreneur. Et cela a été une possibilité évoquée jusqu'au bout, puisqu'il y en avait un qui a retiré son offre de la table le jour de l'audience. C'était effectivement là-dessus que misait notamment le Préfet, qui a aussi essayé d'intervenir à son niveau, et en dialogue avec notre municipalité.

Donc, je ne vous permets pas de vous faire juge aujourd'hui. Je ne pense pas que vous ayez cette qualité et cette compétence pour venir considérer que la difficulté viendrait de la municipalité, ou reposerait sur ses épaules.

Vous semblez regarder un peu avec dérision l'évolution sur l'innovation, mais nous ne soutenons pas que cela. Vous êtes suffisamment assidu aux séances de l'Agglomération pour savoir que nous avons développé un certain nombre de dispositifs qui concernent l'économie en général. Preuve en est, c'est que cette innovation qui parfois vous fait sourire, est aussi peut-être le salut de l'industrie, notamment par le label French Fab que nous avons. Figurez-vous que j'étais ce week-end aux 24 heures du Mans pour remettre les prix aux jeunes qui avaient eu leur diplôme de la Prévention Routière, parce que nous avons ce partenariat avec l'Automobile Club de l'Ouest, et que j'ai pu discuter avec quelqu'un qui justement a le label French Fab et qui est dans la thermoplastie, et qui cherche des sites pour s'implanter dans l'enseignement de la thermoplastie, avec un certain nombre de débouchés.

Vous voyez que je ne suis pas que sur l'innovation, même si aujourd'hui, de toute façon, qu'on le veuille ou non, elle est dans tous les domaines, et c'est sans doute le salut de l'industrie. Je considère que vous n'avez pas à opposer l'un par rapport à l'autre. Il y a de l'industrie plus traditionnelle, qui elle-même est devenue d'ailleurs, si elle veut évoluer, numérisée, de plus en plus, digitalisée. Donc, ce n'est pas antinomique, et je pense que nous sommes attentifs à tout ce qui se passe sur le territoire, en mettant des dispositifs en place, certes pour attirer, mais aussi pour soutenir. Et vous le savez, on l'a fait, parfois avec des désaccords, y compris sur des entreprises locales.

Maintenant, je voulais aussi rappeler quelque chose ; c'est que le soutien des élus, il commence avant tout par préparer un terreau favorable à l'entreprise. Vous avez mis le doigt vous-même sur les 5 000 emplois perdus dans la Nièvre. Il faut peut-être se poser les bonnes questions aussi, parce que, si vous me mettez sur le dos la fermeture de Selni aujourd'hui, à ce moment-là, il faudrait mettre sur le dos des élus qui nous ont précédés les autres fermetures.

Mais moi je n'irais pas jusque-là. Je le dis toujours, il faut être raisonnable. Ce n'est pas un élu qui trouve les marchés d'une entreprise, ce n'est pas un élu qui ouvre le rideau d'un commerce. Par contre, c'est un élu qui prépare un terrain favorable, un terrain qui attire, un terrain qui est reconnu pour un certain dynamisme, et c'est peut-être tout cela qui nous a manqué pendant des années pour en arriver là, y compris au niveau d'entreprises qui sont des entreprises historiques pour Nevers. Je pense que là-dessus, je partage votre propos, c'est un choix effectivement, parce qu'au niveau du groupe, d'après ce que j'en sais, et le peu d'éléments que j'ai – tout ne nous est pas transmis, bien loin de là –, il y avait des carnets de commandes qui étaient relativement remplis au sein du groupe global, et il y a eu sans doute un choix stratégique de ne pas conserver le site de Nevers. Je le déplore avec vous, et, bien sûr, j'apporte, avec l'équipe municipale majoritaire, tout notre soutien aux familles concernées.

Nous nous tenons toujours à leur disposition, et je l'avais dit, pas forcément pour toutes les embaucher, mais, s'il y a des pistes, bien évidemment nous le ferons, mais surtout pour les accompagner, et essayer de les diriger. Je n'ai pas attendu cette séance du Conseil pour le faire, puisque je suis en lien avec le GIFAM, le groupement interprofessionnel des fabricants des appareils d'équipement ménager, et que je vais les faire venir normalement à Nevers, notamment pour rencontrer les salariés s'ils l'acceptent – je ne peux rien imposer –, pour voir s'il y aurait des possibilités d'offres, car ils ont des compétences, des savoir-faire qui peuvent intéresser d'autres groupes de l'équipement ménager. Ce groupement est constitué de la majeure partie de constructeurs et des fabricants d'appareils d'équipement ménager.

C'est une première solution que j'ai anticipée pour essayer de trouver des pistes et de les aider. Donc, vous voyez que nous ne nous croisons pas les doigts. Et je vous trouve un peu sévère dans vos propos. La responsabilité de la municipalité est loin d'être engagée dans ce dossier. Nous avons fait des rencontres, qui n'étaient pas médiatisées, mais on peut aussi travailler dans l'ombre, et pas forcément systématiquement avec les médias. Ce n'est pas toujours le plus efficace. C'est ce que nous avons fait.

Malheureusement, encore une fois, ce n'est pas nous qui allons reprendre l'entreprise. Cela montre aussi les limites de l'argent public qui a été investi aussi dans l'entreprise, et peut-être que cela a été une solution à court terme, mais ce n'est pas cela qui, manifestement, a sauvé l'entreprise à long terme.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense que sur le fond nous nous rejoignons. Il y a la façon de le dire, de votre côté, qui est un peu déplaisante et accusatrice, mais c'est dans la lignée de ce que vous publiez encore récemment. Je voulais relativiser un

peu les choses sur le rôle des élus. Nous avons un rôle de soutien, mais nous avons surtout un rôle de préparation et d'accompagnement des implantations économiques, de manière à ce que les entreprises puissent durer et qu'elles puissent recruter sur place, et cela c'est le choix aussi des filières qui nous incombent aujourd'hui si l'on veut les développer, parce qu'il y a des entreprises aussi qui ne trouvent pas sur le territoire des salariés. Il y a peut-être d'ailleurs des choses à croiser, parce qu'il y a peut-être des salariés qui se retrouvent au chômage aujourd'hui qui peuvent intéresser d'autres entreprises, même si elles ne sont pas typiquement dans l'équipement ménager. Cela peut être aussi notre rôle.

Voilà ce que je souhaitais vous répondre sereinement, et de façon également conjointe avec vous sur une situation évidemment qui est préoccupante pour les 75 familles qui sont concernées aujourd'hui. Maintenant, déplorer, c'est une chose, écouter, cela en sera une autre, et nous continuerons de le faire ; essayer de trouver des pistes, nous sommes déjà dessus.

Je vous propose, au-delà de ces propos qui étaient nécessaires, et que j'avais prévus un peu plus tard dans le Conseil, de revenir à l'ordre du jour. Sauf que j'ai oublié de vous dire quelques éléments sur quelques délibérations. Celles que nous allons voir tout à l'heure, je n'y reviens pas maintenant.

Sur la délibération n°101, qui était dans celle que nous avons votée ensemble, je voulais vous donner l'identité publiquement des lauréats : il s'agit de l'attribution du prix Pierre Bérégovoy à la Faculté de Droit. Seront récompensés Louis Jamme, avec un prix de 250 €, et Quentin Villemain, également avec un prix de 250 €.

Pour la délibération n°120, il s'agit de la vente d'un terrain 24 boulevard Camille Dagonneau à Varennes-Vauzelles. Oui, Monsieur Diot, je le dis, nous vendons ce qui n'a pas d'utilité pour la Ville. Ce sont des charges en moins. Vous avez indiqué quelque part par écrit que cela vous dérangeait parfois que la Ville cède des biens. Je considère que c'est dans l'intérêt des Neversois de ne pas supporter des biens qui leur coûtent, et qui sont sans intérêt et inutiles pour le fonctionnement de la municipalité. La délibération n°120 que nous avons votée concerne le déclassement du terrain avant la vente.

En revanche, j'ai oublié de rappeler que nous avons ajouté sur table une délibération n°126, que l'on nous a demandé de passer, car c'était indispensable et cela ne pouvait pas attendre septembre ; il s'agit de la fusion absorption de la SA d'HLM Logivie par la SA d'HLM Villéo. Il nous est demandé de maintenir les garanties des prêts qui seront donc transférés d'une entité à une autre. Je ne pense pas que cela posera des difficultés, mais c'est une procédure nécessaire pour que cette fusion puisse se faire dans les meilleures conditions.

Je vais proposer que nous votions cette délibération tout de suite. Elle a été transmise jeudi avec un nouvel ordre du jour. Avez-vous eu le temps de la voir ? Oui.

M. le Maire – Vous voulez l'aborder individuellement ? Oui. Nous ajoutons la délibération n° 126 que nous aborderons tout à l'heure.

2018-079 Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Approbation des Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2017

M. le Maire – Je vais passer la parole à Guy Grafeuille pour aborder les Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2017, pour les conventions publiques d'aménagement entre Nièvre Aménagement et la Ville de Nevers.

M. Grafeuille – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous. Nous allons aborder effectivement deux délibérations qui se rejoignent, la première sur la présentation des CRAC et l'autre sur les avenants.

Nous allons vous projeter un document synthétique. Je donnerai quelques explications sur certains, car c'est nécessaire, notamment lorsque la participation de la Ville est modifiée par rapport à ce qui était prévu au départ. Si vous avez besoin d'autres explications plus complexes, nous interrompons le Conseil, et nous demanderons au représentant de Nièvre Aménagement de donner ces compléments.

(Présentation d'un diaporama)

Les opérations présentées seront les suivantes :

- La ZAC Saint Genest (place Mossé)
- Le Lotissement du Pré Plantin
- Les gares,
- Le site Colbert,
- Le lotissement La Pétroque,
- Le site Cobalt.

Je m'arrêterai pour donner quelques éclaircissements concernant le lotissement et le site Cobalt, car il y aura des petits problèmes financiers à expliquer.

- Le périmètre de restauration immobilière,
- L'ANRU Quartiers Ouest.

Cette opération est en phase d'être réglée. Il restait quelques brouilles.

- Le Château Brisset,
- Le lotissement d'activité du Pré Poitiers.

Sur la ZAC Saint-Genest (place Mossé), vous savez que nous avons fait des sondages archéologiques. Cela ne nécessite pas de faire des fouilles archéologiques, car nous n'avons rien trouvé d'intéressant sur les niveaux jusqu'où sont allées les personnes de l'INRA. Il y a, par contre, une étude environnementale en cours qui va décaler un peu l'opération sans doute de neuf, dix, voire douze mois. La participation a augmenté, parce qu'il y a eu un transfert d'une ligne FEDER sur une autre opération de la Ville à hauteur de 450 000 €. Il y a des commercialisations d'ilots en cours. Pour la rue de Gonzague, c'est en attente, puisqu'il y a un projet qui devait se faire, mais qui ne s'est pas fait. Pour la Tour Gogin, c'est pareil, c'est en attente d'un projet intéressant.

Concernant le lotissement du Pré-Plantin, il y a une commercialisation des ilots, le terrain commercial sur le boulevard. Il y avait un projet de résidence seniors, mais qui ne se fera pas. Une étude sera menée pour éventuellement faire un lotissement de maisons individuelles. Sur la participation du concédant, il n'y a pas de modification.

Pour les gares, ce n'est pas facile, car la SNCF, c'est un peu l'Etat dans l'Etat, et les relations avec la SNCF, quand il y a des travaux, sont très compliquées, que cela soit pour nous ou pour d'autres opérateurs. Nous avons encore un petit litige qui porte sur quelques milliers d'euros (je crois que c'est 2 000 ou 3 000 €) qui n'est toujours pas réglé, car on n'a jamais le bon interlocuteur, et cela prend un temps infini. A cause d'une broutille comme celle-là, l'opération n'est pas close. Mais cela devrait quand même se faire, et nous devrions en voir le bout. La clôture est prévue en 2019. Sur la participation du concédant, il n'y a pas de modification. Je remarque d'ailleurs qu'il y a eu des retards énormes sur les travaux de la gare. Tout le monde a pu le constater.

Concernant le site Colbert,

- au niveau des travaux en cours :
 - . La Maison des Spécialistes a été livrée en septembre 2017,
 - . L'ilot 1 : 30 logements et bureaux pour le 3^{ème} trimestre 2018. Là aussi, il y a eu quelques petits retards, mais cela va se faire quand même.
 - . L'élargissement de la rue Bovet + voie mode doux : livré pendant l'été.
- Une commercialisation d'ilots est en cours :
 - . cession de l'ilot 3 à EHPAD en attente. Il n'est d'ailleurs pas certain que ce soit un EHPAD, car il y a eu des problèmes. Il faut savoir qu'il s'agit de la résidence tiers-temps Marion de Givry, qui se trouve rue des Francs Bourgeois. Ils comptaient transférer tous les lits de personnes très malades (maladie d'Alzheimer, notamment), sur le nouvel édifice. Or, s'ils font cela, ils perdent tout un tas de financements sur le local actuel. Ils renvoient l'opération. C'est pour cela que je dis que ce ne sera pas forcément un EHPAD qui sera là.
 - . Ilot 2 : projet logements et bureaux porté par Nièvre Aménagement.
 - . Ilot 3 b Bricheteau : à commercialiser.

Concernant la participation du concédant, il n'y a pas de modification.

Pour le lotissement La Pétroque, je vais vous donner quelques éléments.

Il ne date pas d'aujourd'hui, mais il ne marche pas très fort. Il y a eu évidemment la crise économique. Il y a eu peut-être aussi des parcelles un peu grandes. Et puis il y a un problème d'accès, semble-t-il. C'est en passe d'être réglé. Nous allons faire des travaux, et notamment faire une liaison piétonne entre le lotissement et le débouché sur le boulevard. C'est nécessaire, car le chantier d'une résidence seniors en construction ne facilite pas l'accessibilité au lotissement, du fait des engins, de la boue, etc. Tout cela a amené Nièvre Aménagement à faire un emprunt pour réaliser des travaux qui n'étaient pas prévus au départ, mais qui devraient fortement améliorer la commercialisation des lots qui restent. Il y aura donc un emprunt qui devrait être remboursé à hauteur de 2,4 M€, jusqu'en 2026. La liaison dont je parlais tout à l'heure va coûter à peu près 300 000 €. Je pense que c'était nécessaire, parce

que, si l'on veut voir cette opération se terminer dans un délai raisonnable, et pouvoir commercialiser tous les lots, il était nécessaire de passer par là.

Les travaux pour l'aménagement d'un chemin piéton se feront au second semestre 2018.

En matière de commercialisation des lots, 3 lots ont été vendus en 2017. Ce n'est pas beaucoup. 4 lots sont sous compromis, et 28 restent à commercialiser, ce qui peut paraître énorme. Les prix étaient un peu élevés, il faut le dire. Mais c'est un lotissement qui est remarquablement bien placé, avec une superbe vue.

Concernant le site Cobalt, les travaux sont en cours, en matière de travaux :

- L'achèvement du bâtiment 3 de l'INKUB,
- Le bâtiment 4 (porté par Nièvre Aménagement), avec les écoles liées à l'activité paramédicale,
- La giratoire rue du 13ème de ligne et le raccordement au réseau de chaleur urbain pendant l'été : les travaux viennent de commencer.
- La poursuite des travaux de la piscine.

En matière de commercialisation des ilots, il y a des pistes pour les bâtiments 29 et 2. Restent à commercialiser le bâtiment B5 et 3 terrains.

Il n'y a pas de modification jusqu'à présent *a priori* sur le financement de la Ville.

En 2017, il y a eu la phase 1, c'est-à-dire les travaux qui étaient autour du bâtiment 3 et de Pôle Emploi. En 2018, c'est le giratoire de la caserne Pittié et de la piscine. Et il y aura une phase 2, et peut-être une phase 3, mais c'est un peu prématuré de le dire, selon la commercialisation du bâtiment 2 (grand bâtiment en face du 3).

La délibération suivante porte sur des avenants. Ces avenants, pour une raison que l'on vient d'indiquer, et à chaque fois justifiée, vont entraîner une dépense de l'ordre de 1 450 000 €.

Concernant le périmètre de restauration immobilière, nous avons trouvé un investisseur pour le Grand Monarque. Cela va nous permettre de sauver le Grand Monarque, que nous aurions été obligés de démolir, ce qui aurait été dommage. Surtout, c'est un projet qui devrait permettre une réhabilitation : on va démolir le moins possible. Tout ce que l'on peut garder sera conservé, et on va garder la volumétrie du bâtiment. Je pense que cela fera la joie d'ailleurs de l'Architecte des Bâtiments de France, qui était désespéré de voir ce bâtiment rasé. Aujourd'hui, on n'a pas encore tout signé, mais on sait déjà qu'il y aura quelques commerces en rez-de-chaussée. Si possible, nous allons négocier avec les investisseurs pour que cela ne soit pas des commerces entrant en concurrence avec ceux du quartier, mais qu'ils soient complémentaires. Je peux vous annoncer qu'un restaurant fera face à la Loire, au rez-de-chaussée. C'est un mélange d'habitations (T2, T3, quelques rares T4 et un très gros appartement en duplex avec ascenseur). Pourquoi ce mélange ? Parce que tous les investisseurs qui se sont présentés jusqu'à ce jour n'ont jamais réussi à trouver un équilibre, même en faisant jouer la défiscalisation. Si l'on ne met pas quelques commerces, ce n'est pas possible. On arrivera à des prix au mètre carré qui seront en dessous de ce qu'a pu écrire *Le Journal du Centre* ce matin. On arrive à faire un projet qui tienne la route. Ces personnes ont montré leur savoir-faire sur deux chantiers qui étaient en grave difficulté sur Nevers, celui de la rue de Nièvre et celui qui se trouve dans la rue derrière le Grand Monarque. Elles ont fait leurs preuves dans d'autres villes de France. Elles ont souhaité venir investir

sur Nevers. On ne peut que s'en féliciter, car je pense que les Neversois seront contents que l'on puisse conserver le Grand Monarque.

Concernant l'ANRU Quartiers Ouest, c'est une fin d'opération. Il ne reste pas grand-chose. Les ilots qui avaient été prévus pour être vendus à des investisseurs privés ne marchent pas très fort, car ce n'est pas un quartier qui attire vraiment les gens. C'est très compliqué d'amener les investisseurs sur ce type d'ilots.

Sur Château Brisset, on lance la commercialisation des parcelles individuelles, et des études sont en cours pour un lotissement concernant le lot le plus gros qui reste à commercialiser. Là encore, il n'y a pas d'incidence financière pour la Ville.

Sur le lotissement du Pré-Poitiers, on en est aux travaux de viabilisation de la phase 1, et à la construction de la nouvelle cuisine centrale. Cela se fera à peu près dans les délais. La commercialisation est en cours pour la phase 1, et une phase 2 est prévue suivant l'avancement de la phase 1. On n'est jamais à l'abri d'une défaillance d'entreprise en cours de travaux. Cela arrive malheureusement tous les jours. Cela peut entraîner évidemment des retards. Si tout se passe bien, si toutes les entreprises respectent les délais, cela doit pouvoir se faire dans les délais. Il n'y a pas de modification en ce qui concerne la participation du concédant.

Cinq avenants sont présentés. Ils vont amener une dépense d'environ 1 450 000 €.

Si vous avez des questions particulières au-delà de ce que je viens de vous donner comme éléments, nous pourrions interrompre le Conseil municipal, pour permettre à Nièvre Aménagement de vous donner ces éléments. Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint. Les CRAC et les avenants consécutifs vous ont été présentés. Avez-vous des interventions sur le sujet ? Avez-vous des questions plus techniques sur lesquelles vous souhaiteriez avoir une réponse de Nièvre Aménagement, ou pas ? Non. Juste une intervention ? Je vous laisse intervenir ; sinon, nous suspendrons pour pouvoir permettre d'avoir des réponses plus précises si c'est le cas. Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Un premier commentaire. Il semblerait que deux CRAC manquent à l'appel. Celui concernant les Courlis, dont la clôture n'était pas annoncée pour 2017, et celui concernant le Champ de Foire. C'est une première remarque.

Je vais reprendre les concessions non pas les unes après les autres, mais celles qui ont retenu mon attention, pour faire quelques commentaires, si vous le voulez bien.

Tout d'abord, je voudrais savoir ce qu'il en est de la vente du restaurant de la Porte du Croux. Je me souviens qu'une délibération récente avait acté la vente à un investisseur privé. Pour l'ilot du Grand Monarque, Monsieur le Maire, ce matin, vous étiez assez prudent, dans *Le Journal du Centre*, mais je pense qu'en effet c'est l'attitude à adopter, parce que malheureusement on a constaté à plusieurs reprises que les projets n'avaient pas fonctionné.

Pour ce qui concerne la Place Mossé, je voudrais quand même rappeler que c'est un projet très coûteux. Il coûte aux alentours de 4 379 K€, pour des retombées contestables, tant en termes de circulation, de dynamique commerciale ou de qualification d'entrée de ville, sans compter, vous l'avez dit, Monsieur Grafeuille, les conséquences environnementales d'un tel projet qui ne sont pas analysées à ce jour. Et puis, j'ai noté aussi que le retard pris dans le montage du projet fait perdre une subvention du FEDER de 451 406 €, et le dossier nous indique que cette subvention serait reportée sur un autre projet de ville, et je vous demande, bien sûr, lequel.

J'en viens à la concession du site Colbert. Vous avez donc évoqué que l'EHPAD finalement ne serait pas retenu. Je voudrais faire le commentaire suivant au sujet du site Colbert : si l'aménagement du site semble évoluer favorablement, il n'en demeure pas moins que des incertitudes sont nombreuses. J'en veux pour preuve l'intention de Nièvre Aménagement par rapport à une opération de promotion immobilière, pour laquelle la suite n'est pas clairement exprimée. J'en veux aussi pour preuve le devenir de trois bâtiments présents sur le site qui sont sans affectation connue à ce jour. Et puis l'existence d'un marché pour la commercialisation du terrain de 9 300 m² pour accueillir de nouveaux logements et bureaux interroge, bien sûr, au regard des difficultés à faire sortir de terre de nombreux projets, qui peinent à trouver des opérateurs en dehors des bailleurs sociaux.

Pour la Pétroque, vous avez dit les difficultés rencontrées. Je rajouterais que cette évolution lente de la commercialisation illustre bien l'atonie du marché immobilier local, en même temps qu'elle coûte cher à la Ville ; des prix revus à la baisse, des frais financiers onéreux, compte tenu de la rentrée des produits plus lente que prévu.

Pour le site Cobalt, maintenant, le bâtiment 3 dans lequel se trouve l'INKUB, sera, après aménagement de l'ensemble de ces plateaux, remis à Nevers Agglomération. Cette accélération des travaux est justifiée par les perspectives de remplissage de l'INKUB qui n'occupaient pourtant fin 2007 que 40 % des surfaces disponibles. L'Agglomération a-t-elle vraiment eu le choix ? Je rajouterais que tous les aménagements réalisés à l'exception de la piscine le doivent à la puissance publique : Nevers Agglomération pour l'INKUB, l'Etat pour Pôle Emploi, la Région pour l'IFSI, le Conseil départemental pour Nivertel. La carence de toute initiative privée sur ce site emblématique témoigne d'une activité déprimée.

Pour ce qui concerne l'opération de restauration immobilière des quartiers anciens de Nevers, que vous n'avez pas évoquée, je crois, je dirais que la convention d'OPAH RU arrive à échéance le 15 novembre 2020. Pourtant, alors que le temps presse, les études de faisabilité permettant de cibler les immeubles de la DUP n°2, au regard de leurs contraintes et potentialités, sont en cours, par Nièvre Aménagement, sans autres précisions, d'une part. Et d'autre part, les procédures en cours, à l'initiative de la Ville, permettant de bénéficier de subventions supplémentaires de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les immeubles dont l'insalubrité est irrémédiable, n'ont pas abouti, si bien que rien n'était engagé fin 2017 en matière de travaux. Cette concession inspire de vives inquiétudes quant à

la possibilité d'en sortir par le haut, tant les obstacles à la réalisation sont nombreux, et le délai pour y parvenir est court. Il me semble que des explications sont nécessaires sur ce point.

Je dirais, pour conclure, que le dossier qui nous a été remis est de grande qualité puisque rien n'est caché ; je tiens à remercier les services. Trois concessions, me semble-t-il, sur la totalité, connaissent, par rapport à ce qu'elles étaient fin 2014, quelques évolutions. Trois concessions seulement. Et puis, je dirais que la complexité des procédures et l'atonie du marché tant au plan économique que sur celui du logement expliquent l'évolution mesurée des différentes concessions quatre ans après l'élection d'un nouveau maire. Pas plus finalement que ses prédécesseurs, et malgré un discours selon lequel « Nevers is back ». La prophétie malheureusement ne s'avère pas autoréalisatrice.

Et puis, je terminerais en disant que la trajectoire de certains projets exige de remettre au pot, soit pour faire face à des dépenses supplémentaires (opérations de restauration immobilière, par exemple), soit pour prendre acte de l'impossibilité de commercialiser du foncier qui ne trouve pas preneur – je rappellerais les exemples Pré-Plantin, Pétroque, Château Brisset – et compenser en tout ou partie l'absence des recettes attendues.

M. le Maire –

Je vais laisser la parole à Guy Grafeuille. Mais avant, je voulais vous dire que nous cherchions une personne et que nous l'avons trouvée qui estimait que Nevers ne changerait pas : c'est vous. C'est déjà un progrès. C'est un peu ce que vous avez exprimé il y a quelques instants. Mais bon, chacun jugera. Encore une fois, il n'y a pas de juge ici. Personne n'a fait l'Ecole Nationale de la Magistrature, me semble-t-il. Chacun donne des avis. Les jugements à la hâte et avant les bilans réels sont toujours imprudents.

Vous évoquiez, Madame Charvy, le mot de prudence. Je voulais vous dire que l'opération de la Porte du Croux, ce n'est pas un CRAC. Je vous en parle quand même, mais cela n'entre pas dans les CRAC. Si vous évoquiez une imprudence sur le précédent projet, je vous rappelle que nous avons voulu agir en toute transparence, et nous avons souhaité que l'acquéreur qui souhaitait acheter présente le projet en Conseil municipal. Il faut savoir : si on ne vous présente pas les choses, cela ne vous va pas, mais si on vous les présente, vous dites que nous sommes imprudents. Mais, en même temps, si je n'ai pas l'accord du Conseil municipal pour vendre, je ne peux pas vendre. Donc, il faut bien que j'aie votre accord. Et pour essayer aussi de motiver la décision du Conseil, on avait un projet qui était, semble-t-il, intéressant et abouti, et nous avons souhaité vous le faire partager, y compris en demandant à ceux qui voulaient l'acquérir. Maintenant, tant que ce n'est pas signé, et je suis bien placé pour le savoir, ce n'est pas signé. Et l'autorisation de signer un compromis, ce n'est pas la signature d'une vente définitive, j'en suis bien conscient. Néanmoins, vous savez aussi les conditions pour lesquelles cette vente n'avait pas pu se faire, et c'était déjà intéressant que l'on ait un acheteur, et notamment lié au parcours sportif du potentiel acquéreur. Aujourd'hui, dans ce qui vient de m'être indiqué, puisque c'est Daniel Devoise qui suit cela précisément, il y a des échanges entre le notaire de l'acquéreur et celui de la Ville pour mettre en place le dispositif. Aujourd'hui, un acte de notaire est plus

complet dans ses annexes que dans l'acte lui-même ; donc, il faut un certain nombre d'éléments des deux côtés, et c'est ce qui est en train de se faire depuis le dernier Conseil. Nous vous tiendrons au courant, bien évidemment, de la réalisation définitive, je l'espère, de la vente.

Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint, pour le reste.

M. Grafeuille –

Concernant le CRAC du Champ de Foire, c'est une clôture. Cette opération est terminée.

Par contre, pour les Courlis, cela vous sera présenté au mois de septembre. Nous n'avons pas aujourd'hui tous les éléments pour présenter quelque chose d'abouti et de complet. Nous préférons attendre le mois de septembre pour cela.

Sur la question portant sur le FEDER, la somme a été répartie sur trois opérations : l'avenue Pierre Bérégovoy, le square Thévenard, et la rue Saint-Martin. Cet argent n'a pas été perdu. On évite autant que possible de perdre de l'argent quand on a des crédits. Quand on ne peut pas les utiliser sur une opération, on les rebascule sur une autre.

Par rapport à votre remarque sur le périmètre de restauration immobilière et sur certains immeubles, et notamment la rue du Fer, il faut savoir que c'est d'une extrême complexité. Tout n'est pas perdu, mais les choses sont extrêmement imbriquées. D'abord, les propriétés sont imbriquées les unes dans les autres, les gens ne disposent pas des mêmes moyens financiers, et il faut mélanger les procédures. Pour cela, il faut avancer très lentement, et avoir l'accord de l'ANAH, ce qui n'est pas évident, pour mélanger ces procédures. Certaines sont presque contradictoires. Donc on avance vraiment à petits pas, mais je pense que l'on devrait arriver à trouver des solutions avant la date d'échéance.

Pour le reste, votre remarque d'ordre général disant qu'il n'y avait pas de grand changement par rapport à l'équipe précédente, excusez-moi, mais je pense que lorsque l'on se promène dans Nevers on voit qu'il y a des choses qui se font quand même, ce qui n'était pas forcément le cas avant. Je vous remercie.

M. le Maire –

Madame Charvy, vous évoquiez des retombées environnementales sur le projet Place Mossé. On n'en sait rien. Vous n'en savez rien, et moi non plus. C'est l'objet de l'étude de la DREAL, à laquelle nous serons tous astreints, et c'est la raison pour laquelle ce projet est retardé. Après, chacun a le droit d'avoir une opinion, si ce n'est un jugement. Nous, nous considérons que cela rentre dans notre projet de réhabilitation et de revitalisation de la Loire, des deux côtés d'ailleurs, puisque le projet de la Jonction devrait débuter relativement prochainement, et qu'en continuité de ce qui a été fait aux Saulaies, aux Eduens, qui sera peaufiné à la rentrée, après la période estivale, le Grand Monarque semble avoir trouvé des investisseurs pour le reprendre. Plus le réaménagement qui avait été fait antérieurement entre les deux ponts. Donc il y a une logique aussi de refaire une place. Ce n'est pas faire une voie automobile ; nous l'avons déjà évoqué, c'est de refaire une place, qui soit apaisée, qui permette des terrasses bien plus agréables que cela ne l'est, avec une vue sur la Loire accrue. Ce projet, vous le partagez, ou vous ne le partagez pas, mais ce n'est

pas incohérent, cela ne nous est pas tombé du ciel d'un coup. C'est un projet de continuité de l'aménagement des abords de la Loire, que nous portons déjà et que nous préparons sur le boulevard Pierre de Coubertin, à terme, le quai de Mantoue, la montée des Princes. Il y a une logique dans la continuité de cela. Mais il y a l'étude de la DREAL qui repousse les choses. Sans préjudice. Vous parliez de perte de subvention, mais nous avons pris soin de ne pas la perdre, et nous avons fait en sorte de la réorienter sur un autre projet. Donc, vous ne pouvez pas parler de perte de subvention, puisque nous l'avons réorientée pour ne pas la perdre, par rapport au délai, qui ne nous est pas imputable, de la nécessité de cette étude.

Sur Colbert, les choses avancent, me semble-t-il, raisonnablement, à la fois commercialement, à la fois sur les nouvelles activités, sur la maison des spécialistes, dont le centre de ressources devrait démarrer à l'automne, en septembre. Et sur aussi des nouveaux logements. Et moi je suis toujours interrogatif quant à de nouveaux logements dans une ville où il y a 18 % de taux de vacance à peu près à certains endroits, même s'il y a quelques secteurs qui sont dits tendus. J'ai eu l'occasion d'échanger avec un étudiant de l'ISAT – j'en profite aussi pour saluer nos deux représentants du Conseil neversois de la jeunesse qui sont présents avec nous, Sibane Abdulghani et Jade Vieira –, et quels que soient les retours des âges différents des personnes qui s'intéressent à notre ville, nous n'avons pas assez de logements de qualité, et je le dis aussi aux propriétaires privés, on ne va pas refaire leurs logements à leur place. Donc, il y a de la vacance pour des choses que vous ne souhaiteriez pas habiter, et je pense que c'est le bon sens ; quand on est propriétaire, on doit se demander si soi-même on accepterait d'occuper ce qu'on loue, comme tout un chacun. On est dans une ville où les choses ne doivent pas être somptueuses, mais elles doivent être correctes à des prix raisonnables. Ce cahier des charges est loin d'être rempli par un certain nombre de bailleurs privés. Il y a une demande, et vous le savez aussi, être capable de proposer des logements du secteur intermédiaire, dirons-nous, qui ne sont plus tout à fait des logements sociaux, mais d'un standing un peu plus important, c'est intéressant pour les étudiants ou pour ceux qui viennent travailler la semaine et qui repartent le week-end dans d'autres régions – nous en avons notamment chez les fonctionnaires un certain nombre, et d'autres –. Nous devons être capables aussi d'avoir une offre de logements modernes, qui est attendue par la population. C'est pour cela que l'on essaie raisonnablement d'inciter les propriétaires privés et aussi de proposer des opérations raisonnables de renouvellement de logements qui puissent répondre à une attente. Qu'ils soient aménageurs ou investisseurs privés, je ne vois pas bien des gens qui construisent des murs sans être à peu près sûrs de louer les espaces. Et donc, c'est la raison pour laquelle le site Colbert évolue. Il y aura un bâtiment qui sera conservé et qui est intéressant ; on en aura peut-être d'autres encore qui seront détruits.

Vous avez évoqué la Pétroque, en disant que cela coûte cher à la Ville. C'est un projet que nous avons essayé de continuer. Il avait été lancé bien avant nous, et nous en avons hérité. Il y a beaucoup de communication en ce moment. C'est pourtant un lieu qui est intéressant, avec une vue sur la Loire et sur le Val de Loire. Avec les nouveaux services qui vont arriver, la construction d'un internat proche de l'hôpital, le quartier devrait avoir d'autres activités, et peut-être devrait-il susciter

l'intérêt de quelques-uns, je l'espère, pour diminuer petit à petit le coût que cela représente pour la Ville.

Je n'ai pas bien saisi votre remarque ou question sur le site Cobalt, lorsque vous demandez si l'Agglomération avait eu le choix. L'Agglomération a toujours le choix. Encore une fois, j'essaie de distinguer l'intérêt des deux collectivités. Parfois cela se rejoint. Mais nous avons décidé d'occuper à 40 % le bâtiment sur l'INKUB, nous n'avons plus de places, nous avons supprimé temporairement les espaces de coworking, les espaces qui étaient mis à disposition de ceux qui venaient de façon journalière travailler, et les salles de réunion, pour faire tenir les entreprises, et pour ne pas les perdre.

Pour compléter le propos que je tenais à François Diot, ce n'est pas de l'antinomie de soutenir la nouvelle économie, si je puis dire, avec une industrie plus traditionnelle, qui se rejoignent de plus en plus. Et heureusement que nous avons pris cette voie, parce que, pour un territoire, ne pas être diversifié aujourd'hui, cela devient très compliqué. Donc, oui, l'Agglomération a eu le choix, et elle a fait le choix de reprendre l'ensemble du bâtiment pour porter la gestion immobilière de l'ensemble temporairement, le temps que l'on trouve, car ce n'est pas simple, car il n'y en pas sur le terrain, des professionnels réellement spécialisés dans la gestion de ce type de biens immobiliers. Nièvre Aménagement avait eu un temps cette compétence. C'était compliqué pour eux, on en reparlera prochainement. Mais du coup, on se doit d'apporter, si l'on veut garder les entreprises, davantage de services. Nous devons accueillir le secrétaire d'Etat au numérique pour inaugurer notamment l'extension vendredi, mais il a un déplacement avec le Premier ministre. Donc nous décalons sa venue au mois de septembre. Nous verrons si nous faisons une inauguration à ce moment-là ou si nous la faisons plus tôt. Aujourd'hui, effectivement, l'optique, c'est que les surfaces soient occupées, et il y aura une partie qui sera occupée par la Recherche & Développement du Technicentre, pour un minimum de 18 mois, le temps éventuellement qu'ils se relocalisent sur un autre bâtiment de façon plus pérenne sur le site Cobalt.

Vous dites qu'il y a peu d'opérations privées. D'abord, ce sont des bâtiments qui appartiennent soit à la Ville soit à l'Agglomération prochainement *via* la concession de Nièvre Aménagement, ou à la Région en ce qui concerne l'IFSI. Ensuite, il y a des projets privés. Il y en a un certain nombre que l'on a refusés. En effet, il y avait des gens qui étaient à 500 mètres qui faisaient une activité qui n'avait rien à voir, et qui voulaient être au Cobalt. Nous nous sommes permis de dire que nous souhaitons accentuer sur un centre d'affaires, un centre de l'innovation, et qu'il fallait que cela remplisse un certain nombre de cahiers des charges, et en étant bien intégrés à ce que nous voulons porter sur le site. L'autre inconvénient, si nous avons dit oui à tous, ce qui aurait pu être tentant, c'est que nous aurions créé des friches dans Nevers, et je pense que nous n'en avons pas besoin. Super U semble avoir trouvé preneur, c'est une friche de moins. Je suis prudent, mais je le dis.

J'ai reçu la démonstration du projet il y a peu. Tout cela, c'est un travail de longue haleine, c'est un travail pas à pas, et la plupart aussi de ceux qui s'implantent au Cobalt ne souhaitent pas forcément être propriétaires, y compris les administrations. Je pense à la Banque de France, qui se sépare de son patrimoine immobilier. Le

bureau neversois de la Banque de France était le premier à se délocaliser et à devenir locataire dans l'INKUB. Il y avait une certaine logique à ce qu'il soit présent, car c'est un acteur économique important, qui a pas mal de données et de statistiques, qu'il partage d'ailleurs.

Voilà pourquoi globalement vous n'avez pas forcément des activités privées partout, mais certaines voulaient venir, et nous n'avons pas souhaité accéder à leur demande, ceci pour rester cohérents avec le projet global. D'autres risquent de venir, je pense à la restauration, en propriété ou en location, ou d'autres activités qui seront en complément de ce qui existe sur le site.

Ce n'est pas une question de ne pas accepter du privé, mais les choses se construisent petit à petit, et nous veillons à ce que ce soit une cohérence, pour que ce soit un lieu propice à l'accueil et qui se développe. Nous devons tous être concernés par la localisation sur Nevers et dans l'agglomération d'autres lieux qui accueilleront ou qui peuvent accueillir d'ores et déjà des start-ups qui n'en sont plus. Et au bout de trois ans dans un incubateur, c'est parfois une performance, dans la mesure où normalement le turn-over est plus important. Mais à nous d'être bons et d'avoir des sites capables d'intéresser des bébés entreprises qui sont venues à maturité, car sinon elles risquent d'aller ailleurs, alors qu'on aurait tout fait pour les accueillir ici, si nous n'avons pas de solutions pour les accueillir derrière. Nous avons déjà quelques réflexions. Il y a pas mal de locaux, malheureusement, encore vides dans Nevers, même si, encore une fois, je le dis, on essaie de trouver preneurs pour de friches, sans que cela coûte à la Ville, et c'est ce qui est en train de se faire. Donc, je pense que l'on peut s'en féliciter. Voilà donc pour le Cobalt, car je n'avais pas bien compris votre observation, mais si ma réponse n'était pas bonne par rapport à la question, je vous laisse le soin de me le dire.

Sur l'OPAH RU, là non plus je n'ai pas bien compris le sens de votre observation. Ce que je sais des retours sur l'OPAH RU, c'est qu'aujourd'hui elle a pris son essor. Nous sommes plusieurs contributeurs financiers. Dans le cadre du projet « Action Cœur de Ville », les villes retenues sont conviées mardi par le ministre – avec qui j'étais au congrès « Villes de France », avec Olivier Dussopt, jeudi et vendredi à Cognac – pour un certain nombre de précisions et d'accélération. Le périmètre du projet « Cœur de Ville » sera celui de l'OPAH RU. Nous avons déjà accepté des dérogations sur le périmètre OPAH RU sur d'autres sites qui nous étaient demandés autour de la cathédrale, qui n'étaient pas dedans. Demain, et très rapidement, c'est-à-dire dès cette année, nous aurons un périmètre OPAH RU qui sera le périmètre de l'ORT, la revitalisation du territoire, et donc beaucoup plus de propriétaires pourront bénéficier de ces aides, mais à eux de se les accaparer pour rénover leurs biens.

Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous, Monsieur le Maire. Une intervention complémentaire à celle de Mme Charvy, et qui en partage l'essentiel, avec quelques compléments. Je voulais d'abord à mon tour remercier la qualité de la présentation des documents. Souligner l'importance du débat que nous avons ce soir, puisqu'à travers les CRAC, c'est un regard sur la politique urbaine et de développement économique de la municipalité

que nous portons. C'est donc un débat annuel important, sensiblement aussi important que celui que peuvent être, par exemple, le DOB ou le vote du budget.

Je fais l'effort, dans cette intervention, d'une analyse aussi juste que possible. Elle sera critique, quand elle me semble devoir l'être, et positive, quand elle me semble devoir l'être aussi, telle que nous l'avons définie au début de ce mandat, telle que nous l'avons posée dans la pétition de principe qui est la nôtre, celle d'une opposition à la fois constructive, et, en même temps, vigilante.

La première chose, c'est de souligner que plusieurs opérations avancent, cela a été dit, mais que ces avancées sont fortement dépendantes de financements publics, ce qui est un point de faiblesse, j'y reviendrai, qui me paraît devoir être relevé pour être corrigé. Les deux opérations principales qui ont beaucoup avancé, c'est à l'évidence le site Colbert, avec la Maison des Spécialistes. Je ne reviens pas sur son histoire, chacun la connaît, si ce n'est pour dire qu'entre notre action et la vôtre, lorsque des continuités sont possibles, des résultats sont présents au rendez-vous, et que si la paternité du projet est la nôtre, je suis heureux que celui-ci puisse être livré aujourd'hui aux Neversois. Donc une Maison des Spécialistes et de nouvelles commercialisations, sur les parcelles au nord sur le site Colbert, et c'est une bonne chose.

L'opération Cobalt, vous venez d'en parler, Monsieur le Maire, qui avance, avec la réhabilitation progressive des bâtiments de l'ancienne caserne, avec les travaux de la piscine, et l'implantation de l'INKUB, qui permet de faire vivre votre orientation dédiée au numérique en matière de politique économique.

Cependant, même sur ces deux projets, des risques existent. Risques que je cite, de manière à ce qu'ils puissent être mis sous contrôle, ou en tout cas analysés par la majorité.

Sur Colbert, le premier des risques qui nous apparaît est le fait que Nièvre Aménagement s'engage en opération propre sur du logement, ce qui n'est pas du tout interdit, évidemment, ce qui fait partie du métier d'aménageur tout à fait possible dans le cadre d'une SEM, mais ce qui n'est pas nécessairement, dans l'histoire de notre outil d'aménagement, son métier initial. Vous en conviendrez, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur. Cela suppose donc de compléter des compétences internes. Vous y avez sans doute veillé. Et d'acquérir sur le terrain, c'est-à-dire sur cette opération, des compétences complémentaires, avec ce que cela comporte de risques en cas de succès mitigé des opérations de logement.

Vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, la situation du logement sur Nevers n'interdit pas, au contraire, d'être offensif, mais, en même temps, pose suffisamment de questions de vacance pour que l'on n'ait pas de certitudes. Donc, mon alerte porte sur la nécessité que l'outil d'aménagement soit préservé dans sa force parce qu'il est très utile au territoire. Et j'ai une demande à formuler, c'est que nous puissions, le moment venu, disposer d'une vision sur ses comptes d'opérations en propre, afin de pouvoir juger de leur avancée et de leur degré de risque.

Sur l'opération Cobalt, une commercialisation – cela a été soulevé par Mme Charvy – d'un nouveau bâtiment vers l'Agglomération, qui nous apparaît un peu anticipée. Vous avez commencé à répondre, Monsieur le Maire, en indiquant que, finalement, l'Agglomération allait faire le portage immobilier, après que Nièvre Aménagement l'ait fait quelques années. La question que nous nous posons au fond est celle du rythme de commercialisation et de réhabilitation. Il faut avancer, bien sûr, mais il faut aussi mesurer les résultats déjà acquis, et en l'occurrence sur les résultats de l'INKUB, nous croyons savoir – mais j'aimerais une précision, parce que j'ai entendu des éléments tout à l'heure dans votre réponse, Monsieur le Maire, qui paraissent un peu nuancer les choses – que le bâtiment de l'INKUB n'est pas encore plein dans ses bureaux destinés au numérique. Si celui-ci effectivement n'est pas encore plein et n'a pas de perspective de l'être rapidement, engager aussitôt, dès maintenant, des travaux de réhabilitation d'un nouveau bâtiment nous paraît trop anticipé.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'opération Cobalt, il y a une très forte dépendance aux finances publiques sur l'avancée de l'opération, puisque, quand on fait la somme des projets qui sont sortis, on constate qu'ils sont, start-ups mises à part, même si elles comptent, publics. Ce sont ceux qui ont été portés par la municipalité précédente (école d'infirmières, Pôle Emploi), ceux qui sont portés par vous (l'INKUB, et la piscine). Avec, derrière, une question qui est la nécessité d'augmenter notre capacité de commercialisation vers le privé, parce que c'est un relais de développement essentiel pour que les opérations avancent, sans quoi on en est à la lenteur que nous connaissons, et aussi parce que, là où il n'y a pas de privé, mais seulement du public, c'est le signe d'un marché et d'une situation économique qui est globalement en déprise.

A part ces deux opérations, nous faisons le constat d'un manque de dynamisme de l'ensemble des opérations citées par vous, Monsieur l'Adjoint. C'est en grande partie vrai pour Saint-Genest, avec des commercialisations qui étaient faibles jusqu'à l'annonce que vous avez faite tout à l'heure, dont je me réjouis tout à fait, avec, si je puis me permettre, juste un élément de prudence qu'il nous faudra mettre là aussi sous regard de la majorité, qui est le fait que l'investisseur que vous évoquez est présent sur deux autres opérations, et que ces opérations ont connu bien des hauts et bien des bas, avec des pauses dans leur développement. Et il faudra peut-être nous éclairer sur les intentions et le calendrier, et les certitudes que l'on peut avoir.

Sur le Pré-Poitiers, très peu de développements.

Sur la Pétroque, trois commercialisations seulement en 2017.

Sur Château Brisset, une opération en propre de Nièvre Aménagement, avec à nouveau les questions et risques que cela comporte.

Et sur l'ANRU, vous l'indiquez, Monsieur l'Adjoint, une opération qui a accompli son geste de rénovation urbaine, mais pas de preneurs privés. Nous avons la même difficulté. Donc, je ne suis pas du tout dans un discours de simplicité. Mais ce que je constate, c'est que cet obstacle n'a pas été franchi, et qu'il convient de continuer à y travailler. Cette situation, au fond, d'opérations qui ont une forte dépendance à l'argent public et qui avancent peu, est le signe d'une situation générale de la Ville

qui interroge et qui peut inquiéter. Elle tient en grande partie, et c'est là l'effort de justice dans le regard que nous faisons, à la difficulté générale des villes moyennes aujourd'hui. Donc pas de discours simpliste ; à l'évidence, ces chapelets de villes en France qui ont notamment sur la Loire une histoire industrielle importante et qui ont fait partie du maillage territorial français sont en souffrance, et assez peu soutenues, et pour dire globalement, très peu soutenus, par l'Etat depuis plus d'une dizaine d'années.

Cependant, les choses se dégradent à Nevers, et les politiques municipales engagées, si elles ont des résultats, n'ont pas de résultats sur ces grands indicateurs, c'est-à-dire le relais par le privé et le relais par le logement sur nos différentes opérations d'aménagement. Or, ces deux grands indicateurs, la commercialisation vers des opérations économiques et la commercialisation vers des opérations de logements, qu'elles soient publiques ou privées, sont des indicateurs absolument fondamentaux de la santé d'un territoire. Et fondamentalement, l'exercice que nous faisons sur les CRAC conclue à une santé interrogeant sur nos forces globales sur la ville, et pouvant susciter l'inquiétude. Cela tient pour partie aussi aux réponses qui sont apportées localement en matière de politiques publiques. Elles cherchent la dynamique, c'est une très bonne chose. Elles cherchent aussi parfois, à notre goût, beaucoup trop la communication. Elles ne sont pas toujours suffisamment présentes sur les enjeux de fond qui ne se voient pas immédiatement et qui ne permettent pas de faire les gros titres de la presse.

Le premier résultat de cette approche générale de la politique d'aménagement urbain est la hausse des participations de la Ville aux concessions d'aménagement. Vous l'indiquiez, Monsieur l'Adjoint, tout à l'heure ; 1,5 M€ à peu près cette année, qui se répartissent entre 471 000 € sur l'opération Saint-Genest, 320 000 € sur l'opération de la Pétroque, et 650 000 € pour les quartiers anciens. Non pas qu'il ne faille pas le faire, mais il faut bien mesurer le rythme de dépenses publiques supplémentaires engagées. Or, c'est un rythme de 1,5 M€ par an, ce qui nous paraît difficilement supportable dans la durée par le budget de la Ville, et qui risque, si les moteurs de fond du territoire – il faut l'action publique, mais il faut le relais des moteurs privés – ne se rallument pas, de faire que la dette continuera d'augmenter.

J'en ai fini avec le diagnostic, et le regard sur les documents que vous nous avez communiqués, et j'en viens à nos propositions alternatives.

Nous avons des points d'accord, et nous avons des points de désaccord. Nous pensons que Nevers a besoin d'un grand projet de redressement, que pour partie celui-ci est engagé, que pour partie celui-ci n'est pas mené. En matière de développement économique, axe qui, à l'évidence, doit être premier pour notre territoire, l'action municipale se déploie, elle a des ambitions annoncées, il y a des choses qui bougent en matière numérique, et c'est très bien, mais globalement les résultats ne sont pas ceux attendus, car en plus du numérique, il faut sans doute pousser des politiques de filières beaucoup plus larges, beaucoup plus vastes, et attendre d'elles des résultats. Il y a des bastions anciens sur la construction bois, sur la logistique, sur l'automobile. Nous ne disons pas que rien n'est fait, nous disons que les résultats ne sont pas suffisants, et que l'Etat doit s'engager auprès des collectivités, Agglomération et Ville, ainsi que la Région. Nous pensons qu'il faut

soutenir beaucoup plus les PME locales. Vous avez évoqué la Selni, Monsieur Diot, à très juste raison. Nous avons, au moment d'une crise précédente, mené une action politique importante, qui avait conduit au sauvetage de l'entreprise. Sur le débat que vous avez eu tout à l'heure, Monsieur le Maire, avec M. Diot, je partage absolument l'idée que la responsabilité première de l'élu, c'est de travailler sur l'environnement économique, mais je pense, et c'est une vraie différence entre nous, que, lorsqu'une crise est présente, une crise sur une entreprise quelle qu'elle soit, qui plus est lorsqu'elle est structurante comme la Selni, qu'à ce moment-là il faut aussi intervenir dans l'urgence et savoir sortir de la politique habituelle sur les fondamentaux pour être auprès des salariés qui en ont besoin.

Nous avons donc le sentiment qu'il faut renforcer la politique de développement économique, et son corollaire, et j'en aurai fini, sur le projet urbain.

Vous menez un projet urbain d'attractivité, mais nous pensons que ses leviers pourraient être différents. Nous avons des points d'accord et des points de désaccord importants. Points d'accord sur la rue Saint-Martin. Points de désaccord sur la faiblesse, de notre point de vue, du traitement des logements en étages en centre-ville. J'espère que le projet « Cœur de Ville » signé avec l'Etat et le soutien de la Caisse des Dépôts permettra d'aller beaucoup plus loin. J'avais formulé cette critique il y a déjà deux ans, en disant que l'OPAH me paraissait en centre-ville insuffisamment dotée financièrement. Nous continuons à le penser.

Points d'accord, hormis la taille sauvage des arbres, sur la valorisation de la route des Saulaies, mais points de désaccord sur la stratégie globale pour la Loire. Et nous pensons que celle-ci mériterait un plan guide général. Vous avez des intentions. Très bien. Nous pensons qu'elle pourrait faire l'objet d'une ZAC, en tant que telle, qui pourrait être confiée assez naturellement à Nièvre Aménagement. Que cette ZAC pourrait porter sur le secteur de la Jonction – c'est là que nous aurions mis la piscine –, porter sur les deux rives, en incluant le Port de la Jonction, la plaine du Géant sur la rive Nord, et l'esplanade de la Maison de la Culture. Et c'est là un point de désaccord avec vous sur l'analyse urbaine : vous êtes prêt à intervenir sur la rampe pour la place Mossé pour plus de 4 M€, ce qui est considérable, avec des ouvrages de génie civil conséquents ; nous pensons que cet argent serait mieux utilisé sur l'esplanade de la Maison de la Culture, ou en complément de l'opération de Saint-Genest. Mais intervenir sur une rampe pour de tels engagements financiers, sur un site dont l'effet promontoire sera à notre sens trop partiel, car coupé par la route, est une mauvaise décision.

Voilà, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames, Messieurs les élus, ce que j'avais vous dire, en espérant avoir été complet, juste, et critique à bon escient. Merci à vous.

M. le Maire –

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme.

M. Grafeuille –

Je laisserai M. le Maire répondre sur votre intervention en général, mais je voudrais revenir sur un point particulier. Dans votre intervention, vous laissez entendre qu'il y aurait eu deux chantiers qui auraient été très mal gérés par l'investisseur qui va s'occuper du Grand Monarque. Je pense que vous n'êtes pas du tout au courant de

ce qui s'est passé, puisque les Neversois ont constaté que ces deux chantiers sont restés en déshérence pendant plusieurs années, avec des échafaudages : c'est que l'entrepreneur qui s'occupait de cela avant était un escroc, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Et c'est cet investisseur qui a repris ces chantiers en difficulté et qui les a menés au bout dans de très bonnes conditions, en respectant les délais qu'il s'était engagé à respecter. Je n'ai eu qu'à me louer de cet investisseur. Je rectifie donc, parce que je ne voudrais pas que les gens croient une chose fausse.

M. le Maire –

Madame le Maire Adjoint.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Conseiller municipal, je souhaitais nuancer vos propos, et peut-être même les rectifier, parce qu'il me semble que vous avez eu des propos assez incorrects. Vous nous faisiez part du fait que, de manière générale, les projets qui étaient portés par la municipalité avaient surtout recours à des financements d'ordre public. Je tenais simplement à rappeler quelques faits. Nous avons mis en place très rapidement, à la municipalité, une mission Mécénat, c'est-à-dire une personne en charge de pouvoir détecter de potentiels partenariats avec des partenaires privés qui puissent nous accompagner dans le montage de financement de nos projets. Je pense que Michel Suet pourrait l'expliquer bien mieux que moi, étant adjoint aux finances.

Ce que je souhaitais simplement dire, c'est qu'aucun des projets qui ont été portés par la municipalité depuis le début de ce mandat n'a jamais été abordé sans que le partenariat privé puisse être une solution pour venir compléter des financements. Cela me paraît important, et je ne suis pas sûre que cette mission Mécénat ait existé sous votre mandature ; en tout cas pas à ma connaissance. Nous avons fait l'effort de mettre en place cette structure, parce que cela nous paraissait assez indispensable pour pouvoir aussi avoir des projets qui soient à la hauteur de notre ambition pour la Ville. C'est simplement une précision que je souhaitais apporter, et qui me paraissait importante.

M. le Maire –

Je vais compléter, parce que je vous trouve quand même très dur et très injuste. Quand je vous cite : « lenteur », « manque de dynamisme », écoutez, on voit que vous ne vivez plus là, parce que ce ne sont pas les discours que nous avons des Neversois. Je le dis. Il faut dire les choses. Vous le dites ; je le dis aussi.

Je rappelle quand même que les projets de la municipalité d'avant sur Cobalt aujourd'hui, c'est-à-dire l'ancienne caserne Pittié, c'était néant. Parce que l'IFSI, c'est la Région. Pôle Emploi, c'est l'Etat. Donc, les projets de cette municipalité, c'était néant, puisque ce sont des bâtiments qui étaient fermés depuis 15 ans sans aucun avenir. Et si vous aviez été présent au dernier Conseil communautaire, vous auriez pu assister à la présentation globale de l'INKUB, et je ré-insiste, puisque vous m'avez mal entendu, manifestement, tout à l'heure : l'INKUB, tel qu'il se présente aujourd'hui, à 40 % du bâtiment, est plein, et depuis plusieurs mois, puisque nous avons dû serrer les murs, fermer des espaces de coworking ou de salles de conférences mutualisées pour les entreprises, et accueillir ces entreprises futures qui voulaient s'implanter pour ne pas les perdre. Donc, je le confirme, nous n'avons pas augmenté la capacité, comme cela, par une lubie qui nous a pris ; nous l'avons augmentée parce qu'il y avait des demandes, et qu'aujourd'hui, effectivement, nous

avons l'assurance d'augmenter la surface occupée, y compris avec la présence de la Recherche & Développement du Technicentre, qui nous a sollicités.

Sur l'ANRU, je voulais vous annoncer quelque chose d'important, puisque l'ANRU 1, dont nous avons eu à payer la fin, d'ailleurs, n'a pas été une réussite absolue. Vous l'avez rappelé, et c'est ainsi. Nous devons en tenir compte sur l'aménagement du quartier du Banlay, qui devrait enfin démarrer cette année, parce que c'est toujours trop long. Nous avons sur la première enveloppe obtenu 3,5 M€, ce qui était très insuffisant. Mais, de par les échanges que nous avons pu avoir, appuyés par le Préfet, notamment, directement avec M. Grivel, le Directeur de l'ANRU, avec qui j'étais encore en échange aujourd'hui, nous avons pu porter l'enveloppe globale à 15 M€. Donc de 3,5 M€, nous passons à 15 M€, ce qui est quand même à souligner. Cela va permettre un fort réaménagement du quartier du Banlay.

Alors peut-être que ce qui ne se voit pas, c'est ce que vous ne voulez pas voir, ou que vous ne voyez pas, faute d'être suffisamment là, mais nous sommes loin de chercher en permanence la lumière, et nous faisons aussi beaucoup de travail de fond. Parfois nous communiquons, oui, mais tout le monde l'a fait, et vous aussi, me semble-t-il.

Là où vous vous trompez, c'est quand vous dites que l'action municipale ne porte pas assez le développement économique. Et pour cause, puisque c'est de la compétence communautaire, donc ce n'est pas à la Ville de porter le développement économique ; c'est une question de compétence, c'est comme cela.

J'entends votre stratégie de nous réduire au numérique, mais elle ne marchera pas, je vous rassure. Nous avons une politique globale de développement économique, dont nous avons fait notre priorité, tant à l'Agglomération qu'incidemment à la Ville, avec le maintien du service d'aide au commerce de proximité. Or, dans cette partie Développement économique, il y a l'accompagnement du numérique, qui est un des volets sur lesquels ce serait une erreur de ne pas être. C'était d'ailleurs le gouvernement précédent qui, avec notamment la grande école du numérique, a incité les villes à y aller. C'est aussi très bien que le gouvernement actuel veuille accélérer cela. Je vous assure que nous rendrons compte en temps voulu de tout ce que nous avons porté en développement économique sur nos parcs d'activité notamment de l'Agglomération, les nouvelles entreprises, ou celles que nous avons confortées, aidées à se conforter, car notre rôle n'est pas de développer une entreprise, mais d'essayer d'être le plus attentifs possible à son développement.

Sur « Action Cœur de Ville », Nevers a été retenue parmi les premières Villes, car cela correspond en grande partie à notre projet municipal de 2013, et nous avons pu très rapidement porter un projet très abouti, dans les retours que nous en avons, je le dis avec humilité. Nous devons le mettre en action. Mais les moyens nous manquaient, par exemple pour acheter des fonds de commerce fermés, ce que nous devions faire initialement avec la CCI, qui n'a pas pu suivre. Nous n'avions pu isoler qu'un petit budget. Mais avec « Action Cœur de Ville », nous allons pouvoir, par exemple, développer davantage cela, et maîtriser la location ou la cession du foncier commerces.

Sur la rénovation des logements au-dessus des commerces, vous avez cité la Caisse des Dépôts, mais il n'y a pas que la Caisse des Dépôts dans « Action Cœur de Ville », il y a aussi Action Logement, qui va mettre 1,5 Md€ dans ce projet, y compris avec des acquisitions en pied d'immeubles, pour complètement rénover d'anciens commerces qui ne le sont plus, et jusqu'au toit, y compris à perte. Ce projet est donc important, et il est important que nous y soyons très tôt, parce qu'il n'y a pas un partage égalitaire entre les 222 villes retenues. Il y avait à peu près entre 400 et 500 villes candidates. C'est un projet pour lequel les premiers prêts sont les premiers servis. Et donc je pense que, contrairement aux termes que vous évoquez, et qui ne semblent pas très appropriés à ce que nous menons au niveau de l'équipe, de « lenteur » et de « manque de dynamisme », nous sommes plutôt dans la tendance inverse.

Sur le plan guide, l'adjointe au Cadre de vie pourra vous le confirmer, ce plan guide existe, et on en parle régulièrement. Vous n'êtes peut-être pas toujours là pour l'entendre. Ce plan guide est très clair sur ce que nous portons.

Vous réduisiez la place Mossé à une rampe. J'entends bien, c'est votre façon de faire ; vous réduisez et vous ne reprenez qu'un mot. La place Mossé, c'est un projet global. Je le redirai autant de fois qu'il le faudra, ce n'est pas faire une rampe, ce n'est pas le but. Le but, c'est de rénover une place qui n'en est plus une, qui est un lieu très désagréable à la circulation, piétonne et voiture, et qui n'est, pardonnez-moi, qu'un vulgaire parking. Je ne comprends pas que, parfois, par certaines thématiques que vous portez, vous vous en contentiez. Donc, oui, nous avons coupé quelques arbres, mais la plupart des maires de villes moyennes font pareil, et mes prédécesseurs ont fait pareil. Allez boulevard Victor Hugo, les arbres qui poussent en ce moment, ce sont des arbres qui ont été coupés sous l'époque de M. Boulaud. Les arbres de la rue de Lourdes sont des arbres qui ont été coupés à l'époque de M. Boulaud. Mais tous les maires ont eu à couper des arbres ; ou alors on ne fait rien. La rénovation urbaine, cela permet de relier l'humain et l'urbain ; c'est comme cela que je le vois, et donc humain et urbain, quand on se débrouille, on peut les mener tout à fait correctement ensemble. Et, encore une fois, refaire la place Mossé, c'est permettre le déploiement de terrasses, c'est permettre à des touristes de rester davantage, c'est améliorer la vue sur la Loire et sur le pont de Loire. Bref, c'est tout un ensemble. Ce n'est pas une rampe. Si vous le réduisez à cela, c'est que vous n'avez pas compris le projet qui a pourtant été présenté. C'est faire réellement de la place Mossé une place, un lieu de vie, et, effectivement, pour soulager la circulation, une rampe pour la circulation principale, tout en permettant aux véhicules d'approcher des commerces, parce qu'il y en a, et il y en aura d'autres en complément de ceux qui existent.

Manifestement, vous avez aussi loupé les informations que nous avons données précédemment sur l'esplanade de la Maison de la Culture, parce que vous nous dites qu'il faudrait mettre des sous dedans. C'est fait. Elle est actée, et elle est financée. L'esplanade de la Maison de la Culture va être commencée très prochainement. Donc, vous voyez, on pourra tout avoir en même temps.

Monsieur Lagrib, puis Monsieur Cordier, ensuite.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais à remercier les services qui ont travaillé et saluer les échanges de qualité que nous avons eus lors des commissions. Je tenais aussi à remercier le collectif Urgence Patrimoine Nièvre, à propos du Grand Monarque, car ils nous ont permis de gagner du temps. Vos interventions dans *Le Journal du Centre* l'ont prouvé, vous étiez déterminé à détruire le bien à une date déterminée si vous n'aviez pas d'acquéreur. Ce collectif nous a permis de gagner un peu de temps.

Sur les CRAC, nous serons vigilants sur la question des finances. On oublie l'endettement de la Ville, mais cela est financé, comme cela a été rappelé précédemment, par des finances publiques, et nous l'avons vu lors du débat d'orientations budgétaires, ou lors du budget primitif. Je serais donc vigilant. Je prendrais juste un exemple : nous avons vu en commission que pour le chantier de la Pétroque, le déficit a été réévalué à 1,5 M€, sans entrer dans le détail de ce qui concerne les autres chantiers.

Vous annoncez que nous sommes retenus dans « Action Cœur de Ville », mais ce n'est pas la signification d'une réussite suite à la politique que vous menez depuis quatre ans. Nous n'en voyons pas les résultats. Quels sont les résultats en termes d'emploi ? Cela a été rappelé à propos de la fermeture de Selni. Mais dans l'ensemble de la ville, ce n'est pas une réussite dans le cadre des commerces en centre-ville. Oui, nous faisons du rafraîchissement ; c'était dans notre programme en 2014, et nous en sommes ravis. Par contre, j'ai l'impression qu'il y a un peu plus d'effets d'annonce. Sur le centre commercial des Courlis, j'ai vu, au travers d'un article de presse, que vous annonciez que la présentation serait reportée au mois de septembre. J'aimerais bien savoir quels sont les motifs de ce report, pour éviter que l'on soit à chaque fois dans des effets d'annonce, et pour que nous puissions avoir des éléments factuels.

Quand vous parlez de finances publiques, où vous critiquez la politique qui a été menée précédemment, je le conçois. Mais il ne faut pas oublier que tous les projets que vous menez actuellement, en grosse partie grâce aux finances publiques, sont dus également aux économies qui ont été réalisées à la fin du mandat. Cela, il faut le reconnaître. Il faut rendre à César ce qui est à César. Nous en avons parlé plusieurs fois avec l'adjoint aux finances, nous avons échangé sur la question, et je pense que, si l'on prend l'évolution des finances, on le constatera. Merci.

M. le Maire –

Je ne suis pas sûr que M. l'Adjoint aux Finances s'appelle César. Donc, il ne va peut-être pas partager vos propos.

Je voulais juste vous dire un mot. Monsieur Lagrib ; ce n'est pas *vos* projets.

Sur le Grand Monarque, soyons clairs, l'association que vous visez n'y est strictement pour rien, et son action non plus ; mais alors strictement pour rien. Il y avait deux contraintes sur ce projet, que nous savions dès le début. Des fouilles, d'abord, et cela s'impose. Les fouilles n'ont rien donné. La deuxième, c'est l'étude DREAL par rapport à l'île aux sternes, nous le savions. C'est lancé. On nous annonce le résultat. Cela retarde effectivement ce projet. Mais l'association n'y est

strictement pour rien. Et notre premier projet, si je puis dire – parce que je ne souhaitais pas rajouter cela en charges aux finances de la Ville, je pense que nous avons suffisamment de patrimoine à rénover – était de trouver des investisseurs. Eventuellement *via* Nièvre Aménagement nous avons des ébauches pour faire 24 logements, pour ce site. Mais il fallait que ce patrimoine soit rénové. Pendant deux ans, je n'ai eu de cesse d'inciter et de trouver des investisseurs pour réhabiliter ou reconstruire. Mais ce n'est absolument pas l'action de l'association que vous visez qui y est pour quelque chose dans ce dossier ; elle n'y est strictement pour rien. Du coup, cela a remué, semble-t-il, quelques motivations. Comme quoi, parfois, cela a du bon de mettre des dates. Et nous étions tout à fait décidés à entamer cette déconstruction à la rentrée après la saison estivale, si les trois critères que l'on avait demandés avec M. l'Adjoint au Développement Urbain étaient respectés.

Ces trois critères étaient les suivants :

- Un projet cohérent avec ce que nous portons, et notamment au front de Loire.
- Une solidité financière qui nous soit garantie, et un projet d'architecte.
- Un début du chantier et du dossier en 2018.

Si les trois critères n'avaient pas été réunis, nous n'aurions pas donné suite, parce que Nevers a suffisamment aussi souffert de friches. Et je pense à la Maison de l'Agriculture achetée à un euro symbolique, mais qui n'était pas un bâtiment appartenant à la Ville ; mais dans ces conditions, nous n'avons plus la maîtrise du sujet, et l'investisseur qui ne fait rien derrière ne contribue pas au réaménagement de la ville.

Vous évoquez la Pétroque. C'est un lourd héritage. C'était un choix, que je ne critique pas. C'est un choix qui n'est pas simple pour un site pourtant intéressant. Il coûte à la Ville. Ce n'est pas le projet de la municipalité actuelle. Nous l'assumons derrière, et nous essayons de le commercialiser. Voilà, je tenais à le redire.

Quant à « Action Cœur de Ville », vous semblez dire que c'est insignifiant pour vous. Il ne suffit pas de s'appeler Nevers pour être retenus. Nous avons travaillé, et nous avons eu la chance de travailler un projet qui était pas mal en synthèse avec ce que voulait porter le gouvernement pour la relance des villes moyennes qui n'a pas été faite depuis plus de 40 ans. Donc, oui, nous avons cette chance-là, parce que manifestement nous avons senti les choses. Et le projet « Action Cœur de Ville » est en train d'être signé. Les premières actions démarreront en septembre ; donc, ne nous enlevez pas ce qui n'est pas commencé. Et cela reprend aussi des actions que nous avons déjà initiées. Ce ne sont pas que des actions nouvelles. Nous n'allons pas démultiplier les actions. Il faut plutôt renforcer et accélérer celles que nous avons décidées et que nous n'avons pas pu financer faute de financements suffisants. La parole est à M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler à M. Lagrib que nous avons eu une baisse des dotations de l'Etat de 2,8 M€ sur notre période. La baisse des taux de fiscalité a entraîné un manque de recettes pour la Ville de 1,6 M€ ; c'est un fait. Donc, 4,4 M€ de recettes en moins. Il a fallu faire des économies sur nos charges de fonctionnement. Nous y sommes parvenus, puisque nous avons baissé nos charges de fonctionnement d'au moins 8 %. Ce qui nous a permis de maintenir le niveau

d'investissements. Et si je prends pour l'année 2018, avec les restes à réaliser, de mémoire c'est 23 M€. 70 % des marchés sont confiés à des entreprises du territoire. Si cela n'est pas contribuer au maintien de l'emploi, je n'y comprends pas grand-chose. Voilà, Monsieur Lagrib.

- M. le Maire – Merci. Monsieur l'Adjoint à la Santé a demandé la parole.
- M. Cordier – C'était juste une précision à apporter à M. Sainte Fare Garnot, au niveau du site Cobalt. Je me rappelle très bien que le site a été complètement inexploité pendant des dizaines d'années. Quand vous nous dites qu'il n'y a pas d'investisseurs privés au niveau de ce site, je pense que vous n'êtes pas au courant qu'il y a une école d'ergothérapie qui s'est créée il y a quelque temps, et qui a amené une trentaine d'étudiants dans notre ville, et qui en emmène maintenant 60, puisque les examens ont été faits. Nous espérons, toujours avec cet investisseur privé, ouvrir une école de kinésithérapie et une école de psychomotricité, si l'ARS ne nous met pas de bâtons dans les roues. Ce qui est étonnant à cette époque, c'est que, quand nous voulons monter des projets privés, il y a toujours une structure qui nous met des bâtons dans les roues, et ceci est incompréhensible. On veut avoir des jeunes qui viennent dans notre ville, et on est très embêtés par des structures qui nous barrent la route. Je voulais vous dire qu'il y a des projets privés au site Cobalt également.
- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint a d'autant plus raison que j'ai oublié de parler du centre de robotique, qui est aussi porté désormais par un privé, et également la grande école du numérique, et également le Collège de Paris, qui va s'implanter sur des formations numériques d'enseignement supérieur. Et il y en a d'autres en attente.
- M. Séjeau m'avait demandé la parole.
- M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je partage les propos de Nathalie Charvy concernant l'aménagement de la place Mossé, et notamment la question du coût par rapport au bénéfice attendu.
- Mais je voulais revenir sur quelque chose qui a été évoqué très rapidement, et de façon, me semble-t-il, assez étrange. Je cite le préambule concernant cette ZAC Saint-Genest : *« Cependant, une étude environnementale demandée par les services de l'Etat – heureusement que les services de l'Etat sont là ! – a provoqué un glissement du calendrier des travaux vers les années 2019 – 2020. »* Ma déjà longue expérience de militant écologiste fait que j'ai déjà vu et lu ce genre de choses, puisque cela consiste en fait à faire des études environnementales en considérant que, de toute façon, on ne changera absolument rien au projet, puisqu'il est juste question d'un « décalage des travaux ». Or, il est possible que cette étude environnementale, si elle est faite correctement, avec une vraie étude d'impact, conclue que ces travaux ne sont peut-être pas pertinents, Monsieur le Maire, concernant l'intérêt patrimonial faunistique de l'île aux sternes. Nous partageons cet amour de la Loire, et il s'inscrit aussi dans la nécessité d'en protéger la biodiversité. Je suis donc surpris que l'on évoque cette étude environnementale comme une simple péripétie sans envisager qu'elle puisse bouleverser considérablement ce projet, voire conclure à son impossibilité d'être réalisé.

M. le Maire – Écoutez, pardonnez-moi, mais je ne comprends pas très bien votre remarque, parce qu'il me semble que j'ai dit l'inverse. Vous dites « félicitations » aux services de l'Etat ; nous savions que des études seraient demandées. Ces projets, on ne les monte pas tout seuls de notre côté et puis on n'en parlerait pas à l'Etat au dernier moment. Nous avons travaillé ce projet aussi avec les services de l'Etat. On nous avait dit qu'il y aurait cette étude ; donc elle ne nous est pas tombée dessus comme cela du jour au lendemain. C'était bien prévu qu'il y ait cette étude derrière. Nous bâtissons un projet avec la Ville, avec Nièvre Aménagement, avec un cabinet qui nous a accompagnés sur différents sujets, à la fois de circulation, à la fois aménagement.

Aujourd'hui, évidemment que je serai très attentif au retour de cette étude. Je ne suis pas de ceux qui diraient que les rapports de la Cour des comptes ne serviraient à rien et que l'on pourrait s'asseoir dessus. Avec l'équipe qui m'accompagne, je souhaite prendre en compte les études et les rapports, parce que je considère que, sinon, effectivement, ce sont des compétences et de l'argent dépensés inutilement. Je ne suis pas d'accord pour cela, car de toute façon il y a toujours quelqu'un qui paie, même si c'est l'Etat. Donc, bien sûr que nous serons attentifs, et c'est la raison pour laquelle il est indiqué que nous reportons ce projet le temps d'avoir l'étude, et le temps d'en tirer les conclusions, car s'il y a un projet à réorienter, à revoir, etc., cela prendra forcément du temps. L'étude nous est annoncée peut-être début 2019, et nous sommes bien obligés de vous annoncer que l'on reporte. Cela ne veut pas dire que nous allons mettre cela de côté. Vous nous faites un procès d'intention qui est malvenu.

M. Séjeau *(hors micro)*.

M. le Maire – Tout le monde n'a pas vos qualités littéraires, Monsieur Séjeau. Madame Wozniak.

Mme Wozniak – Pour répondre à Wilfrid Séjeau, nous travaillons avec la LPO. La LPO est associée au projet de la place Mossé. Les inquiétudes se portent plus sur tout le reste, c'est-à-dire plutôt sur les chauves-souris, sur les lézards, les couleuvres, autour du bas de la place Mossé, plutôt que sur les sternes. D'ailleurs il est étonnant que les sternes puissent être là, en plein cœur de ville, sous le pont, avec un trafic quasi permanent. La question des sternes est moins inquiétante que tous les petits animaux qui sont là dans les pierres. Nous travaillons avec l'association déjà en amont pour savoir comment on fait pour déplacer tout ce petit monde.

Pour répondre aussi à M. Sainte Fare Garnot, par rapport à l'aménagement de la Loire, la stratégie et le travail qui ont débuté en début de mandat par l'équipe a été de poursuivre les aménagements à l'ouest. En attendant, il y a bien un gros travail sur un plan guide qui a été réalisé, et que j'aurai le plaisir de vous présenter dans un prochain Conseil municipal.

M. le Maire – Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, Monsieur le Maire. Quelques réactions sur ce débat, qui est riche. D'abord, Madame l'Adjointe, sur la Loire, nous avons un désaccord sur les éléments du plan guide, à l'évidence, mais nous avons un accord de principe sur la valorisation du

fleuve. Nous aurons l'occasion d'en débattre lorsque vous nous présenterez à nouveau vos intentions.

Mais l'une des propositions que je faisais, sur laquelle vous n'avez pas rebondi, c'est la perspective de créer une ZAC. Compte tenu de l'ensemble des enjeux d'aménagement urbain, je crois précisément que c'est un très bon outil, et qu'il serait intéressant que nous puissions confier une telle zone d'aménagement concerté à Nièvre Aménagement. J'aimerais que vous puissiez nous dire si vous retenez l'idée ou pas, maintenant ou demain, mais en tout cas elle est faite, cette proposition.

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, j'ai une question à vous poser. C'est une demande de précisions sur le Champ de Foire. Vous avez indiqué tout à l'heure que l'on allait vers une clôture de la concession. Très bien. Sauf que l'acte de clôture est un acte délibéré, bien sûr, et qui comprend des bilans financiers. Ce que j'aimerais, c'est que vous puissiez nous indiquer, au-delà de votre volonté de clore, l'aspect relatif aux questions financières. Nous débattons sur le projet urbain, car il y a un rapport, bien sûr, avec la question du stationnement avec le centre-ville. C'est un lieu qui est fait pour, à mon sens, dans l'avenir, augmenter les propositions de parking relais. C'est donc intéressant de savoir ce que vous entendez en faire. On en débattera. Mais il y a aussi des questions financières. Pouvez-vous nous préciser si vous avez bien l'intention d'en délibérer, et dans quel délai ? C'est une question que j'aimerais que vous puissiez traiter tout à l'heure.

Enfin, de manière plus générale, pour rebondir sur les éléments de réponse ou de non-réponse qui ont été apportés à nos interventions, d'abord, Monsieur l'Adjoint aux questions de santé, sur le site Cobalt, qui ne s'appelait pas encore ainsi – à l'époque, c'était la caserne Pittié –, la relance du projet d'aménagement urbain, juste pour mémoire, c'est notre décision de réhabilitation des bâtiments avant pré-commercialisation.

M. Cordier – Vous en parlerez à Mme Morillon.

M. Sainte Fare Garnot – C'est la décision que j'ai prise, effectivement, avec la majorité d'alors, de lancer des réhabilitations sans attendre les pré-commercialisations qui avaient été la stratégie précédente, avec laquelle j'étais en désaccord. Vous avez continué cette stratégie, et vous l'avez augmentée. D'autres éléments programmatiques, notamment l'INKUB et la piscine, c'est très bien. Nous ne sommes pas d'accord sur l'implantation de la piscine, vous le savez parfaitement. Mais, donc, ne dites pas que, par l'effet de la baguette magique de la nouvelle majorité, les choses se seraient lancées ; c'est faux. Ce n'est pas grave, on est habitué, cela fait partie des choses qui pimentent un débat, mais cela n'est pas vrai.

Sur le fond, ce qui est le plus important dans mon intervention ce soir, dans le débat que nous voulons avoir avec vous, c'est la question du moteur économique trop faible, et du moteur démographique trop faible, pour que nos opérations urbaines avancent aussi vite que ce dont Nevers a besoin. Le sujet n'est pas de vous faire des reproches – je voudrais balayer tout de suite cette interprétation – ; c'est de parler de Nevers aux Neversois, et d'en débattre avec vous. Et de fait, sur le rythme de commercialisation, qu'il s'agisse d'une commercialisation vers des acteurs

économiques, autrement dit des porteurs de projets, ou qu'il s'agisse de commercialisations de logements vers les Neversois qui achètent des lotissements ou vers les bailleurs qui construisent parce qu'il y a une demande de logements, ces deux moteurs, qui sont essentiels à la dynamique d'un territoire, sont très affaiblis, ils sont atones. Tout n'est pas de la responsabilité de la municipalité. Ce que nous disons, c'est qu'il faut continuer d'accélérer, et que tous les leviers ne sont pas encore activés. En faisant cela, nous sommes, je crois, dans notre rôle d'opposition, à la fois critique, mais de propositions.

Voilà ce qui était pour nous le cœur de la différence dans le débat que nous avons avec vous. En tout cas, je m'exprime pour les élus socialistes ; je ne veux pas engager l'ensemble des voix, même si nous sommes très en accord ce soir comme souvent, mais voilà l'essentiel de notre différence avec vous.

M. Cordier – Vous m'avez mal compris, Monsieur Sainte Fare Garnot. Quand je vous ai interpellé. Tout simplement il y avait des investisseurs privés sur le site Cobalt avec l'Institut de Formation en Ergothérapie. C'est tout ce que je vous ai dit. Point final. C'est tout. Donc, ne détournez pas mes propos. Ne dites pas que ce n'est que de l'argent public. Soyez un petit peu présent sur ce qui se fait sur la ville. Voilà. Point final.

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint au Développement Urbain.

M. Grafeuille – Je voudrais répondre simplement sur le Champ de Foire. Il est bien évident que nous aborderons le sujet devant le Conseil, mais je pense que ce ne sera qu'en novembre, car il y a un recollement foncier en cours, qui est très long. Vous aurez donc tous les chiffres à ce moment-là. Il n'y a aucun souci. Nous n'allons pas faire cela sans vous en parler.

M. le Maire – Bien. En tout cas, Monsieur Sainte Fare Garnot, parler de Nevers aux Neversois, nous le faisons au quotidien, et très régulièrement dans différentes configurations. Je ne vais pas revenir sur la piscine, qui nous a beaucoup occupés. C'est vrai qu'elle ne coûtera que 13,5 M€, à la place des 23 que vous envisagiez pour mettre des pilotis et qu'elle ne soit pas inondée. C'est pour moi un non-sujet, nous avons dépassé cela. Au contraire, je pense que cette piscine sera très bien implantée, sur un lieu qui est le lieu le plus passant, et très bien exposée, et sans risques d'inondations très coûteux justement aux Neversois, parce que ce sont eux qui auraient payé la rallonge.

Quant à ce que vous évoquez sur la baisse démographique que notre territoire connaît depuis trop longtemps, il est annoncé par l'INSEE et au niveau des études du SCOT une baisse de population qui continuerait jusqu'à en 2050. A nous de faire mentir les chiffres. Quand vous dites que tous les leviers n'auraient pas été mis, je pense que nous en avons mis beaucoup, et moi je suis convaincu que ce n'est pas un levier qui va changer les choses. C'est d'abord beaucoup de leviers, peut-être si possible en les menant ensemble, ce qui n'est pas toujours simple aussi.

C'est aussi le coup de pouce d'« Action Cœur de Ville », parce qu'on se rend compte que pour intéresser il y a un solde naturel qui n'est pas favorable. Le solde de flux est relativement stable aujourd'hui, on ne perd pas forcément tant d'habitants

que cela. C'est le solde naturel qui pose problème. Il faut donc inciter des familles à venir, à s'implanter. Et puis, effectivement, retrouver plus de naissances que de décès. C'est un vrai enjeu, et pour y arriver, nous avons misé sur notre programme. On a l'impression, lorsque l'on vous écoute, que nous n'aurions fait qu'appliquer votre programme. Nous avons misé sur notre programme, qui était de rénover la ville, qui était de la renouveler, qui était de se servir de la Loire, à laquelle on tournait le dos depuis toujours. Même le feu d'artifice avait été enlevé. Réaménager les abords de la Loire, proposer des activités complémentaires... Oui, nous avons six ans pour avancer. On en est à quatre. On a encore un petit bout de chemin. On va continuer. Et je pense qu'encore une fois, il y a des choses qui commencent à porter leurs fruits. Si l'on regarde les dernières statistiques INSEE, l'évolution intra Nevers n'est pas encore satisfaisante, mais la baisse s'est réduite. Donc, il faut espérer que l'on continue dans cette lancée, et proposer davantage d'offres d'enseignement, pas que supérieures, d'apprentissage, d'alternance, etc. C'est ce que nous essayons de faire aussi. Il y a un rendez-vous avec la ministre de l'Enseignement supérieur le 28 juin.

Beaucoup de choses sont mises en route, et c'est en les faisant converger –mais les lignes ne se rejoignent pas tout de suite immédiatement, vous le savez très bien, dans un certain nombre de domaines – que nous espérons pouvoir faire mentir ces statistiques qui seraient assez néfastes pour notre territoire. Monsieur Lagrib, puis je vous propose que l'on passe au vote, pour avancer.

M. Lagrib –

Juste pour corriger déjà les propos que vous avez tenus, je n'ai jamais dit qu'« Action Cœur de Ville » n'était pas intéressant pour la Ville de Nevers. J'ai simplement dit que ce n'était pas un critère de réussite à la politique que vous menez depuis quatre ans, tout simplement. Quand vous parlez des statistiques, aujourd'hui vous dites que la baisse pourra s'arrêter à un moment. Or, il faut savoir que le SCOT estime que, dans les prochaines années, on va perdre de la population. J'espère que vous avez raison, et que vous allez faire renverser cette tendance.

Vous n'avez pas répondu à ma question concernant le centre commercial des Courlis. Qu'en est-il ? J'ai l'impression que vous évitez les questions, et que vous ne voulez pas y répondre. Pourtant j'ai bien expliqué ma question clairement.

Pour répondre à M. Suet, vous avez des chiffres. 50 % de taux de réalisation, un endettement qui s'élèvera en 2018 à plus de 50 M€. Un ratio Klopfer inférieur à 10 années, mais je dirais que l'on serait plus aux alentours des 12 années, mais on verra si j'ai tort ou raison...

M. le Maire –

On n'est plus sur le sujet des CRAC, Monsieur Lagrib ; revenez un peu sur la route. Vous faites une sortie de route.

M. Lagrib –

La question est simple, mais vous avez tourné autour du pot. Si nous avions récupéré la Ville en 2014 avec un endettement de plus de 50 M€, aurions-nous pu faire les réalisations qui sont faites aujourd'hui ?

La question la plus importante est celle sur le centre des Courlis, parce que les habitants des Courlis sont en attente depuis l'annonce que vous avez faite dans la presse.

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances, voulez-vous répondre ?

M. Suet – Oui, merci, Monsieur le Maire. Le problème, Monsieur Lagrib, n'est pas trop l'endettement ; c'est la capacité de remboursement. C'est comme pour un ménage : la banque va prêter une certaine somme en fonction de ses revenus. C'est exactement la même chose pour une collectivité.

M. le Maire – Effectivement, s'il y avait eu plus d'investissements réalisés avant, on en aurait peut-être moins faits pendant ce mandat. Cela m'apparaît assez logique.

« Cœur de Ville », il ne suffit pas de claquer des doigts pour l'avoir. Il y avait des critères. D'être retenus, c'est encourageant, car cela veut dire que ce que l'on porte, ce n'est pas réservé aux villes qui vont mal. C'est réservé aux Villes qui ne vont pas forcément très bien, mais qui ont déjà pris des mesures pour s'en sortir. Cela veut dire que nous avons été reconnus dans ce que nous avons mis en place depuis quatre ans. Vous ne connaissez pas ce critère-là, mais il était important. Ensuite, effectivement, je suis d'accord avec vous, il ne suffit pas d'avoir le label « Cœur de Ville » pour dire que c'est gagné, que c'est réussi. C'est à nous, aidés par les acteurs qui vont apporter des cofinancements – nous sommes en recrutement d'un directeur de projet, dédié à cela –, d'agir, dans le cadre de ce que nous avons déjà identifié. Et en plus nous étions dans les 10 premières Villes démonstrateurs de la Caisse des Dépôts, ce qui a été aussi un critère important, car cela veut dire que nous avons été sélectionnés dans les villes qui avaient le potentiel, et ce projet « Ville démonstrateur » se trouve directement intégré, comme je l'ai dit tout à l'heure sur l'OPAH RU, dans le projet « Cœur de Ville ».

Voilà ce que je souhaitais dire par rapport à vos réactions. Et je pense que nous avons répondu globalement, et même précisément à ce que vous disiez.

Concernant le centre des Courlis, le bail est signé sur l'occupation de la surface commerciale entre Carrefour et le porteur de projet. Cela fait trois ou quatre fois que l'on nous détruit la caméra de vidéo-protection, mais, comme pour les autres, nous tiendrons bon. Il y en aura. C'est un critère. Aujourd'hui, vous n'avez pas un commerçant qui veut s'implanter aux Courlis s'il n'y a pas de vidéo-protection. Un changement a eu lieu au niveau du gestionnaire du groupe Carrefour, qui a demandé des garanties supplémentaires, qui n'étaient pas demandées initialement au porteur de projet. C'est en train d'être réuni. Il y a une réunion en préfecture le 5 juillet, avec l'ensemble des acteurs, EPARECA, Carrefour, le porteur de projet, la Ville de Nevers. Voilà où nous en sommes.

Je vous propose de passer au vote sur les CRAC. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 2 voix contre, 6 abstentions. Adopté à la majorité.

Oppositions : 2

Abstentions : 6

Adopté à la majorité.

2018 - 080

Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité au 31 décembre 2017

M. le Maire – Sur les avenants, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ils sont validés à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Monsieur Grafeuille ?

M. Grafeuille – Je voudrais remercier Nièvre Aménagement pour la qualité du document. J'avais demandé un document très synthétique ; cela a été le cas, avec quand même les informations essentielles. Je les en remercie.

M. le Maire – M. Lagrib l'avait fait largement pour nous, mais vous avez raison de le faire aussi en direct.

(A l'attention du représentant de Nièvre Aménagement). Merci à vous et merci d'avoir été présent au cas où, et de nous avoir accompagnés. Bonne soirée.

2018-081

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire – Monsieur Lagrib, à vous, sur les décisions prises par le Maire. Si nous pouvons revenir rapidement sur ce que vous souhaitez avoir comme éléments complémentaires.

M. Lagrib – Elles sont deux, sur la même thématique : la décision n° 68 et n° 111.

M. le Maire – Nous vous écoutons. Quelles sont vos questions ?

M. Lagrib – On constate qu'il y a énormément de contentieux avec de nombreux agents. J'aimerais savoir à combien en est le nombre aujourd'hui de contentieux. Quelle provision avons-nous mise de côté concernant ces contentieux ?

M. le Maire – «Nombreux contentieux », je ne suis pas au courant, parce qu'il y en a quelques-uns, on en a toujours eu. La décision n°111 ne concerne pas un contentieux avec un agent de la Ville, vous avez mal lu. Elle concerne un recours formulé par un Neversois sur les stationnements en zone bleue. Je ne vois pas trop ce qu'il y a à provisionner. Sur l'autre, c'est effectivement une décision de recours contre un jugement vis-à-vis d'un agent, suite à une sanction qui a été prononcée. C'est plus un enjeu autour de l'élément « la sanction est-elle justifiée ou ne l'est-elle pas ? » L'enjeu financier n'est pas majeur. Je précise, puisque vous semblez dire qu'il y a de

nombreux recours, que pour certains qui avaient été faits par des agents, ceux-ci en ont été déboutés. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Serait-il possible d'avoir un détail de ces différents contentieux ? En l'occurrence ceux qui sont déboutés. Puisque vous dites cela, nous aimerions connaître ces éléments. Et ceux pour lesquels la Ville a été condamnée, comme celui-ci, et pour lesquels il y a appel.

M. le Maire – On le fera dès que vous nous indiquerez, comme nous vous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, quelles questions vous souhaitez poser sur les décisions du Maire. L'autre groupe d'opposition le fait, et je ne vois pas pourquoi vous ne seriez pas capable de le faire. Cela va plus vite, et cela nous permet de vous donner les éléments précis.

Pour l'instant, il y a un appel. C'est suspendu à l'appel.

Nous verrons quelle précision nous pourrions vous donner. Il y a un tableau de suivi. Je puis vous assurer qu'il ne fait pas 12 volumes. C'est quelque chose qui revient régulièrement au vu des décisions et des éventuels recours. Il n'y a pas eu de choses nouvelles. C'est un recours d'appel.

Autre sujet, Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – J'aimerais d'abord répondre par rapport à l'insinuation selon laquelle je n'enverrais pas les choses en temps et en heure. Je les envoie tout le temps en temps et en heure. Je vais rappeler certains faits. Nous demandons des documents pour pouvoir travailler dans des situations convenables, mais nous ne les recevons pas. Je veux que les Neversois l'entendent.

Quant aux conditions dans lesquelles nous travaillons, nous n'avons rien. Vous vous êtes hâté d'annoncer qu'il n'y avait plus de groupe des non-inscrits, mais vous n'aviez pas annoncé qu'il y avait un groupe des inscrits. Vous parlez des moyens qui sont mis à la disposition, mais vous avez reçu un courrier de la préfecture, car depuis un an notre groupe n'a rien. Depuis trois ans, je n'ai aucun moyen, et toutes les demandes par mail n'ont reçu aucune réponse. Je préférerais préciser les choses.

M. le Maire – Evitez de monter la voix, s'il vous plaît. Vous nous sortez votre soupe à chaque fois. Je vous rappelle premièrement que vis-à-vis des droits de l'opposition, il y a parfois eu des retards, nous nous en sommes excusés. Aujourd'hui, il me semble que les choses sont calées. Je n'ai pas eu connaissance d'éléments qui n'auraient pas été transmis dans les délais. Et donc ne laissez pas croire que vos droits ne sont pas respectés.

Il y a un groupe, ex majoritaire antérieurement, de gauche, qui est là et bien là. Je ne sais plus l'objet précis de votre question.

Nous sommes assez à l'aise, grâce à vous, parce que, dès qu'il y a une mouche qui vole, vous saisissez le Préfet. Et puis le Préfet nous écrit, et il nous dit que nous sommes dans les clous. Donc, voilà.

M. Lagrib – *(hors micro).*

M. le Maire – Vous n'avez rien à lire de spécial. On peut peut-être faire du contradictoire. Si vous avez des éléments à nous justifier avant, vous nous le dites. Mais je vous dis qu'à chaque fois que vous avez saisi le Préfet, nous avons été validés dans la procédure et dans la méthode adoptée. Vous dites que nous ne respecterions pas certains points, mais je ne vois pas ce que vous voulez évoquer.

Je vous dis simplement et gentiment que pour les prochains Conseils, si vous avez des décisions du Maire à aborder, cela évitera ce genre de discussions qui nous prennent inutilement du temps. Vous nous dites que dans la délibération n°081, il serait intéressant d'avoir des précisions sur les décisions n° 68, 111, etc. C'est cela que l'on vous demande ; ce n'est pas compliqué. C'est cela que vous ne faites pas. Du coup, on perd du temps. C'est ce que fait le groupe d'opposition non majoritaire nous fait des demandes ; nous avons les numéros, et cela nous permet d'être plus efficaces. Voilà. C'est juste ce que je voulais dire. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Pour « majoritaire », on va attendre deux ans.

Sur le fond, sur la question des droits de l'opposition, nous avons, vous le savez, un vrai désaccord. Que le Préfet vous donne raison en droit, c'est possible, et je ne le conteste pas. Mais, en revanche, que vous ayez l'intention, comme cela nous a été indiqué, de partager le poste, c'est-à-dire la personne qui nous est attribuée pour accompagner le travail du groupe d'opposition, avec un autre groupe d'opposition, ex-groupe de la majorité qui vient de perdre un membre, semble-t-il, avec cela nous avons un vrai désaccord. Désaccord sur la compréhension de ce que c'est que les droits de l'opposition, et désaccord politique.

Sur les droits de l'opposition ; pour qu'une démocratie fonctionne, il faut que les deux parties puissent avoir des éléments travaillés, réfléchis, digérés, qui expriment leurs convictions, et qui soient adaptés à la situation. Pour cela, il faut du travail. Et le fait de partager un poste qui est modeste, pour un travail de groupe d'opposition, cela me paraît être tout à fait déraisonnable, sur le plan éthique, et là, le débat, ce n'est pas un débat de droit, c'est un débat de respect de la démocratie.

La deuxième chose, c'est une question politique. Les élus qui composent le groupe Nevers à Gauche ont été élus sur des convictions et un programme qui font notre cohérence. Le fait que vous souhaitiez que nous partagions nos moyens avec des élus qui ont leur trajectoire, que nous respectons entièrement, mais qui n'est pas la même, pose un problème politique, évidemment sur la circulation de l'information, sur la confidentialité, sur la vie politique de nos groupes. Et donc, là-dessus, Monsieur le Maire, vous avez évoqué le sujet en disant qu'il pouvait être rapidement traité, et que nous n'avions pas de désaccord. Pas de désaccord sur des transmissions de documents, je vous en donne volontiers *quitus*, pour l'essentiel ; mais désaccord très profond, lui, sur la manière dont est traitée l'opposition dans ce mandat.

M. le Maire – Vous êtes là avec le sourire ; on ne vous malmène pas tant que cela, quand même, Monsieur Sainte Fare Garnot.

Je ne vais pas vous faire une réponse à moi, je vais vous passer un petit PowerPoint qui rappelle la règle, et puisque vous voulez tous informer les Neversois, ils pourront être informés, et je voulais leur dire qu'une ville comme la nôtre, de moins de 100 000 habitants, n'a aucune obligation de mettre à disposition d'un groupe d'opposition – vous êtes maintenant le seul, donc il n'y a plus de partage prévu de locaux – un agent de la collectivité ni de fournir des moyens matériels. C'est la règle. Donc, déjà, nous sommes au-dessus de ce que nous avons obligation de faire par respect, justement, pour votre travail.

M. Sainte Fare Garnot – C'est l'usage.

M. le Maire – C'est l'usage, et alors ! Les habitudes, c'est fait pour être changé. Si on avait voulu les changer, on aurait pu les changer. On n'a pas souhaité, parce que nous souhaitons, effectivement, vous permettre d'avoir le plus possible de moyens de travail. Malheureusement, cela n'a pas l'air de vous suffire. Nous sommes déjà, et les Neversois doivent le savoir, au-delà de ce que nous avons obligation de faire.

Nous allons rappeler la règle, qui s'applique à tous. Et y compris si nous devons partager des locaux, votre local n'est pas un local de campagne. Ce n'est pas un local pour recevoir du public, c'est un local de travail. Un local de travail, cela peut se partager à certaines heures. C'est le rôle du maire, quand différents groupes n'arrivent pas à s'accorder, mais c'est la règle : il y a un local pour l'ensemble des membres de l'opposition, à condition qu'il y ait deux groupes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, donc on parle en théorie.

Madame Fleury.

Mme Fleury – Monsieur le Maire, chers collègues. Nous vous avons interpellé à plusieurs reprises, Monsieur le Maire. Il y a eu des courriers qui émanent du groupe d'opposition Nevers à Gauche. J'aimerais juste dire qu'avant d'être un groupe d'opposition, nous sommes aussi des élus de la Ville, et que nous représentons, tous autant que nous sommes ici, un pourcentage de la population. Il se trouve que l'on a constitué un groupe d'opposition, effectivement. Vous nous dites que vous nous accordez des droits que finalement vous n'auriez pas à nous accorder, en regardant l'élément de la strate de la Ville. Il n'en reste pas moins que cela a toujours été le cas à la Ville de Nevers, lors des municipalités précédentes. Elles ont toujours eu à cœur d'octroyer aux groupes d'opposition les moyens de fonctionner, parce que la vie démocratique, c'est cela.

Vous nous dites que le local que vous nous aviez octroyé ne sert pas de local de campagne. Non, et pour cause. J'invite notamment la presse à venir voir dans quelles conditions nous sommes logés. Dans une arrière-cour ; une arrière-cour d'arrière-cour.

Nous avons un agent de la Ville, effectivement, qui nous est dévolu pour pouvoir travailler. Qui travaille dans de mauvaises conditions. Cela vous a été exposé, à

plusieurs reprises, au travers de mails, de courriers. Et encore récemment. Courriers auxquels nous n'avons pas de réponses de votre part. Et là, nous avons découvert, puisque, semble-t-il, les syndicats s'en sont emparés, et qu'un certain nombre de réponses leur ont été apportées, que le local dévolu au groupe d'opposition va changer à partir de fin septembre sans que le groupe d'opposition, et encore une fois, après de multiples interpellations (courriers, mails, etc.) n'ait été informé de ce déménagement.

Sur le fond, peut-être que légalement tout est respecté, mais il n'empêche que, sur un plan moral, éthique, ce type de comportement ne grandit pas la démocratie ici à Nevers.

M. le Maire –

Comme vous y allez fort, Madame Fleury !

Je ne suis pas d'accord avec vous. Mais ce n'est pas parce qu'il y a des choses qui étaient faites avant, y compris parfois des mauvaises, que l'on doit continuer de les faire. Nous n'étions pas tenus. J'aurais pu vous rappeler la règle et dire « Vous avez un local. Sur le personnel, vous vous débrouillez. Sur les moyens matériels, vous vous débrouillez ». Ce n'est pas ce que nous avons souhaité. Dites-nous plutôt que nous avons un peu grandi la démocratie, puisque nous sommes allés au-delà de la limite légale, en respectant, effectivement, ce qui était l'usage. Mais il y a certains usages que nous n'avons pas conservés. Nous n'avons pas d'obligations de le faire. La politique figée est de dire : « c'est fait depuis longtemps ; donc, on continue ». Eh bien non, ce n'est pas cela !

J'aurais souhaité initialement que vous disposiez de locaux municipaux. Nous n'en avons pas eu à l'époque, car il y a eu beaucoup de choses à mener. Nous avons trouvé ce local. Arrêtez de dire que vous êtes reclus. Vous êtes situés avenue du Général de Gaulle, dans des locaux qui ont accueilli d'autres structures pendant longtemps, comme l'UDAF. Ces locaux étaient en état correct, d'après ce que l'on m'en avait dit.

Mme Fleury –

Ils ne le sont plus.

M. le Maire –

Ils ne le sont plus. Mais je suis d'accord dans ce que l'on m'a relevé. Nous avons écrit au propriétaire, qui est un propriétaire privé auquel nous payons un loyer et des charges, et c'est l'exemple de ce que nous disions tout à l'heure. C'est quelqu'un qui ne s'occupe pas de ses locaux. Donc, nous en avons tiré la conclusion qu'il fallait rompre le bail, trouver des locaux municipaux, lesquels vous permettront d'être dans de meilleures conditions, et nous y faisons des travaux. Je n'ai rien contre à ce que vous alliez les visiter. Ils seront prêts fin septembre.

M. Diot –

Monsieur le Maire, pour clore le sujet, nous vous avons envoyé un courrier, comme d'ailleurs d'autres courriers, et nous vous demandons simplement de nous répondre. Point barre.

M. le Maire –

Eh bien, voilà, je vous ai répondu.

M. Diot –

Ah non. De nous répondre par courrier, s'il vous plaît.

- M. le Maire – Votre courrier du 4 juin ? Attendez, la réponse arrive. Je vous ferai un courrier de synthèse, si vous voulez, pour vous résumer ce que je viens de dire là, il n'y a pas de soucis. Mais la réponse, je l'ai déjà faite à l'oral ; elle concerne les droits de l'opposition globale. J'ai rappelé les règles. J'ai rappelé que l'on était au-dessus de la règle dans un sens favorable à l'opposition.
- Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Sur la décision n°83, je souhaiterais avoir des précisions sur l'état d'avancement concernant le Petit Théâtre. Quelle est la date estimée pour l'ouverture ?
- M. le Maire – Les travaux arrivent à leur terme. Ils seront terminés au maximum à la fin du mois de juin. Où en est-on, Monsieur Grafeuille, sur la visite de sécurité ?
- M. Grafeuille – Nous avons proposé trois dates à la fin du mois : 27, 28 et 29 juin. Je le saurais jeudi matin, puisque je vais aller voir le commandant des pompiers. Ce sera dans les derniers jours du mois de juin.
- M. le Maire – Ce qui pourrait être sympathique d'ailleurs, c'est que l'ensemble des élus municipaux aillent faire une visite des travaux finis. Je pense que cela pourrait être sympathique. Quand vous dites que vous avez des droits, nous vous invitons sur tout ce que nous faisons, et tout ce à quoi nous participons ou contribuons. Et à part Mme Beltier et M. Diot...
- M. Diot – *(hors micro)*
- M. le Maire – Je les cite, ils le savent, je les remercie d'être présents à nos côtés. Les inaugurations, etc., ce n'est pas réservé au groupe majoritaire, c'est tout le Conseil.
- Mais on ne vous voit nulle part, à part les noms que j'ai cités.
- Monsieur Lagrib, allez-y.
- M. Lagrib – Merci, apparemment, vous ne me voyez pas beaucoup dans les inaugurations !
- Je voulais également avoir un retour sur la décision n°112, sur la médiation « nomade », et avoir un bilan de ce qu'il en était, pour rebondir sur la décision n° 145.
- M. le Maire – Que l'on s'entende bien. Sur les décisions du Maire, ce n'est pas de redéfinir tout un projet, parce que nous n'allons pas y arriver, et nous devons doubler la durée du Conseil municipal. La règle sur une décision du Maire est que la question est précise. Et vous pouvez aussi la voir en commission. Ce n'est pas de nous demander comment nous allons faire sur le théâtre. Ce n'est pas cela une question sur les décisions du Maire ? Quelle est votre question sur la médiation « nomade » ?
- M. Lagrib – Je vais être précis pour gagner du temps, pour rebondir sur la décision n° 145. J'ai rencontré la médiation « nomade », qui a été financée par la Ville de Nevers, qui a

son analyse, notamment sur les préconisations en direction des politiques de la Ville et des habitants des quartiers. L'animateur de la médiation « nomade » a un avis très défavorable sur la vidéo-protection. Dans la décision n° 145, on voit qu'on lance la phase 2. A-t-on déjà un premier bilan, lorsque l'on voit qu'une personne comme celle-ci, qui a fait le tour de la France, estime que ce n'est pas judicieux d'investir dedans pour 12 000 € par caméra, alors que l'on peut investir de telles sommes dans l'humain ? La question est globale sur les deux éléments.

M. le Maire –

Je suis allé passer une heure et demie avec ce monsieur en médiation « nomade ». Nous avons pu échanger, et en même temps, l'objet, ce n'était pas que je reste toute la soirée, parce que cela bloque aussi les venues. Ce n'est pas que les élus ou le Préfet soient présents qui est le but recherché. Mais cela m'a permis d'échanger avec lui. D'échanger « insertion », qui est un secteur que je connais bien. Après, j'ai vu dans le journal, parce qu'il ne me l'a pas ouvertement, qu'il était contre la vidéo-protection. Dont acte. Il doit rendre un rapport, que je n'ai pas. Si vous avez les conclusions avant nous, très bien – vous voyez que les droits de l'opposition sont plus que respectés, puisque même l'opposition sait tout avant la majorité – ; moi, je n'ai pas le rapport. J'ai quelques pistes de ce qui va sans doute être rédigé et proposé. Nous avons décidé de faire cette médiation « nomade ». Nous n'y étions pas obligés. C'est une décision de la Ville conjuguant à celle de l'Etat. On accepte la remise en cause, on accepte le diagnostic. Ces démarches-là, pour nous, sont intéressantes. Ensuite, sa position est la sienne.

Je vais vous dire autre chose, dans une autre perspective. Le manège a été volontairement incendié. C'est la vidéo-protection qui a permis d'identifier l'auteur de l'incendie, celle des forains et la nôtre. Monsieur Lagrib, vous demandez le bilan de la vidéo-protection à cor et à cri. Je l'ai fait, il est sorti dans la presse. Je peux vous dire aujourd'hui qu'un certain nombre d'actes majeurs ont été élucidés grâce à la vidéo-protection. Il y a par exemple eu un viol dont l'auteur a été identifié. Quelqu'un accusé à tort de viol a pu être innocenté. C'est encadré sous enquête judiciaire. Ce n'est pas le maire qui passe son temps à regarder les écrans, ni un policier. Il y a une plainte, il y a quelque chose de grave ou de moins grave. Je n'ai pas tous les chiffres en tête. Ce bilan, il n'y a pas de difficulté à ce qu'on le partage. Il a été rendu public dans la presse. Vous avez peut-être loupé l'épisode. Je me suis engagé à en faire un tous les ans. Cet outil nous permet d'asseoir une culpabilité ou pas, et cela nous permet d'éviter l'impunité. Il y a eu des affaires particulièrement graves qui ont pu être élucidées grâce à la vidéo protection. Elle n'est qu'un moyen supplémentaire pour le travail des enquêteurs, mais c'est un moyen qui est très intéressant.

Nous développons, y compris à la demande des concitoyens, la phase 2, sur un quartier qui souffre beaucoup de la délinquance, et notamment de mises à feu qui est la rue Saint-Étienne, la rue de la Barre jusqu'à la place Chaméane. Cette phase 2 est en lien avec un certain nombre d'actes de délinquance qui ont été commis, ou de trafics qui sont parfois en cours, et qui nous sont très régulièrement signalés par la population.

L'équipe majoritaire a souhaité mettre en place la vidéo protection. Il y a des résultats, il y a des retours. C'est malheureusement un mal nécessaire. C'est une façon de lutter contre les extrêmes, et notamment le front national, qui est un de nos

combats aussi. Si vous laissez les questions de sécurité à l'extrême droite, vous verrez les voix que cela donnera aux prochaines élections. Eh bien non. Nous, c'est un sujet dont nous avons souhaité nous emparer. Et il n'y a pas pire réaction de vote que de voir ses biens ou sa personne attaqués ou dégradés. On sait les conséquences que cela a ensuite là-dessus. En plus, je le redis, c'est un moyen de prévention : si vous identifiez à temps quelqu'un qui commet un acte qui n'est pas forcément très grave, vous avez plus de chance de l'empêcher de récidiver que quelqu'un qui n'est « pas vu pas pris ».

C'était notre analyse première, mais c'est surtout au vu des résultats qui ont été malheureusement positifs, dirais-je, que nous déployons une phase 2. Il y aura une phase 3 et une phase 4. Je précise d'ailleurs que, sur l'intégralité du quartier du Banlay, je souhaite qu'il soit couvert par de la vidéo-protection.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, peut-être pourrions-nous passer, au bout de deux heures et demie, à l'ordre du jour du Conseil municipal proprement dit. Je signale simplement qu'il y a deux décisions du Maire qui ne sont pas complètes, les décisions n° 97 et 133, où visiblement, dans ce qui nous est transmis, il manque des plans de financement. Nous n'en faisons pas un fromage. Nous sommes moins procéduriers que vous. De la même manière que la décision décisions n°126, qui nous a été transmise hors délai, mais que nous étudierons fort volontiers, sans nous appuyer sur des arguties juridiques pour la refuser. Ce qui importe, c'est la démocratie dans le Conseil. Mais ce qu'il faudra, c'est que l'on ait quand même les deux décisions du Maire, n° 97 et 133, complétées.

M. le Maire –

Dont acte. Je prends note.

Je ne fais que répondre aux questions. Sur la durée, cela durera ce que cela durera.

Je voulais simplement dire que, sur la délibération n° 126, il nous est arrivé, et il vous est arrivé, dans la mandature d'avant, d'avoir parfois des sujets qui nous tombent dessus, et cela ne peut pas attendre le Conseil de septembre. Ce n'est pas pour ennuyer qui que ce soit. Je rappelle la règle aussi : si un élu n'est pas d'accord, on ne passe pas le sujet. Je rappelle la règle.

Monsieur Lagrib, nous reste-t-il encore une question sur une décision du Maire ? Non. Nous pouvons alors avancer.

2018-082

Mutualisation d'un véhicule de service avec Nevers Agglomération
Adopté à l'unanimité.

2018-083

convention de versement d'une subvention access robotique / Ville de Nevers
Adopté à l'unanimité.

2018-084

Convention entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération pour la création d'une plateforme informatique commune permettant l'hébergement d'applications informatiques mutualisées

Adopté à l'unanimité.

2018-085 Décision modification n°1
Adopté à l'unanimité.

2018-086 Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur
Adopté à l'unanimité.

2018-087 Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs pour l'année 2019

M. le Maire – Nous allons aborder maintenant la délibération n° 087 avec la taxe locale sur la publicité extérieure. La parole est à M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet – Lors du Conseil municipal du 25 octobre 2008, nous avons institué une taxe locale sur la publicité extérieure.

Lors de la délibération du 30 juin 2017, nous avons fixé pour l'année 2018 le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure. Nous aurions pu appliquer une variation de 1,2 %. Or, nous proposons pour l'année 2019 de maintenir les tarifs à l'identique de ceux de 2018, applicables aux communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus tels que fixés par la délibération du 30 juin 2017.

Pour les enseignes inférieures ou égales à 7 m², il y a une exonération.
Pour une surface d'enseigne comprise entre 7 m² et 12 m², c'est 10,30 € par m².
Pour une surface totale d'enseigne supérieure à 12 m², mais également inférieure à 50 m², le prix du mètre carré est de 41,20 €.
Pour une surface totale d'enseigne supérieure à 50 m², le tarif par m² est de 82,40 €.
Et un dispositif spécifique pour les publicitaires et pré-enseignes :
Pour les supports non numériques, surface inférieure ou égale à 50 m² : 20,60 € par m².
Surface supérieure à 50 m² : 41,20 €.
Surface inférieure ou égale à 50 m² : 61,80 €.
Les supports numériques :
Pour toute surface supérieure à 50 m², c'est 123,60 € par m².
La commission n°1 du 11 juin 2018 a émis un avis favorable.

M. le Maire – Madame Charvy.

Mme Charvy – Je voudrais rappeler que les écologistes se battent pour préserver l'environnement de la prolifération de panneaux publicitaires, et je me souviens que nous étions intervenus ici même contre l'installation de panneaux lumineux à Nevers, panneaux qui avaient été d'abord installés dans deux autres communes.

Je voudrais rappeler aussi qu'à la suite de la décision du maire de Grenoble, écologiste, Eric Piolle, de supprimer la publicité dans sa ville et ses abords, on peut espérer que les villes et villages français vont enfin pouvoir, comme en Isère, retrouver leur caractère authentique. Pour nous, c'est une victoire contre la France moche.

Toutefois, concernant la TLPE, nous ne pouvons passer sous silence combien elle a fait grogner les commerçants. C'est un sentiment d'injustice qu'ont exprimé de nombreux commerçants et chefs d'entreprise de Nevers qui ont reçu la facture TLPE par lettre recommandée avec accusé de réception lorsqu'elle a été mise en place pour la première fois.

Il faut dire que, pour accentuer ce sentiment d'injustice, au sein de l'Agglomération, seules Nevers et Varennes-Vauzelles appliquent ce dispositif fiscal, et que certains montants ont été jugés fort lourds.

Alors, oui, la taxe locale sur la publicité extérieure a été instituée par l'article 171 de la loi du 4 août 2008, de modernisation de l'économie. Or, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'un impôt facultatif, indirect, perçu au profit du bloc communal. Donc, y recourir n'était pas une obligation.

Je crois enfin, par rapport à ce que je disais au début de mon intervention, qu'il faut distinguer enseignes et panneaux publicitaires. Qu'on lutte contre la prolifération des panneaux publicitaires comme les écologistes, oui, mais dans une ville où le commerce souffre, faire peser sur les commerçants une taxe supplémentaire pour des enseignes qui, elles, sont nécessaires, me semble malvenu.

M. le Maire – Pierrette Concile.

Mme Concile – Bonsoir à tous. Je voudrais revenir sur la grogne des commerçants. La délibération de départ datait du 25 octobre 2008. En 2017, nous avons mis en place la TLPE. Certes, les commerçants qui ne la payaient pas ont râlé ; mais il y en a certains qui la payaient. Donc, c'est une situation somme toute injuste, dans la mesure où certains réglaient ce qu'ils devaient et pas les autres. Cela a fait prendre conscience aux commerçants de la nécessité de nettoyer leurs façades, sur lesquelles bien souvent il restait des enseignes publicitaires qui dataient de plusieurs années en arrière.

Je pense que nous avons le même souci que vous d'avoir une ville propre et agréable à regarder. Malheureusement, bien souvent, il n'y a que le biais d'une taxe ou de quelque chose à régler pour faire que les commerçants vont enlever des enseignes ou des affiches. Ceci étant, nous le faisons quand même de manière raisonnée, puisque nous arrivons dans certains cas à avoir un consensus avec le commerçant.

M. le Maire – Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Sur le paysage publicitaire, il est vrai que l'on n'est pas très bien à Nevers. Nous avons eu la visite du jury de confirmation « 3^{ème} fleur » pour passer à la « 4^{ème} fleur ». C'est un jury qui regarde, outre les massifs fleuris, l'état de la voirie, l'état des façades, et notamment la présence publicitaire ou non. On nous a dit que c'était beaucoup trop. Nous envisageons vraiment de renégocier le contrat notamment avec Decaux, sur les 4 X 3, et de peut-être s'orienter plutôt sur des panneaux numériques, ce qui permet quand même de dépolluer énormément certaines zones.

Mme Concile – Plus les panneaux Najade, qui ne sont pas spécialement beaux, qui sont là depuis longtemps. Je crois que le contrat finit en 2019. Nous allons donc essayer de faire quelque chose pour qu'ils soient remplacés par du plus moderne, ou les enlever carrément.

M. le Maire – Je voulais juste rappeler que cette taxe a été mise en place en 2010. Ce n'est pas notre équipe qui l'a mise en place. Mais elle était appliquée avec pas mal d'injustices, puisqu'il y a ceux qui s'étaient déclarés et puis il y avait ceux vis-à-vis de qui rien n'était fait. Certains ont eu le sentiment d'avoir une grosse augmentation, mais ils ne payaient pas jusqu'alors. C'est comme si on ne payait pas son impôt sur le revenu pendant trois ans, et on nous le demande la 4^{ème} année, et donc on a l'impression que c'est cher. Nous avons juste voulu faire de l'équité. La taxe est mise en place, et de la même façon à partir du moment où l'on rentre dans les mêmes critères. C'est ce qui a été fait, et c'est ce qui a créé un certain émoi.

Je serais partisan de proposer, car on m'a demandé de remonter quelques idées sur la loi de finances 2019, que la TLPE soit d'agglomération. Cela me semblerait assez logique qu'elle soit intercommunale, ce qui serait beaucoup plus équitable, car aujourd'hui certaines grandes surfaces y échappent puisque les maires ne veulent pas la mettre en place. Oui, c'est injuste, dans ce biais-là. Par contre, il faut que cela soit juste sur un périmètre identique donné comme le territoire de Nevers.

Ensuite, parce que cette mise en application, conjuguée au ménage que l'on souhaitait faire par rapport aux engagements que l'on a vis-à-vis de Decaux, mais par rapport aussi à ce qui était illégal et polluant – et j'en parlais avec le maire de Grenoble, qui a fait un choix, dont acte – nous amène à prendre une décision visant à avoir moins de pollution visuelle. Il y a un certain nombre d'enjeux. Anne Wozniak vous a rappelé celui qu'elle porte sur la 4^{ème} fleur, mais il n'y a pas que celui-là. Et Xavier Morel est chargé de revoir avec Decaux les panneaux, car il nous faudrait peut-être certains panneaux numériques qui diminueraient le nombre total, puisqu'avec les technologies que nous connaissons, un panneau peut correspondre à 4 ou 5, puisqu'il y aurait plus de capacités, avec le digital, que des rouleaux qui tournent et qui sont limités dans le nombre. Cela évite de pénaliser le publicitaire, et les commerçants qui ont besoin de cette publicité. Par contre, cela nous permettrait de réduire considérablement le nombre de panneaux. C'est un peu l'objectif que nous essayons de viser. Nous allons avoir ces discussions aussi prochainement avec Decaux.

Vous voyez donc que nous ne sommes pas tout à fait dans le « zéro panneau », mais que nous essayons d'avancer raisonnablement. Si aujourd'hui nous vous proposons le maintien de la TLPE telle qu'elle était fixée l'an passé, c'est suite aussi au groupe de travail qui a été mis en place entre l'équipe, et notamment Pierrette Concile en tant qu'adjointe au commerce, et les commerçants des Vitrines. Les conclusions de ce groupe de travail ont été de garder dans l'esprit le fait de vouloir limiter la pollution visuelle, et de garder les tarifs de l'an passé, qui finalement n'étaient manifestement pas si injustes, ou pas si mauvais que cela. Nous avons essayé de faire preuve de souplesse aussi parfois quand cela nous a été demandé sur des cas particuliers. Comme le disait Pierrette Concile, le dialogue entre certains

bailleurs qui n'entretenaient pas beaucoup leurs façades et les locataires devant payer la TLPE sur des surfaces publicitaires qui sont complètement dépassées, a permis d'assainir ce qu'il y avait sur des anciennes façades qui n'était plus seyant et qui ne correspondait plus à rien. J'y vois donc quelques avantages. L'idée, c'est que cela soit fait de façon mesurée, et incitative à ce que l'on ait des surfaces publicitaires maîtrisées et qui ne soient pas trop importantes, puisque, jusqu'à 7 m² inclus, cela ne coûte rien à personne.

Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Je peux parler tranquillement de cette taxe, puisque même l'enseigne du Cyprès et de Jean de la Lune est trop petite, donc je ne paie pas cette taxe sur la publicité extérieure. Cela dit, si l'on demande aux commerçants de Nevers s'ils préfèrent la payer ou s'ils préfèrent ne pas la payer, je pense que la majorité dirait qu'ils préfèrent ne pas la payer.

Ma question est la suivante : peut-on évaluer le montant de cette taxe et savoir combien elle rapporte à la Ville ? Pour faire suite à ce que disait Nathalie Charvy, effectivement, dans la mesure où tous les commerces de l'agglomération ne sont pas logés à la même enseigne, je soutiens complètement l'idée d'une taxe d'agglomération. Mais dans l'attente, il ne me semble pas très juste que seuls les commerçants de Nevers la paient. Mais c'est aussi corrélé à ma première question.

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. De mémoire, c'est 150 000 €, je crois.

M. le Maire – J'entends ce que vous dites, Monsieur Séjeau. En même temps, s'il n'y a plus d'impôts, il n'y a plus d'investissements, et il n'y a plus de fonctionnement. Pour l'instant, c'est inscrit dans notre équilibre budgétaire. Maintenant, encore une fois, il est clair que, si on était entendu, et j'en ai déjà parlé au ministre concerné, sur une portée intercommunale, cela changerait la donne peut-être pour notamment les commerçants de Nevers.

Donc, on ne s'interdit rien. Nous avons mis en application quelque chose qui a été délibéré en 2010.

Pierrette Concile.

Mme Concile – Je tiens à préciser que le groupe de travail, ce n'était pas uniquement « faut-il ou non augmenter la taxe ? », c'était aussi une réflexion sur changer les tranches, voir s'il y avait moyen de ramener des tranches à 10 m², etc. Et finalement, au bout du compte, les commerçants sont tombés d'accord sur le fait que ce que nous proposons leur convenait.

M. le Maire – Changer les tranches, ou les bases, ou les tarifs ; tout était ouvert. Merci de le rappeler.

Je vous propose de voter sur la taxe locale sur la publicité extérieure. Mais, avant, Monsieur Barsse souhaite s'exprimer.

M. Barsse – Juste pour rebondir sur Grenoble, la suppression de la taxe sur l'affichage a coûté 600 000 € à la Ville de Grenoble, et en même temps cette Ville a enlevé sa subvention à l'orchestre à la hauteur de 400 000 €.

M. Séjeau – Je crois que l'on sort un peu du sujet. Monsieur le Maire, vous aimez à rappeler qu'on parle des sujets neversois au Conseil municipal de Nevers. Mais il faut répondre, et dire que les deux ne sont pas corrélés. Cela me semble un peu rapide comme amalgame. La mairie de Grenoble s'est attaquée à la subvention de l'orchestre parce qu'elle estimait qu'il y a de graves problèmes de gestion et que justement les ressources qui étaient attribuées à l'orchestre étaient extrêmement disproportionnées par rapport à celles des autres acteurs culturels de la Ville.

M. le Maire – Oui, mais encore une fois, on n'est pas là pour juger ce qui se passe ailleurs, mais Grenoble, ce n'est pas nous qui en avons parlé, c'est Nathalie Charvy. Mais c'est une ville que j'aime bien, où j'ai vécu. Mais Hervé Barsse a le droit de réagir sur Grenoble, et logiquement, je ne juge pas ce que fait notre collègue de Grenoble, mais s'il a diminué ses perceptions de 600 000 €, il y a forcément eu un corollaire derrière. Je pense qu'il n'apprend rien à personne. Philippe Cordier voulait ajouter quelque chose.

M. Cordier – J'étais à Grenoble le week-end dernier, et j'ai parlé avec des Grenoblois qui se désespéraient en fait de cette nouvelle municipalité.

Mme Charvy – Ce sont des amis à vous, Monsieur Cordier !

M. Cordier – C'était des amis à moi, oui, tout à fait, qui font marcher l'industrie, qui font marcher en plus l'économie dans la région, et je pense que la gestion de la Ville de Grenoble en ce moment, c'est catastrophique, en fait.

Mme Charvy – Moi, j'ai des amis qui me disent le contraire !

M. Cordier – Il y a peu d'écologistes qui font marcher l'économie dans un pays !

M. le Maire – Je vais vous consoler, Monsieur Cordier ; il y a beaucoup de gens qui sont satisfaits de la municipalité neversoise. Cela compense. Allez, on ne va pas faire d'autosatisfaction. C'était de l'humour. Qui de droit jugera.

Sur la taxe locale sur la publicité extérieure, qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à la majorité.

2018-088Délégations de service public – Rapports annuels d'activité 2017

M. le Maire – Nous allons passer aux rapports d'activité pour les délégations de service public. Sauf à préciser que nous reportons le rapport de l'OGF en ce qui concerne le crématorium au mois de septembre 2018. Monsieur l'Adjoint aux Finances.

M. Suet – Suivant l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les entreprises titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire chaque année, à la collectivité délégante un rapport d'activité de l'année précédente.

Ce document fait état des données financières, tarifaires et techniques de la délégation de service public.

Je vous rappelle ces DSP :

- ENEA, réseau de chaleur urbain ;
- OGF, crématorium ;
- Q-PARK France, stationnement sur voirie et parking Saint-Pierre ;
- INDIGO, parking Saint-Aricle ;
- SARL AQUADIS LOISIRS, camping municipal.

Concernant OGF, nous avons demandé trois rapports successifs à OGF, qui ne répondait pas à notre demande. Nous avons donc décidé hier de ne pas les auditionner, et de ne pas présenter OGF au Conseil de ce soir. J'ai été très clair aussi, il y aura une pénalité, légale, qui est de 300 € par jour de retard, du 1^{er} juin au jour de transmission du rapport. A eux de faire vite.

- Le camping municipal :

Délégataire : Aquadis Loisirs, Sichamps.

➤ Les indicateurs d'activités :

. Exploitation sur 244 nuits, car il était ouvert du 6 mars au 5 novembre. 74 emplacements, et 8 mobil-homes.

. Fréquentation en hausse entre 2016 et 2017 de 15,8 %. Les nuitées passent de 21 552 en 2016 à 24 952.

. Réservation majoritaire par des Français (51,9 %), puis les Pays-Bas et l'Allemagne.

. Durée moyenne du séjour : 1,6 jour.

➤ Les principaux indicateurs financiers :

. Chiffre d'affaires en 2016 : 214 877 € ; en 2017, il est de 253 072 €.

. Exemples de tarification : un emplacement avec électricité : 21,5 €/nuit. Un mobil-home de 4/6 personnes en été : 519 €/semaine.

. Exploitation bénéficiaire, car le résultat net est de 56 592 € et il représente 22,36 % du chiffre d'affaires.

. le délégataire a versé 14 133 € de redevance à la Ville de Nevers.

- Le réseau de chaleur urbain :

Délégataire : ENEA, Nevers.

➤ Les indicateurs d'activités – Le réseau :

. L'avenant n°4 au contrat a acté l'extension du réseau aux antennes du parc Roger Salengro (avec comme extrémités la maison d'arrêt et les bâtiments du Conseil départemental de la rue Jeanne d'Arc) et Cobalt. 4,9 km ont été créés en plus, pour atteindre 27,7 kms, à la fin 2017.

. Le réseau couvre 5 800 équivalents logements.

. Le réseau est composé de 111 postes de livraison.

➤ Les indicateurs d'activités – Les puissances souscrites :

. Le niveau de réalisation est supérieur aux prévisions (+ 0,8 %).

. L'habitat collectif représente 56,9 % des puissances souscrites.

Vous avez à côté l'évolution des puissances souscrites de 2013 à 2017. On est passé de 2016 de 27 033 kW à 31 167 kW.

➤ Les indicateurs d'activités – le bouquet énergétique :

. Répartition des énergies consommées. On voit que l'unité d'incinération des ordures ménagères fournit 63,1 % de l'énergie, le bois 29,9 %, et le gaz 7 %. La composition de la chaudière biomasse est de 70 % de ressources forestières et de 30 % de bois de récupération.

. Les raccordements de l'UIOM fin 2014 et de la centrale biomasse en fin d'année 2015 ont permis de réduire la part gaz de manière significative : 7 % en 2017, et de supprimer totalement le fioul.

➤ Les indicateurs d'activités – L'impact écologique :

. La quantité de CO₂ rejeté était en 2013 de 0,21 kg/kWh rejetés, et nous sommes passés à 0,03 kg/kWh en 2017.

. La construction de la centrale biomasse en 2015 a fortement contribué à améliorer ce ratio qui reste à peu près stable entre 2016 et 2017.

. La chaufferie centrale biomasse mise en service fin 2015, utilise 8,5 tonnes de biomasse par an et permet d'éviter l'émission de 17 000 tonnes de CO₂ par an.

➤ Les indicateurs d'activités. Le coût de la chaleur :

Le tarif moyen de la chaleur (R1 + R2) TTC/Wh est nettement en baisse puisqu'il est de 65,78 € en 2017. Entre 2016 et 2017, il était de 66,33 €. On est parti de 90,51 € en 2013-2014. C'est l'extension du réseau qui permet de diminuer ces coûts.

➤ Les indicateurs financiers :

. Un résultat net qui tend vers l'équilibre. Le déficit est de 70 812 €. L'année prochaine, en toute bonne logique, le résultat devrait être équilibré.

. Un chiffre d'affaires de 3 024 133 € en 2017.

. Le délégataire a versé à la Ville 105 791,78 €. Par ailleurs, une somme de 7 163 € est pour Varennes-Vauzelles.

- Exploitation du stationnement sur voirie et du parking Saint Pierre :

Contrat du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017, date de la résiliation anticipée.

Délégataire : Q-Park.

➤ Les indicateurs d'activités – stationnement sur voirie :

. Nous avons eu une forte baisse du nombre de tickets vendus sur la voirie. La police municipale, en raison notamment des attentats, a eu d'autres missions, si

bien que la surveillance était moins appuyée. Le nombre de tickets a baissé de 22,3 % entre 2016 et 2017. En 2016, il y avait 443 931 tickets, et on est passé à 344 838.

. En 2017, la gratuité du mois d'août n'a pas été reconduite sur la journée entière, mais de 17 à 19 heures, soit deux heures.

➤ Les indicateurs d'activités – parking souterrain Saint Pierre :

. Pour la voiture, on était à 131 en 2013 à 164 en 2017. Pour les motos, c'est insignifiant, et pour les abonnements bureau, on a tendance à être stable, mais plutôt haussier.

. Un nombre moyen d'abonnés en hausse continue depuis 2014, passant de 258 en 2016 à 274 en 2017.

. Un chiffre d'affaires de 229 392 € TTC, en hausse de 3,13 % en 2017.

. Un ratio de 267,62 € de recettes/place.

➤ Les indicateurs financiers :

. La rémunération du délégataire a atteint 653 093,83 € en 2017.

. L'indemnité pour résiliation du contrat s'est élevée à un mois de chiffre d'affaires moyen, soit 59 500 €, au titre du manque à gagner. Le total de l'indemnité de résiliation a été de 227 000 € en prenant en compte les valeurs nettes comptables.

. Pour la troisième année consécutive, le délégataire avait dégagé un résultat net positif, qui est figuré sur le graphe.

- Exploitation du parking Saint-Aricle :

Contrat du 31/12/1975 au 31/12/2020

Délégataire : INDIGO, Puteaux.

➤ Les indicateurs d'activités :

. Nombre de tickets horaires en baisse de 3,37 %, pour arriver en fin 2017 à 25 912 tickets horaires.

. Une très bonne activité lors des deux premiers dimanches de décembre, puis l'activité s'est tassée.

. Un nombre de tickets horaires et un nombre d'abonnés en baisse en 2017, de 6,22 %, passant de 146 à 137.

➤ Les indicateurs financiers :

. Un résultat net toujours négatif : - 35 000 € en 2017.

. Un chiffre d'affaires de 123 000 €, en baisse de 3,15 % en 2017 par rapport à 2016.

. Un ratio de 391,30 € de recettes/place.

Si l'on voit l'évolution du résultat net, on voit que ce petit parking a toujours été déficitaire.

Voilà très synthétiquement présentés les rapports d'activité des délégations de service public.

M. le Maire –

Merci bien.

François Diot.

M. Diot – Merci, Monsieur le Maire. Et merci pour ce diaporama, que nous n'avons pas eu auparavant : nous avons eu les rapports bruts. Si nous pouvions l'avoir, nous vous en remercions, car les graphiques sont intéressants ; ils ne sont pas sur une année, mais sur une évolution pluriannuelle. Si l'on pouvait nous les envoyer, mais cette fois-ci le faire pour de bon, car régulièrement, nous demandons, et y compris en commission, des documents, et puis sans doute que les élus ou les services oublient. Là, cette fois-ci, pouvez-vous noter qu'il faudrait nous envoyer ce document ?

M. Suet – Je l'ai fait noter, et je l'ai noté.

M. Diot – Merci.
Je vais me limiter à parler du rapport de DSP sur le stationnement payant. Sur ENEA et le chauffage urbain, nous avons déjà dit à plusieurs reprises ces dernières années tout le bien que nous pensions de ce projet, à la fois du point économique, que social et écologique. C'est une bonne chose que ce programme se poursuive, avec l'ouverture de l'antenne du parc Roger Salengro, etc. Donc, je ne redis pas tout ce que nous avons déjà dit les années passées, mais bon vent à ce réseau de chauffage urbain.

Je ne dirais pas la même chose sur le stationnement payant. Le sens du « bon vent » ne sera pas le même. En fait, c'est la clôture d'une DSP, et on a ici le dernier rapport annuel d'une DSP, avec Q-Park, qui a débuté en 2016 et qui a pris fin au 31 décembre dernier, vous l'avez dit, par une résiliation anticipée.

D'abord, comme nous l'avons fait l'an dernier, nous remarquons la baisse constante de qualité de ce rapport annuel de DSP, qui se limite carrément cette année à donner des chiffres bruts sans beaucoup d'analyses ni même de commentaires de la part du délégataire. C'était vrai l'année passée ; c'est encore plus vrai cette année, et c'est sans doute lié au fait que la DSP s'éteint. Mais ce n'est pas une raison. Vous avez eu des mots durs, visiblement, auprès d'OGF. Je pense qu'il faut aussi rappeler à Q-Park que, marché perdu ou pas, c'est un rapport qui est dû aux élus locaux que nous sommes. Il y a des erreurs très factuelles dans ce rapport, qui n'en est pas un.

De la même manière, Q-Park explique qu'il s'est affranchi, en 2017, de l'enquête de satisfaction réalisée chaque année auprès des usagers parce que le contrat prenait fin ! C'est, je pense, un peu cavalier de la part d'un délégataire qui, je le rappelle, est une multinationale, le n° 3 européen du stationnement, et j'espère que cela lui a été dit lors de la commission de contrôle qui s'est tenue récemment.

Ensuite, je lis les chiffres :

- Fréquentation du parking Saint-Pierre : - 6 % en 2017 par rapport à 2016.
- Fréquentation du stationnement sur voirie : - 20 % en 2017 par rapport à 2016.
- ... soit une baisse de fréquentation colossale ! A côté de cela :
- Chiffre d'affaires du délégataire : + 12 % en 2017 par rapport à 2016.
- Résultat net : + 50 % !

C'est-à-dire que plus la fréquentation baisse, plus Q-Park engrange de profits. Et ce n'est pas nouveau : cela date de 2014, date à laquelle vous avez renégocié le contrat de délégation de service public pour, je cite, « rééquilibrer économiquement le contrat » ! Et vous savez que nous avons fortement rejeté ce fameux « avenant n°3 », que vous nous aviez fait voter quelques mois après votre arrivée à la majorité municipale, avenant n°3 qui non seulement augmentait de 23 % le taux de rémunération du délégataire, d'un coup, pour la part d'intéressement au contrat, mais qui en plus instituait un « filet de sécurité » garantissant à Q-Park une compensation de recettes en cas de déficit d'exploitation. Vous savez ce que nous en pensons : cette renégociation a ainsi complètement biaisé la DSP qui était auparavant aux risques et périls de Q-Park, et qui est finalement devenue, grâce à cet avenant n°3, un véritable jackpot pour Q-Park !

Voilà le résultat combiné de votre « renégociation du contrat », d'un côté, et du changement des zones payantes effectué en 2014, de l'autre.

Écoutez bien ces chiffres :

Entre 2014 et 2017, la fréquentation sur voirie a baissé en tout de 45 %. Ce sont les chiffres des différents rapports de DSP depuis 3 ans :

627 967 tickets ont été émis en 2014,

464 453 tickets en 2015,

443 931 tickets en 2016,

344 838 tickets en 2017.

Soit une baisse constante, de 45 % de la fréquentation sur voirie en 3 ans.

Et le résultat net de Q-Park était négatif en 2014, puis il est passé à + 34 000 € en 2015, + 50 000 € en 2016, et + 75 000 € en 2017 !

C'est ce que j'appelle un jackpot, et je pense qu'ils n'ont pas eu beaucoup à se plaindre de votre avenant n° 3. Tout ce que nous avons dit à l'époque, nous l'avons maintenant noir sur blanc sous les yeux. Bravo, je crois que Q-Park n'a pas eu beaucoup à se plaindre de votre avenant n°3. En tous cas, les Neversois, si... et les finances de la Ville également. Parce qu'il faut ajouter à cela les 230 000 € que l'on a payés cette année à Q-Park comme « indemnité de résiliation de contrat ».

Et nous vous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises : pouvons-nous avoir le montant cumulé de ce qu'a coûté à la Ville en 2015, 2016 et 2017, cette fameuse « garantie de compensation » que vous avez instaurée en 2014 ? Je l'avais appelée à cette époque-là un « parachute doré ».

C'est une question que nous avons déjà posée à plusieurs reprises. Jamais vous n'y avez apporté de réponse. Donc je la repose une nouvelle fois. Nous aurons la réponse, ne vous en faites pas.

Dernière remarque : concernant le personnel du Parking Saint-Pierre. Q-Park employait, à Saint-Pierre, 3 personnes (M. Lelarge, M. Mzyk-Jossin et M. Jung).

Dans l'avenant n°5 avec Q-Park que vous nous avez fait voter au Conseil du 26 septembre 2017, la garantie nous avait été donnée que la fin du contrat avec Q-Park ne se traduirait pas par des licenciements, et vous nous aviez rassurés sur la reprise de l'ensemble du personnel. Il avait même été question que ce soit la Ville qui

reprenne une partie du personnel. Or Effia, le nouveau délégataire, s'est engagé à reprendre 1,3 ETP sur les 3 ETP existants. Peut-on savoir ce qu'il en est, et ce que sont effectivement devenus M. Lelarge, M. Msyk-Jossin et M. Jung ?

M. le Maire –

Monsieur Suet.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Par rapport à ENEA, je vous remercie. Mme Beltier m'avait rappelé que c'était un très bon dossier, hier soir, en commission économique. C'est un projet qui a été conduit qu'elle connaissait bien, bien entendu, et vous également, mais ce projet avait pu voir le jour, car il avait quand même eu l'accord du maire de l'époque. Il faut quand même rendre à César ce qui est à César.

Sur la DSP de Q-Park, sans doute que le rapport est moins détaillé que celui de l'année précédente. Ils ont sans doute été moins motivés effectivement, puisque la résiliation a eu lieu au 31 décembre 2017.

Par contre, je m'inscris en faux quand vous comparez avec OGF par rapport aux indemnités, parce que Q-Park a quand même donné le chiffre, alors qu'OGF avait transmis des chiffres qui étaient discutables. Donc, il y a eu de bons résultats de Q-Park et on ne peut pas appliquer des indemnités quand on a de bons renseignements.

Je rappelle quand même que nous avons modifié économiquement le contrat à notre arrivée, puisque nous avons remis le parc Roger Salengro gratuit alors que le Conseil municipal de l'époque avait institué le paiement au parking Salengro pour compenser, ni plus ni moins, et c'est normal, la gratuité du parking qui avait été fait à Carrefour Market. A partir du moment où vous modifiez économiquement un contrat, il faut donner des compensations, sinon vous allez au tribunal, et vous perdez. C'est comme cela !

M. Sainte Fare Garnot – (*hors micro*).

M. Suet –

Il a retrouvé une marge bénéficiaire après avoir encaissé des pertes, c'est indéniable.

Cependant, la baisse de tickets ne correspond pas forcément à la baisse de fréquentation. Il y a peut-être une petite corrélation, mais pas entièrement. Pourquoi ? La police avait été nettement moins vigilante, puisqu'elle était employée sur d'autres missions. A partir de là, les personnes ont eu tendance à ne pas mettre de tickets, ce qui est tout à fait logique. Donc, il n'y a pas totalement corrélation entre la baisse de tickets et la fréquentation.

Par rapport au personnel, il y avait trois ETP, effectivement. La Ville a repris un ETP. Pour l'instant, à ma connaissance, les deux personnes sont toujours chez Q-Park. Par contre, il a été proposé au responsable du parking, qui était M. Lelarge, plusieurs mobilités. Il les refuse toutes. Malheureusement, je m'attends à un licenciement prochain, c'est clair.

M. le Maire – Pas d'autres interventions ? Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Effectivement, le document que vous avez présenté est clair sur la vision pluriannuelle, et si nous pouvons en avoir communication, ce serait utile.

C'est important que nous ayons ce débat, parce qu'au fond le regard sur les résultats, sur le passé, sur la gestion des délégations de service public, c'est presque plus important que le débat initial sur les principes, où l'on ne sait pas encore la réalité de ce qui peut se passer. J'y accorde une grande importance.

J'avais quelques remarques à faire, mais l'une d'entre elles, et l'une des plus essentielles, portait sur le crématorium. Je comprends que vous souhaitiez reporter le vote sur septembre pour ce rapport d'activités. Cela attendra donc.

Pour le reste, la première remarque est d'évoquer, et je m'en réjouis réellement, et profondément, le succès du réseau de chaleur. Vous avez rappelé son histoire ; je ne vais pas le faire. Très bien. C'était une décision structurante, majeure, que nous avons prise, qui était à la fois une décision de pouvoir d'achat pour les Neversois, avec des baisses qui étaient très conséquentes, que nous avons calculées autour de 100 à 150 € par foyer et par an, bien supérieures – sans polémique – aux baisses fiscales, quelles qu'elles soient, y compris menées localement, et ce n'était pas pour rien. C'est-à-dire que nous avons bien conscience que les leviers fiscaux seraient d'une manière ou d'une autre faibles ou annulés, ce qui s'est produit. Ce n'est pas de votre responsabilité. Une partie l'est ; mais vous avez fait la moitié de ce qui avait été annoncé sur les taux. Cette mesure-là, elle est allée au terme, et elle a rendu tout ce qu'elle avait à rendre au pouvoir d'achat des Neversois. Donc, cela, c'est une vraie satisfaction. Et de voir que le coût de l'énergie marginale baisse, à mesure que le projet grandit et que le réseau se déploie, c'est une très bonne chose, et c'est durablement un geste pour le pouvoir d'achat des Neversois.

L'autre raison pour laquelle nous avons lancé ce projet, elle est écologique. C'est que, bien sûr, il faut veiller à réduire nos déchets, c'est clair ; on doit commencer par là. Mais en attendant, il y en aura toujours, et ils existent, et plutôt que de les incinérer sans aucun usage social et collectif, le fait de transformer les calories, la fameuse chaleur fatale, en énergie utile aux Neversois nous paraissait tout à fait important. C'est autant d'énergie issue d'autres sources, qu'elles soient nucléaire ou carbonée, que nous n'avons pas à mobiliser. Et à ce titre-là, c'est un exemple de social-écologie que nous avons décidée. Pour cela, et réellement, je suis très satisfait que les choses continuent à grandir. Vous avez pris des décisions de développement du réseau ; elles me paraissent bonnes. La piscine y sera reliée ; c'est une bonne chose. Cela réduira les coûts de fonctionnement d'un équipement très énergivore, on le sait. C'est parfait. Voilà pour ma première remarque.

La deuxième porte sur la délégation de service public Q-Park ; plus exactement sur sa fin, et sur ce qui vient après. Je partage ce qu'a dit M. Diot sur les quelques années dernière nous, et je n'y reviens pas. Je regarde devant. Vous avez pris des décisions autour de cette zone bleue. Je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, que vous puissiez présenter un bilan annuel de la situation, avec si possible un travail de

concertation mené avec les représentants des habitants et les Vitrites de Nevers, de manière à ce que nous ayons une bonne appréciation de cette mesure. Parce que, s'il faut innover, pourquoi pas, mais celle-ci comporte un risque important. C'est, d'une part, que la rotation ne soit pas suffisante. Je sais que ce n'est évidemment pas ce que vous souhaitez. Mais cela peut arriver. Donc, je souhaiterais que l'on ait une idée de la rotation, avec un bilan annuel. Et d'autre part, on nous fait déjà part – donc à surveiller, et à piloter – de l'apparition de PV très importants sur le plan financier. Il faut des PV pour la crédibilité de la mesure ; c'est évident, je ne le conteste pas. Mais il semblerait que l'on atteigne, pour certains Neversois, des chiffres qui sont très difficilement soutenables. Est-ce que c'est représentatif ? Est-ce que cela ne l'est pas ? Vous allez mettre en perspective. Mais on commence à avoir ces retours. C'est suffisant simplement pour dire que nous souhaiterions disposer d'une vision consolidée du sujet, pour pouvoir juger de la pertinence de cette décision, et en débattre avec vous. Je vous remercie.

M. le Maire –

Deux réactions par rapport à ce que vous dites. Monsieur l'Adjoint aux Finances me complètera.

Sur le stationnement « zones gratuites », zones bleues à durée limitée et zones blanches durée limitée, si ce n'est le « durée légale de 7 jours » que nous n'avons pas voulu réduire, justement, pour faciliter aussi les choses aux riverains, les PV sont les mêmes pour tout le monde en France. Nous n'avons pas voulu les augmenter, et nous étions restés au forfait de 11 €, et c'est un mécanisme réglementaire qui a porté les procès-verbaux à 35 €, ce n'était pas le souhait de la municipalité.

Les gens, effectivement, qui ne respectent pas le délai de 2 heures et qui le dépassent, connaissent un PV de 35 € qui est appliqué en France pour ce type de contravention, sauf décision, comme à Paris ou ailleurs, de PV majorés, ou de forfaits post-stationnement. C'est cela qui est un peu différent : quand c'est payant, c'est un forfait post-stationnement que l'on paie, et quand c'est gratuit, c'est un PV pour dépassement du temps de stationnement gratuit toléré.

S'il y a des montants plus importants, c'est que l'on est dans des cadres différents. C'est que c'est du stationnement dangereux : sur un trottoir, sur un passage piéton, dans un virage. C'est pour cela qu'il faut bien distinguer les choses. Les PV appliqués pour un dépassement de la durée indiquée en zone bleue, c'est 35 €. C'est la même chose pour tout le monde. Je ne dis pas que ce n'est pas cher, mais ce n'est pas plus cher pour les Neversois, ni moins cher que pour les autres. Et encore une fois, si vous avez des remontées de PV supérieurs, sachez qu'il faut prendre le temps d'analyser, car là, pour le coup, c'est pour un autre motif d'infraction qui aurait pu être retenu comme si c'était du stationnement payant aussi. D'ailleurs, cela n'a pas lieu avec la gratuité.

Par ailleurs, nous expérimentons quelque chose dans une ville de la taille de Nevers, et il y a peu de villes comme celle-ci qui le font. Comme tout ce que nous avons mis en place, y compris les changements de circulation, ce qui fonctionne, nous le gardons, et ce qui ne fonctionne pas, nous reviendrons dessus. Cela doit fonctionner parce que je le vois comme un investissement que nous faisons pour la

revitalisation du cœur de ville. Sinon, effectivement, cela n'a pas d'intérêt de renoncer à une redevance de stationnement. Donc, nous allons être très pragmatiques, et nous n'allons pas attendre un an. C'est-à-dire que j'ai demandé à avoir des remontées les plus objectives possible des commerçants pour l'automne, dans le cadre de notre préparation budgétaire 2019, pour savoir si l'on continue la mesure ou pas. Il est clair que nous n'allons pas sacrifier des recettes de ce type à la Ville si cela n'a pas contribué à avoir un impact en termes d'attractivité. Par ailleurs, c'est un vrai pouvoir d'achat que l'on redonne...

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Mais ce n'est jamais rien. Quand on prend, c'est toujours beaucoup, et quand on redonne, ce n'est jamais rien, à vos yeux !

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Mais, Monsieur Diot, si vous roulez à 80 km/h, vous n'aurez pas de PV, mais si vous roulez à 100 km/h, vous en aurez un. Si vous respectez deux heures, cela vous coûte zéro. Quelqu'un qui respecte la durée, cela lui coûte zéro ; on ne peut pas faire mieux, quand même. On ne peut pas faire mieux ! Donc, c'est un vrai pouvoir d'achat que l'on redonne aux personnes. Il faut qu'elles l'entendent comme cela. Des jeunes sont venus me voir en me disant que c'était super, et qu'ils reviendront en ville. Je ne dis pas que cela va changer la face du monde. Je dis que c'est l'accumulation de ce genre de réactions qui peut changer la face du monde, et que si des jeunes préfèrent aller se garer en ville plutôt que sur des parkings de supermarchés payants, c'est intéressant. Evidemment, cela ne suffira pas pour arriver à l'objectif final, mais c'est une marche aussi. Je partagerai avec vous le résultat. Je n'ai pas dit que c'était un usage qu'il faudrait respecter pendant trente ans. C'est une nouvelle formule que nous testons. Si cela fonctionne à Nevers, très bien, nous continuerons, mais il faut que nous ayons des retours objectifs. Si cela ne fonctionne pas, nous verrons autre chose.

Sur le réseau de chaleur, ne prenez pas cela comme une pique, mais, si nous avons laissé la piscine à la Jonction, nous n'aurions pas pu la raccorder au réseau de chaleur. Nous n'aurions pas pu traverser la Loire. C'est un enjeu important pour le coût de fonctionnement de la piscine. La piscine sur le site Cobalt utilisera la chaleur du data center pour les locaux administratifs, et les bassins, avec le réseau de chaleur.

Je passe la parole à M. Grafeuille.

M. Grafeuille – Je voulais juste donner un exemple par rapport aux personnes qui se plaignent d'avoir été fortement verbalisées. Les premiers jours, le véhicule a circulé. Je me trouvais un jour devant l'accueil de la mairie, et une personne est arrivée affolée en disant qu'elle avait eu trois PV. Je lui ai demandé de m'expliquer ce qui se passait. Elle m'a répondu qu'elle ne faisait que tourner son disque. Je lui ai expliqué que le véhicule devait se déplacer. Comme le véhicule était resté 7 ou 8 heures au même endroit, la personne a pris 3 PV. Je pense que cette personne ne commettra plus cette erreur et déplacera son véhicule. C'est un exemple.

- M. le Maire – Michel Suet.
- M. Suet – Très rapidement, Monsieur le Maire, puisque vous avez dit l'essentiel, donc je n'ai pas grand-chose à rajouter ; si ce n'est que le réseau de chaleur étant un beau projet, nous avons continué de le mener.
- M. Sainte Fare Garnot – Donc, il y a des usages qui conviennent.
- M. le Maire – Pour le coup, ce n'était pas les usages. C'est un choix que nous avons souhaité faire prospérer, et qui aujourd'hui va faire près de 20 km. Donc, c'est vrai que cela permet de le déployer dans certains quartiers, y compris sans doute prochainement aux Courlis ; c'est à l'étude.
- M. Suet – Par rapport à Q-Park, Monsieur Sainte Fare Garnot, je vous trouve un peu sévère, parce qu'en fait vous aviez exactement la même chose par rapport au parc Roger Salengro ; vous aviez renégocié le contrat en son temps. C'est comme cela. Vous n'y pouviez pas grand-chose, parce qu'en fait vous auriez modifié le contrat économiquement, vous auriez été condamné. Nous avons fait ce que vous aviez fait avant. Voilà, c'est comme cela.
- Par rapport aux PV, je rajouterais simplement que les tarifs du parking souterrain Effia sont en baisse par rapport à ceux qu'appliquait Q-Park. Nous avons négocié des tarifs en baisse, tant en tickets horaires qu'en abonnements.
- M. le Maire – Xavier Morel.
- M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je ne vais pas intervenir sur ces DSP, mais sur celle qui concerne ma délégation, c'est-à-dire la DSP du camping. Vous dites que les chiffres parlent, que les leviers sont importants, la pertinence... Je me souviens que vous étiez sceptique lorsque nous avons décidé de faire une DSP avec Aquadis, et que vous nous mettiez en garde sur le fait que la précédente avait un chiffre d'affaires exceptionnel, parce qu'elle avait des contacts en Hollande, etc. Nous avons décidé de jouer la carte locale avec Aquadis, et aujourd'hui vous n'êtes pas sans noter, puisque vous parlez de chiffres, que l'on a une progression de 360 %. Le chiffre d'affaires était de 70 000 € ; nous en sommes à 253 700 €. 360 % d'augmentation ! Cela joue bien évidemment sur le tourisme. Cela joue en plus sur la collecte de la taxe de séjour, qui elle-même a augmenté de + 25 % dans les quatre dernières années. C'était quelques chiffres que je voulais vous rappeler, puisque vous parlez de bon vent, Monsieur Diot ; il n'y a pas de vent contraire pour celui qui sait où il va, et dans ce domaine nous avons fait le bon choix.
- M. le Maire – François Diot, puis Delphine Fleury.
- M. Diot – M. Suet n'a pas répondu à la question que je pose, que j'ai déjà posée et que je reposerai. Combien a coûté à la Ville la garantie de compensation que vous avez instituée en 2014 ? Puisqu'une baisse de fréquentation de 45 %, et c'est à peu près la même chose pour le chiffre d'affaires, des recettes est intervenue, et une explosion du résultat net de Q-Park. Il y a de l'argent qui est passé entre les deux, et

cela, c'est la garantie de compensation. Peut-on avoir le résultat cumulé de cela, qui est strictement le résultat de ce que vous avez institué en 2014 ?

- M. Suet – Les chiffres que je peux vous donner vont être approximatifs, je m'en excuse. Globalement, de mémoire, sur les finances de la Ville, l'impact a été, je crois, de 1,5 M€, sur les trois ans. S'il n'y avait pas eu cette clause de garantie, cela aurait coûté dans les 400 000 € à peu près. Donc, finalement, le coût a été de 1 M€ à 1,1 M€. C'est cela que vous vouliez savoir ?
- M. Diot – Je demande à voir le mode de calcul. Soit il y a une garantie de compensation, soit il n'y en a pas. Donc, c'est 1,5 M€ et zéro ; ce n'est pas 1,5 M€ et 400 000 €. Et ensuite, quand bien même ce serait juste, cela veut donc dire que votre avenant n°3 a coûté 1,1 M€ à la Ville.
- M. Suet – Oui, ce serait cela. De mémoire, ce serait cela. Mais 1,5 M€ - 400 000 €, je vous confirme bien que cela fait 1,1 M€. Oui, je vous le confirme.
- M. Diot – Donc, bravo ! Q-Park vous a remercié, j'espère ? Quand je parle d'un jackpot, vous voyez, c'est cela. Et pourtant que n'avons-nous pas entendu à l'époque quand nous nous étions battus contre cet avenant n°3 !
- M. le Maire – Mais le contrat déjà en lui-même était mal ficelé. Il était au détriment de la Ville.
- M. Diot – *(hors micro).*
- M. le Maire – Non, ce n'est pas nous. Il existait avant nous. Nous avons dû faire avec par rapport à notre nouvelle politique de stationnement.
- M. Suet – Je rappelle, Monsieur Diot, que nous aurions eu un recours de Q-Park et que nous aurions perdu. A un moment donné, il faut être clair, quand même. Vous savez, je n'ai pas la réputation de jeter l'argent par les fenêtres ; je ne crois pas.
- M. le Maire – Delphine Fleury, puis nous allons voter.
- Mme Fleury – Monsieur le Maire, simplement, je voulais rebondir sur les propos de M. Morel. On se félicite, bien sûr, que le camping et le nouveau délégataire soient en mesure d'accroître un chiffre d'affaires d'une façon aussi spectaculaire, et donc avec une activité elle aussi spectaculaire. Pour être riveraine du camping, je voulais évoquer l'entretien des berges de Loire, qui sont sur le camping, avec la renouée du Japon qui envahit un peu tout, et qui envahit aussi également la vue que les campeurs peuvent avoir de la Loire. Ils ne se plaignent pas tous, mais certains nous le disent. Il est dommage qu'ils ne puissent pas bénéficier, en étant sur un camping au bord de l'eau, de la vue. L'ancien délégataire avait comme attention d'entretenir ces berges, et notamment de faire couper régulièrement cette renouée du Japon qui est très envahissante. C'est une plante vraiment pénible à éradiquer. Je vous invite à avoir cette attention-là, en tout cas.
- M. le Maire – Je vous invite à prendre acte du fait que les rapports annuels d'activité des DSP pour 2017 vous ont été présentés.

Il est pris acte des rapports d'activités DSP 2017.

2018-089 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Adopté à l'unanimité.

2018-090 Constitution d'un groupement de commandes pour les services de télécommunications de la Ville et du CCAS de Nevers

Adopté à l'unanimité

2018-091 Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux

M. le Maire – Nous passons à la délibération n° 091 sur l'adhésion au groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux. C'est toujours M. l'Adjoint aux Finances qui la présente.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle, la Ville de Nevers, le Conseil départemental de la Nièvre, la Communauté d'agglomération de Nevers, le Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre et le Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre souhaitent constituer un groupement de commandes en vue de l'organisation d'une consultation pour le marché public de l'entretien ménager des locaux.

Cette forme de mutualisation doit permettre de massifier les commandes, de faire valoir un socle d'exigences en termes de besoins, de bénéficier de meilleures conditions commerciales et d'optimiser les coûts de passation des marchés publics.

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une convention constitutive est nécessaire pour fixer les conditions de fonctionnement du groupement de commandes. Cette convention prendrait effet à la date à laquelle elle sera rendue exécutoire par la transmission en préfecture de la Nièvre et s'achèvera à la date de fin de marché, période de reconduction comprise, le cas échéant. Le coordinateur désigné du groupement de commandes sera le Conseil départemental de la Nièvre. Le coordinateur aura pour mission de conduire les procédures de passation et de notifier pour son propre compte et pour chaque membre du groupement les différents marchés.

Conformément à l'article 28-III de l'ordonnance du 23 juillet 2015, les acheteurs ne sont solidairement responsables que des opérations de passation et d'exécution du marché qui sont menées conjointement. Chaque acheteur est responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention pour les opérations dont il se charge en son propre nom et pour son propre compte.

La commission d'appel d'offres appelée à siéger pour l'attribution du marché est désignée comme suite : CAO constitué d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de la Ville de Nevers, du Conseil départemental de la Nièvre, de la Communauté d'agglomération de Nevers, du Service départemental d'Incendie et de secours de la Nièvre et du Syndicat intercommunal

d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre. Il sera présidé par le Président de la CAO du Conseil départemental de la Nièvre.

Conformément à la délibération du 25 avril 2014 rendue exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 28 avril 2014, les membres désignés au sein de notre commission d'appels d'offres pour siéger à la CAO du groupement de commandes sont les suivants :

En qualité de membre titulaire : M. Devoise

En qualité de membre suppléant : Mme Concile.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des prestations de services de télécommunications,
- approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- et autoriser à signer cette convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.

La Commission 1 a émis un avis favorable le 11 juin 2018.

Je vais quand même préciser que le marché sera alloti. Il y aura environ 15 à 20 lots. La durée est de 4 ans. Pour la Ville, sont concernés le Palais ducal, le musée, la médiathèque Jean-Jaurès, le marché Carnot, ce qui représente pour Nevers un marché de 120 000 € à peu près. Le fait d'allotir nous met à l'abri de n'avoir qu'une seule entreprise titulaire du marché.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

C'est une délibération intéressante, qui nous permet peut-être de générer des économies par une recherche en commun sur plusieurs marchés de plusieurs entreprises, car le marché est alloti, ce qui permet à chacun d'avoir ses chances sur chaque lot. Michel Suet.

M. Suet –

Si l'un des membres n'est pas satisfait du service rendu par l'entreprise choisie, au bout d'un an, il n'est pas obligé de reconduire le marché.

M. le Maire –

Ce n'est pas contraignant. C'est vraiment une décision volontariste, faite intelligemment. Je me demandais, avec Mme Mangel et d'autres élus, si l'aéroport ne pourrait pas lui aussi être intéressé.

S'il n'y a pas de questions ou d'interventions, je vous propose de voter sur ce groupement de commandes.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-092 Rapport annuel de suivi de recommandations et mesures préconisées par la Chambre régionale des comptes

M. le Maire – Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Finances sur le rapport annuel de suivi des recommandations et des mesures préconisées par la Chambre régionale des comptes.

M. Suet – Par délibération n° 2015-084 du Conseil municipal du 23 juin 2015, il vous avait été présenté le rapport d'observations définitives adressées par la Chambre régionale des comptes qui portait sur les domaines suivants :

- la fiabilité des comptes,
- la situation financière,
- la gestion des ressources humaines,
- la politique d'achat public,
- les délégations de service public,
- la politique éducative.

Par délibération n° 2016-123 un premier bilan vous a été présenté lors du Conseil municipal du 26 juin 2016 conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article L243-7-I du Code des juridictions financières.

Par cette délibération, il vous est proposé un nouveau bilan. Cette démarche est à l'initiative de la Ville. Ce bilan présente les actions 2017 en matière de gestion. Il fait état notamment de l'actualisation du suivi des recommandations de la chambre régionale des comptes et des valorisations des actions de modernisation de gestion.

Vous trouverez toutes ces informations dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission 1 du 11 juin 2018.

Vous avez la liste de toutes les recommandations de la Chambre régionale des comptes, sur la fiabilité des comptes, la situation financière. Le budget annexe pour le crématorium avait fait l'objet d'une question lors de la Commission 1. La Chambre régionale des comptes nous avait recommandé de mettre en place un budget annexe pour suivre sur le plan financier, conformément aux textes en vigueur, le service public à caractère industriel et commercial que constitue le crématorium. Nous ne pouvons pas le faire, car nous n'encaissons rien en définitive, nous ne dépensons rien, car c'est le délégataire qui supporte tout. Nous avons répondu à la Chambre régionale des comptes que, compte tenu de ces éléments, nous ne pourrions pas donner suite à cette recommandation. Sinon, sur les autres, il n'y a rien à signaler de particulier.

M. le Maire – Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Evidemment, le suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes est important. C'est un rapport. Nous avons dit tout à l'heure qu'ils avaient à être pris en considération. J'ai une question et une alerte.

La question est que je ne vois pas dans le document qui est communiqué aux conseillers municipaux l'évocation des questions qui portent sur le temps de travail des agents municipaux, débat difficile, où se croisent bien des choses. Je vais commencer par cela. Pourriez-vous nous dire où la Ville en est sur cette question ? Quelle est la position de la majorité sur les recommandations ? Pour mémoire, il s'agissait, si je ne m'abuse, de signaler des écarts. Sur la politique sociale, ou bien elle est dans les limites qui sont celles de la légalité, et je considère que la Ville de Nevers a un devoir d'exemplarité dans la manière dont elle exerce son pouvoir d'employeur ; ou bien, si ce n'est pas légal, il faut savoir ce qui a été fait, ce qu'il conviendra de faire encore. Pourriez-vous nous dire où vous en êtes ? Et je reviendrai après sur mon alerte, pour ne pas tout mélanger.

M. le Maire – Vous avez dans la délibération la synthèse de toutes les recommandations. Nous ne sommes pas obligés de le faire. Nous avons vraiment pris une décision volontarisme d'essayer de nous mettre en conformité avec les recommandations de la Cour des comptes. Ce que l'on vous donne, c'est largement au-delà de ce que l'on devrait faire, encore une fois, j'insiste là-dessus. Il faudrait que cela soit pris en compte de façon positive, je l'espère. Michel Suet.

M. Suet – Je voulais simplement rajouter que, pour les ressources humaines, ce n'était pas une recommandation ; pas du tout. Il n'y a pas eu de recommandation de la Chambre régionale des comptes par rapport au problème que vous soulevez. Il a été relevé qu'il y avait un nombre d'heures non travaillées inférieur à la moyenne nationale. Nous vous avons présenté ce document à l'époque, et c'était assez impressionnant : nombre de congés, etc. Elle soulignait que la gestion était parfaite. Mais ce n'était pas une recommandation.

M. Sainte Fare Garnot – Je ne vais pas m'engager dans un débat sémantique : était-ce une recommandation ? Était-ce une injonction ? Ce que l'on voudra ? Le sujet, c'est que la Chambre soulevait un vrai problème, qui était un écart, qui, à l'époque, était présenté par les magistrats comme illégal et devant être résorbé. A l'époque, très clairement, ma position était de dire que la légalité n'était pas en cause ; je ne partageais pas l'analyse juridique des magistrats. Ce que j'aimerais savoir, c'est quelle est votre position, celle de la majorité, Monsieur le Maire, les adjoints concernés, sur ce point.

La deuxième chose, c'est que, au-delà du débat de droit, en opportunité, la Chambre disait « il faut bouger cela ». Après, cela devient une question politique, et considère-t-on que le temps de travail doit évoluer à la Ville de Nevers, dans quel sens ? Et cela, c'est une question de l'employeur, avec ses devoirs, de notre point de vue, d'exemplarité. Ce sont des signaux politiques. Je voulais savoir ce que vous en pensiez. Je crois savoir que cette non-recommandation de la Chambre régionale des comptes a été un objet de discussion important avec les partenaires sociaux, et qu'elle a fondé un certain nombre de demandes qui peuvent s'analyser comme des

reculs sociaux, ou des actes de gestion, selon le point de vue depuis lequel on se place. Pouvez-vous nous faire un point sur cette question ?

M. Suet –

Je me souviens parfaitement du point soulevé par la Chambre régionale des comptes. C'était sur le temps de travail et le nombre de jours de congés. Elle avait chiffré d'ailleurs le manque à gagner pour la Ville, et c'était plusieurs millions d'euros. On peut retrouver le chiffre dans le rapport. D'ailleurs, vous l'avez forcément reçu, car vous étiez le précédent maire, et c'était votre gestion. Elle nous avait alertés sur le sujet, mais il n'y avait pas de recommandations particulières.

Sur les mesures prises, Monsieur le Maire va vous répondre, mais cela se fait en négociation avec les partenaires syndicaux. Mais nous sortons du cadre de la présentation.

M. le Maire –

Je voulais ajouter que, Monsieur Sainte Fare Garnot, apparemment, vous reprenez le rapport provisoire qui vous avait été diffusé, qui est beaucoup plus large, et qui ne correspond pas *in fine* aux recommandations. C'est pour cela que nous ne sommes pas tout à fait dans le sujet du jour, et que Michel Suet n'a peut-être pas tous les éléments pour vous donner réponse. *In fine*, ce que vous évoquez n'entre pas dans les recommandations de la Chambre régionale des comptes, puisque, contrairement à ce que j'ai pu entendre ici ou là de votre groupe, je souhaite, moi, le plus possible me rapprocher des recommandations, et qu'elles n'en soient plus.

Par contre, je veux, rapidement, mais nous n'allons pas entrer dans un débat là-dessus ce soir, évoquer le point soulevé. Sur le temps de travail, il y a des échanges réguliers avec les partenaires sociaux. Nous travaillons même, avec Yannick Chartier, sur une politique qui va au-delà, et c'est une politique de bien-être au travail, qui est aussi une réflexion sur peut-être différents temps de travail, en fonction des métiers, et d'autres façons de le faire (télétravail, etc.), hors des usages que l'on pouvait connaître jusqu'alors. Ceci se fait dans le dialogue et dans le partenariat, en discussion et en accord avec les organisations syndicales et les représentants du personnel.

Sur le temps de travail, la Chambre régionale des comptes avait pointé le fait qu'effectivement les agents travaillaient moins que ce qu'ils devraient en théorie. C'est le cas dans un certain nombre de communes d'ailleurs. Avec les modifications que nous avons menées, et l'accord trouvé, cela a permis de remédier en partie à ce manque qui était pointé du doigt par la Chambre régionale des comptes. Et aujourd'hui, nous sommes en phase de réflexion, de discussions et d'avancées, si possible dès cette année, sur le rythme de travail, sur le bien-être au travail, des réflexions beaucoup plus vastes, qui incluent le temps de travail. Je vous rassure, nous y travaillons positivement. Dernière remarque ?

M. Sainte Fare Garnot – J'ai fini sur ce premier point, je n'ai pas trouvé forcément très convaincante la réponse. J'attendais une position politique. Mais, bon, soit, passons...

M. le Maire –

Pardonnez-moi, je vais vous interrompre deux secondes. Quelle position politique ? Je considère que les agents, comme dans toute collectivité ou toute entreprise, sont rémunérés pour un temps de travail, et qu'ils doivent accomplir ce temps de travail.

M. Sainte Fare Garnot – Mais naturellement. C'est essentiel.

M. le Maire – Ce n'était pas le cas.

M. Sainte Fare Garnot – Je ne suis pas d'accord. La question que je vous pose, c'est : quel est le statut du temps de travail à la Ville de Nevers par rapport au droit ? Est-on dans les clous du droit, ou pas ? C'est tout simple. Et si on ne l'est pas, que fait-on pour y revenir ? Si on y est, à ce moment-là, c'est une décision politique que de faire travailler les agents plus, moins, ce que l'on voudra... Ce n'est pas une question de droit. Je n'ai pas eu le sentiment que la réponse de l'employeur ait été très claire.

M. le Maire – Le temps de travail théorique n'est pas respecté, dans la pratique. On partait de loin.

M. Sainte Fare Garnot – Vous nous dites, de but en blanc, que ce n'est pas respecté ?

M. le Maire – Je dis qu'aujourd'hui, nous avons depuis plusieurs mois un travail sur un projet qui est plus global, mais qui concerne aussi le temps de travail, et donc nous le menons régulièrement avec les partenaires sociaux sur des rencontres en bilatéral, sur des rencontres en comité technique, et il y aura un rendu. Si vous attendez de moi aujourd'hui une prise de position politique en vous disant « il faudra que tout le monde soit à 1 600 et quelques heures, ou pas tout le monde, je ne vais pas la prendre ce soir, et ce n'est pas l'idée, puisque c'est d'avancer sur peut-être d'autres manières de travailler dans certains métiers. Ce sera possible peut-être pour certains métiers et pas pour d'autres. Ce sont des questions de société, ce ne sont pas des questions politiques. Est-ce qu'aujourd'hui, sur tel métier donné, il y a besoin de travailler 39 heures ou 37 heures pour faire le travail ? Est-ce que c'est vraiment une nécessité ? Est-ce que cela ne peut pas être vu autrement ? Est-ce qu'il ne peut pas y avoir un partage du temps de travail différent ? C'est cela qui m'intéresse. C'est plutôt des sujets de fond, que de prendre une position politique spectaculaire ce soir ; ce n'est pas l'idée.

M. Sainte Fare Garnot – Je ne me retrouve pas dans votre explication. Nous y reviendrons vraisemblablement. J'ai trouvé que c'était d'une clarté très floue. Passons.

J'avais une alerte, celle-là au présent, qui concerne une recommandation formalisée par la Chambre régionale des comptes, qui porte sur les créances et garanties d'emprunts engagées par la Ville de Nevers en direction de ses différents satellites. C'est la recommandation n°3, analyse des risques externes : « *La Chambre recommande à la collectivité de procéder à un recensement exhaustif des participations et créances rattachées qu'elle détient dans différentes structures externes, afin de pouvoir apprécier le risque financier lié* ». Vous expliquez, derrière, que vous êtes en cours de travail sur cette recommandation.

Or, c'est, parmi les risques financiers de la Ville, l'un de ceux qui comptent. Il y a la baisse durable des recettes, qui est un risque très fort, que ce soient les recettes liées aux habitants, à la démographie, ou la politique de dotations de l'Etat. Il y a le risque de la dette, qui est malheureusement largement engagé. Vous le savez, vous

augmentez la dette de 1M€ par an. Et il y a le risque de la dette cachée, avec ces garanties d'emprunts.

Comme nous allons procéder à l'examen d'une délibération sur la fusion d'un bailleur social avec un bailleur plus important, et que nous allons débattre de la question des garanties d'emprunts, je souhaiterais, si vous le voulez bien, que nous puissions examiner la délibération n° 126 maintenant ; c'est le même sujet. Et que nous puissions débattre de la stratégie que vous mettez en place pour mettre ces risques sous contrôle.

Pourquoi y a-t-il risque ? Parce que, du fait de la démographie de Nevers, qui est en déprise, il y a un phénomène d'augmentation tendancielle de la vacance dans le logement, notamment le logement social, et Nièvre Habitat est frappé de plein fouet. Or, Nièvre Habitat détient un portefeuille de garanties d'emprunts de la Ville tout à fait majeur. Et donc il y a une question très importante pour le budget de la Ville, c'est la dette cachée.

J'aimerais savoir s'il vous est possible de nous donner une idée du volume de dette correspondant, en général, et en particulier à Nièvre Habitat, et nous dire, de manière un peu anticipée, quels sont les leviers que vous entendez activer pour la mettre sous contrôle. Et évidemment, tout ce que nous souhaitons, c'est que jamais il n'y ait besoin de mobiliser ces garanties. Mais c'est un risque très important, parce que s'il devait advenir, c'est tout simplement l'explosion des équilibres financiers du budget de la Ville. Personne ne le souhaite. Evitons les risques, en traitant en amont le sujet. Merci à vous.

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

Vous débordez quand même beaucoup, Monsieur Sainte Fare Garnot, parce que, là, la recommandation n°3, c'est sur l'analyse des risques externes correspondant à nos satellites, dans les structures dans lesquelles nous avons une participation ; tandis que vous, vous êtes en train de nous parler de caution sur les organismes d'HLM, notamment Nièvre Habitat, Logivie, qui sont les deux plus gros consommateurs de caution.

Je rappelle que les chiffres que vous me demandez, vous les avez dans le compte administratif. Je ne les connais pas par cœur, mais je peux les retrouver. Cependant, vous les avez, Monsieur Sainte Fare Garnot. C'est une recommandation de la Chambre régionale des comptes, à laquelle je souscris pleinement. Nous sommes en train de former une personne sur le sujet, dans le but de faire une cartographie de tous nos risques externes, notamment sur nos satellites. Cela va être initié au second semestre 2018. Une personne sera chargée de faire cela.

M. le Maire –

Très bien. Je voulais aussi renvoyer M. Sainte Fare Garnot au compte administratif, puisqu'il y a là tous les éléments qu'il demande.

M. Sainte Fare Garnot –

J'irai voir les chiffres dans le compte administratif, effectivement. Mais vous n'avez pas répondu sur le fond, qui est la question de la gestion du risque. C'est sans doute que vous êtes en difficulté pour le faire ce soir ; cela peut arriver, cela arrive,

manifestement. Mais ce que j'aimerais, c'est que nous puissions en parler, parce que, là, c'est très au-delà de nos différences ; c'est un sujet qu'il faut avoir, bien sûr, à l'esprit. Et compte tenu, en plus, du bouleversement du logement social en France qui est engagé, avec la fusion des organismes HLM, on voit bien que tout élément de risque doit être sous surveillance.

Ce que je souhaiterais – vous n'avez pas la réponse ce soir, c'est dommageable –, c'est que nous puissions en débattre un autre soir. Cela suffira, non pas à mon bonheur, parce que ce n'est pas de cet ordre, mais au sens des responsabilités qui est le nôtre à tous devant les finances de la Ville.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, je vous connais un peu pour votre art de semer le trouble au moment où il n'a pas lieu d'être. Vous mettez sur notre dos une prétendue difficulté qui n'existe pas, par votre incurie à ne pas être allé vérifier les éléments du compte administratif qui vous rassureront et qui sont de nature à rassurer tout le monde, puisque nous sommes très loin des critères des risques légaux. Donc, il n'y a pas de piège ou de question à soulever là-dessus, puisque, si vous aviez étudié les choses en temps et en heure, vous n'auriez même pas besoin de soulever la difficulté. Il n'y a pas de problème ; aujourd'hui on en est très loin. Je le redis publiquement.

Nous ne votons pas sur le rapport. C'est une prise d'acte que nous avons abordé ce rapport.

Il est pris acte du rapport.

Par contre, estimez-vous que nous avons abordé la délibération n° 126, ou bien faut-il revenir dessus ?

M. Sainte Fare Garnot – Nous pouvons l'aborder.

M. le Maire –

D'accord. Nous pouvons y venir dessus maintenant, si vous le voulez.

2018 – 126

Fusion absorption de la SA d'HLM Logivie par la SA d'HLM Villeo. Autorisation de maintien des garanties des prêts transférés

M. Suet –

La SA d'HLM Logivie nous informe du projet de fusion-absorption de Logivie par Villeo, dont le siège social est situé à Dijon. Les conseils d'administration respectifs des deux sociétés ont approuvé ce choix le 19 décembre dernier.

Appartenant de fait au groupe Action Logement, les sociétés se rapprochent afin de constituer un opérateur du logement social de premier plan auprès des acteurs locaux et de répondre aux enjeux du territoire. La réalisation définitive de la fusion est fixée au 20 juin prochain. Par la présente délibération, il vous est demandé d'autoriser le maintien des garanties octroyées par la collectivité pour les prêts transférés. Vous trouverez en annexe la liste des prêts ainsi que les taux des garanties accordées par la Ville de Nevers.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération et permettre ainsi la réalisation du projet de fusion-absorption entre ces deux sociétés d'HLM.
Donc, vous avez bien reçu le montant des prêts garantis pour la SA Logivie.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir ? Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Dans la logique de ce que je vous demandais à l'instant, j'aimerais que vous puissiez nous dire quel est le taux de vacance de Logivie aujourd'hui, si vous le connaissez. C'est une information clé, parce que, quand on regarde le tableau des garanties d'emprunts dont nous débattons, ce n'est pas neutre, puisqu'il s'agit d'un capital de 20,5 M€ et d'un encours de 15,8 M€, qu'il s'agit de re-garantir. C'est juste la plus grosse décision financière de la soirée, je me permets de le dire. Ce n'est absolument pas neutre, et donc je trouve que, sur des décisions de cette nature, il est important que le Conseil dispose d'une vision claire des sécurités et des risques.

J'ai une prétention, je n'en ai pas beaucoup, mais c'est que notre équipe a rendu des finances parfaitement au cordeau, parce que nous avons, sur ces questions, une très grande rigueur. J'en ai une autre, de prétention, c'est que nous avons réactivé les moteurs de la Ville, même s'il y avait encore infiniment de choses à faire.

Sur cette question financière, je souhaiterais connaître les taux de vacance, l'appréciation des risques, parce qu'il est essentiel que nous accompagnions le logement social ; c'est une certitude. Mais on ne peut pas le faire à hauteur de 16 M€ si on ne sait pas quel est le taux de risque que ces garanties soient appelées. A ce moment-là, Monsieur l'Adjoint aux Finances, Monsieur le Maire, vous le savez, c'est une autre paire de manches. Si on mobilise 4 à 5 M€ qui ne sont pas prévus dans un budget, une garantie d'emprunt, cela peut vous retourner un budget municipal. Pourriez-vous nous éclairer là-dessus ?

M. Suet – Les annuités des emprunts garantis, Monsieur Sainte Fare Garnot, c'est 7 M€ par an. Donc, vous pensez bien que c'est un dossier que je surveille énormément.

Pour répondre à votre question, pour Logivie, le taux de vacance est de 0 %. Je ne dirais pas la même chose pour Nièvre Habitat. Mais 0 % pour Logivie.

Il ne faut pas oublier que le projet de loi ELAN préconise à tous ces organismes de gérer un parc d'au moins 15 000 logements. En fait, que fait Logivie ? Ils se préparent à cette loi qui n'est pas encore votée. Logivie a toujours été bien gérée. Je n'ai jamais été inquiet sur Logivie. Le fait qu'ils fassent cette fusion, cela veut dire qu'ils sont responsables, parce qu'ils pensent à ce qui peut arriver si cette loi ELAN est votée.

M. Sainte Fare Garnot – Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint, d'avoir apporté cette précision. La réponse était essentielle, car au moment où l'on vote des garanties sur des sommes très importantes (16 M€), il le fallait. Si la vacance est nulle, cela veut dire que le risque est nul, ou quasiment nul, et dans ces conditions cela permet de revenir à une position qui n'est pas une position financière, mais sociale, et donc pour ma part je voterai cette délibération sans hésiter.

M. le Maire – Merci. Nous votons sur cette délibération n° 126. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité. .

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-093 *Convention de partenariat Ville Lions Club 2018*
Adopté à l'unanimité.

2018-094 *Convention avec l'association ASPTT Pétanque pour la construction, le cofinancement et l'autorisation d'occupation temporaire des terrains au stade de la Raie*
Adopté à l'unanimité.

2018-095 *Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2018-096 *Recrutement d'un enseignant artistique dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires*
Adopté à l'unanimité.

2018-097 *Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération pour une durée de 6 mois*

M. le Maire – Nous préparons l'organisation du Sommet international de l'innovation et des villes médianes, dit SIVIM, et un certain nombre de manifestations liées à l'innovation et au numérique.

Dans ce cadre, il est proposé la mise à disposition d'un agent municipal pour 6 mois, et non 12 mois, à compter du 1^{er} juillet 2018 auprès de Nevers Agglomération afin de conduire exclusivement ce projet. Cette mise à disposition pourra être renouvelable sans formalité.

Je précise que cette manifestation sera dans l'agenda du ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques Mézard. J'ai rendez-vous à l'Elysée le 11 juin, avec la conseillère à la cohésion des territoires, dans la mesure où j'ai proposé au Président de la République d'inaugurer l'événement, ou qu'au moins cela se passe sous son haut patronage. L'Elysée est intéressé éventuellement à soutenir cet événement. Il nous faut aussi des moyens humains pour l'organiser avec un certain nombre de villes françaises et étrangères, qui portent aussi l'innovation, comme essaie de le faire Nevers.

Il y aura aussi un volet Patrimoine et Innovation. Le ministère de la Culture est intéressé.

François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, cela a été une délibération qui visiblement a été modifiée sur plusieurs points, par rapport au document qui nous avait été transmis, puisqu'il ne s'agit pas du Salon des maires des villes moyennes, mais du Sommet international de l'innovation des Villes médianes, et c'est une mise à disposition pour 6 mois au lieu de 12 mois.

Je m'étonne quand même que la délibération ait pu être rédigée de manière aussi erronée, et d'ailleurs il va falloir aussi modifier la convention, puisque celle qui nous a été transmise porte la mention « Salon des maires des villes moyennes ».

M. le Maire – Cela a été modifié, Monsieur Diot, dans la convention.

M. Diot – Très bien. Mais pas dans les documents que nous avons reçus. Très bien si c'est fait.

Je m'étonne qu'elle ait quand même pu traverser comme cela toute la phase préparatoire du Conseil municipal et notamment la Commission 1 du 11 juillet, où j'ai carrément posé la question : « c'est quoi, ce Salon des maires des Villes moyennes ». Visiblement, personne n'en savait rien, et même le président de la commission n'a rien trouvé d'autre à me dire que « qui ne tente rien n'a rien ». Cela en dit quand même long sur le niveau de partage de l'information.

M. le Maire – Vous avez eu la réponse à la commission.

M. Diot – « Qui ne tente rien n'a rien ».

M. le Maire – Oui. Mais une autre aussi. Mais je vous laisse poser votre question publiquement, car c'est cela qui est intéressant.

M. Diot – Mais cela en dit quand même long sur le niveau de partage de l'information dans votre propre équipe.

Bien. On y voit plus clair. Il s'agit donc du fameux SIVIM, co-organisé avec Shawinigan, dont vous nous parlez effectivement depuis le début de l'année. Je crois que cela s'est décidé à Las Vegas. Vous nous en parlez depuis le mois de janvier.

C'est co-organisé par l'Agglomération puisque comme vous l'indiquez dans la délibération, c'est Nevers Agglomération qui souhaite mettre en place ce salon.

Aussi je m'étonne que le sujet de la mise à disposition de l'agent n'ait pas été d'abord abordé à l'Agglo, puis à la Ville de Nevers. La logique voudrait que cela se fasse dans ce sens-là.

Ensuite, d'après vos affirmations, ce salon se tiendrait à l'automne de cette année. Il n'y a pas de date de fixée pour l'instant ? Si ?

M. le Maire – Du 8 au 10 novembre.

M. Diot –

Du 8 au 10 novembre ? D'accord, très bien.

On mettrait donc à disposition Mme Boulez, « pour conduire ce projet », pour 6 mois à partir du 1^{er} juillet. On comprend donc mieux le timing. Ceci dit, 6 mois à partir du 1^{er} juillet, pour quelque chose qui se tiendra du 8 ou 10 novembre, cela ne laisse quand même pas beaucoup de temps pour conduire le projet.

Il y a un autre problème de fond dans cette délibération. Je lis que « cette mise à disposition pourra être renouvelable sans formalité ». Ce n'est quand même pas banal ! Cela veut donc dire que c'est une mise à disposition à l'Agglo qui, sauf contre-ordre, peut être carrément définitive, sans autre forme de procès, si nous votons cette délibération ce soir.

Je pense que tout cela mérite des éclaircissements, et en tout cas j'imagine que ce sont des éclaircissements que demandera le Conseil d'Agglomération quand il en sera saisi, et s'il en est saisi. J'imagine que cela sera le cas, mais forcément ce sont des questions qui viennent tout de suite en tête dès qu'on lit une délibération comme celle-là.

M. le Maire –

Je précise que Sonia Boulez travaille déjà à l'Agglomération. D'ailleurs, elle avait d'autres fonctions sur le lien entre l'Agglomération et la Ville de Nevers. Sur les erreurs que vous évoquez, je veux bien que vous mettiez le point dessus, si cela vous fait plaisir.

Pourquoi « Sommet » et pas « Salon » ? En fait nous avons déterminé le sigle, sauf que les contraintes pour l'organisation d'un salon sont largement supérieures à un sommet. Ce n'est pas pour faire pompeux ; c'est que, le sigle étant déposé, il fallait que nous assurions un « S », et que c'est moins contraignant d'organiser un sommet qu'un salon. « Sommet international de l'innovation des Villes médianes ». Tel est son nom. Pour l'organiser, nous avons besoin que Sonia Boulez, qui assume déjà un relais « articulation Ville/Agglomération » se consacre à cela uniquement. C'est juste la mise à disposition qui vous est proposée L'Agglomération en sera informée de la même façon. Elle aura les mêmes réponses. Je pense qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Il y a un besoin surtout de réaliser une belle manifestation, où il y aura beaucoup de Villes françaises et étrangères, avec lesquelles parfois nous travaillons et parfois pas, qui se sont déjà manifestées et préinscrites, et des partenaires aussi, et un certain nombre d'intervenants de grande qualité. Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de délibérer sur cette mise à disposition.

M. Diot –

Monsieur le Maire, simplement pour que nous le sachions ; aujourd'hui, Mme Boulez n'est pas à 100 % à l'Agglomération ? Si ?

M. le Maire –

Non, elle n'est pas à 100 % à l'Agglomération.

M. Diot –

Elle est à combien de % à l'Agglomération ? C'est 20 % ?

- M. le Maire – Je crois que c'est 80 % / 20 %.
- M. Diot – Voilà. Donc, disons les choses telles qu'elles sont.
- M. le Maire – Oui. Mais je n'ai pas dit le contraire. J'ai dit qu'elle avait déjà un pied à l'Agglomération, et qu'elle effectuait déjà un travail pour l'Agglomération.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

2018-098 **Création d'une commission consultative paritaire commune pour les personnels contractuels de la Ville et du CCAS de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2018-099 **Vacance d'un emploi permanent de catégorie A – « Directeur des Ressources Humaines »**

- M. le Maire – Nous passons à la délibération n°099. Il s'agit d'informer le Conseil du recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines.

Le recrutement d'un fonctionnaire ayant été infructueux, il nous est apparu indispensable de procéder par la voie contractuelle. L'objectif de cette délibération est de pourvoir ce poste par un agent contractuel, sachant que c'est un poste qui est attendu depuis un certain temps au niveau de la Ville de Nevers. Il n'est pas simple d'attirer de bons DRH relevant de la fonction publique. Nous pouvons en avoir un certain nombre qui viennent du secteur privé, mais qui n'ont pas forcément toute la maîtrise du fonctionnement d'une collectivité. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons pouvoir recruter un contractuel.

Avez-vous des questions ? Monsieur Lagrib ?

- M. Lagrib – Juste une remarque. Nous sommes satisfaits qu'il y ait enfin un DRH à la Ville de Nevers, afin de pouvoir faire évoluer les services dans le bon sens, et que l'on puisse avoir une réelle expertise des ressources humaines au sein de cette commune.

- M. le Maire – Il y en a déjà eu. Il faut que l'on en retrouve un.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-100Adhésion au CNAS pour les personnels titulaires et stagiaires de la Ville de Nevers

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°100, qui concerne l'adhésion au CNAS pour les personnels titulaires et stagiaires de la Ville de Nevers.

Nous avons souhaité réfléchir et proposer aux agents de la Ville de Nevers une évolution sur l'action sociale dont ils peuvent bénéficier, et éventuellement la faire évoluer par rapport à ce qui était proposé au niveau de la Ville de Nevers, avec un corollaire qui est le budget que l'on peut consacrer à cela.

Nous avons été destinataires d'une première proposition du Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS). Je rappelle que le CNAS est un organisme national qui vise à améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et qu'il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions, etc.). Ce sont des prestations qui évoluent chaque année, pour correspondre aux besoins et aux attentes.

Nous avons souhaité porter une réflexion et un groupe de travail sur une éventuelle adhésion au CNAS. Nous avons consulté les agents, qui ont répondu avec une ampleur importante à cette consultation. Elle s'est révélée favorable pour cette adhésion. Etant précisé que nous l'avons souhaité en complément avec l'amicale du personnel de la Ville de Nevers, qui continue d'exister et d'être épaulée, tant par la Ville que par le CCAS. C'est véritablement une offre complémentaire dans le bien-être au travail, car c'est une forme de bien-être que de bénéficier de prestations à des tarifs intéressants ou d'accompagnement en cas de difficultés supplémentaires par rapport à ce qui était déjà connu et proposé à la Ville de Nevers.

Pour cette adhésion qui débutera le 1^{er} septembre 2018, le budget prévisionnel s'élève à 40 100 €, ce qui constitue une somme non négligeable de 205 € par agent titulaire et stagiaire.

Il est proposé aussi de désigner un représentant du Conseil municipal en qualité de délégué élu, qui serait Yannick Chartier.

Avez-vous des questions ?

Je propose de voter sur ce qui est quand même une avancée pour le personnel de la Ville de Nevers et du CCAS, et qui était déjà mis en place d'ailleurs à l'Agglomération.

Catherine Fleurier veut dire un mot.

Mme Fleurier –

Pour compléter. Le 26 juin, lors du prochain Conseil d'administration du CCAS, il y aura le parallélisme des formes avec une délibération sur ce même point.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci pour les agents.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2018-101 *UFR de droit, unité de formation et de recherche. Attribution du Prix Pierre Bérégovoy*
Adopté à l'unanimité.

2018-102 *Participation financière de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association avec l'Etat*

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°102, qui concerne la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat. C'est Mme l'Adjointe à l'Education qui va nous la présenter. Elle est là ? Peut-être, le temps que nous allions la chercher, pourrions-nous passer le PowerPoint, sur les règles en matière de moyens dont peut disposer une opposition, quelle qu'elle soit.

Présentation d'un PowerPoint

Il est prévu par l'article L 2121-27 du Code général des collectivités territoriales que les conseillers qui n'appartiennent pas à la majorité peuvent – ce n'est pas un droit, c'est une possibilité – disposer d'un local commun. L'usage de ce local est régi par l'article D 2121-12 du CGCT.

Je lis l'article : « *Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun* ». C'est donc une possibilité.

Sur le choix d'un nouveau local par rapport aux difficultés que vous connaissez, dont je ne disconviens pas, puisque nous nous y sommes intéressés, nous faisons le choix d'un local municipal. Vous le visiterez. Je rappelle que ce local, conformément aux textes et à la jurisprudence, n'est pas destiné à être une permanence, ni à accueillir des réunions publiques, ni à servir de permanence électorale pour les élus. C'est une salle de travail qui peut tout à fait, si la question se posait, être partagée entre plusieurs groupes.

Et d'ailleurs, sur les modalités d'utilisation du local commun, l'article D 2121-12 du CGCT indique : « *Les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité peuvent disposer d'un local administratif permanent. La répartition du temps d'occupation est faite d'un commun accord entre les différents utilisateurs. A défaut, c'est le maire qui arbitre la répartition en fonction de l'importance des groupes. Les modalités d'aménagement et d'utilisation du local commun mis à la disposition des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale sont fixées par accord entre ceux-ci et le maire. En cas de désaccord, il appartient au maire d'arrêter les conditions de cette mise à disposition* ».

Notre règlement intérieur reprend les dispositions de ce Code. A partir du moment où il n'y a pas un règlement intérieur différent, c'est bien le maire qui reste

compétent, et éventuellement légitime à arbitrer, même si j'avais fait confiance à la bonne entente des différents groupes, s'il y en avait eu plusieurs.

Sur les moyens adaptés, les obligations sont posées par l'article L 2121-28, pour les communes de + de 100 000 habitants. C'est la raison pour laquelle je vous indiquais tout à l'heure que nous étions au-delà de nos obligations par l'octroi de moyens matériels et humains. Dans ce texte, il est prévu que *« le Conseil municipal peut affecter aux groupes d'élus pour leur usage propre ou pour un usage commun un local administratif, du matériel de bureau, et prendre en charge leurs frais de documentation... »*, – ce qu'il nous arrive de faire, convenez-en –. *« Le maire peut, dans les conditions fixées par le Conseil municipal et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes »*.

Nous pouvons projeter le plan du local qui est envisagé. Il a plusieurs pièces, et il est plus grand que celui dont vous disposez aujourd'hui. Nous y engageons des travaux, pour que vous ayez un local propre et en état d'utilisation optimale. Lorsque vous étiez à la majorité, vous aviez choisi le local de l'opposition. C'est pareil. Je respecte les usages. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Nous n'allons pas passer la soirée sur ce sujet, parce que nous parlons d'abord des affaires publiques, et donc des Neversois. Il se trouve que vous le relancez. D'un mot.

D'abord, il y a réellement une rupture avec les pratiques et les usages – puisque c'est le terme que l'on utilise ce soir – antérieurs. Vous vous réfugiez derrière le droit. Nous ne contestons pas la légalité. Très bien, vous en appelez à la légalité ; ce n'était pas le sujet. Le sujet, c'est la manière dont les choses évoluent. Or, à ma connaissance, un changement vers le moins, et c'est le cas, cela s'appelle un recul. Donc, c'est un recul des droits de l'opposition à Nevers, c'est sûr, et cela porte sur les attributions des moyens humains et matériels. Pourquoi ? Vous vous apprêtez, semble-t-il – cela nous a été dit, et nous allons voir si c'est toujours vrai dès lors que l'autre groupe n'existe plus formellement – à attribuer les mêmes moyens humains – même agent – à deux groupes. Cela ne se faisait pas, parce que nous respections ce que nous considérions comme essentiel, à savoir l'identité de chaque groupe, son besoin d'avoir des moyens dédiés, et par ailleurs nous avons aussi des locaux séparés lorsqu'ils étaient demandés. Mais cela avait fait l'objet de longues discussions avec M. Martinat, et nous n'avions rien imposé ; nous avons proposé un local dans le centre-ville. Cela avait été finalement accepté, après bien des discussions.

Donc, c'est bien un recul de la situation antérieure. Vous ne pourrez pas dire le contraire, parce que c'est juste un fait. Eh oui, ce n'est pas illégal, et fort heureusement on ne va pas non plus vous applaudir de ne pas sortir de la légalité. Dont acte.

Et pour que les choses soient complètement dites, le local que nous allons donc quitter, pour prendre le chemin de la gare du Tonkin, était un local partiellement insalubre ; pas le local directement, mais tout son environnement. Et pour l'agent de

la Ville qui y était mis à disposition du groupe Nevers à Gauche, c'était quand même extrêmement pénible, avec une connexion internet qui ne lui permettait ni de télécharger ni d'envoyer des pièces jointes. On avait l'impression d'être au début d'internet, quand on comptait les bits pour se demander si on était capable d'ouvrir un email. C'est cela les conditions de travail de l'agent et du groupe Nevers à Gauche depuis quatre ans.

Donc, c'est un recul. Et quel que soit ce que dit la loi, c'est un recul par rapport au passé. Point. On se débrouille. Cela ne changera pas notre détermination, notre volonté de participer au débat. Elle est démontrée tous les jours. Simplement, sur ce point-là, on n'est ni dans l'élégance ni dans l'équilibre, mais dans une volonté de rendre les choses plus compliquées ; c'est clair, on ne va pas faire semblant.

Et revenons maintenant au débat qui intéresse les Neversois.

M. le Maire – Je vais quand même vous répondre, parce que vos propos sont particulièrement désobligeants. Quel recul ? Quel recul, Monsieur Sainte Fare Garnot ? Je vous pose la question. Quel recul ? Expliquez-moi le recul que vous allez subir.

Vous décrivez une situation abominable. Je rappelle que nous avons pris des locaux privés, que vous avez visités. Nous ne pouvions pas anticiper l'insuffisance de défaut d'entretien par le propriétaire ensuite. A chaque fois que vous avez eu des difficultés, les équipes sont intervenues, et ce n'est pas plus facile pour nous, et c'est aussi du temps utilisé qui n'est pas utilisé pour la collectivité derrière.

Donc quel recul ? Expliquez-moi. Je vous écoute.

M. Sainte Fare Garnot – Je l'ai dit assez clairement. Si vous n'avez pas compris, c'est très dommage.

M. le Maire – Je n'ai pas compris.

M. Sainte Fare Garnot – C'est très dommage.

M. le Maire – En tout cas, je vous remercie beaucoup de nous remercier. Le recul, il va se traduire par du plus : un local qui va être rénové, à l'état neuf, sur lequel nous consacrons une somme pour vous, pour faire des travaux, pour que vous soyez dans des locaux dignes de ce nom. Deuxièmement, un local plus grand. Donc, je ne vois pas où est le moins. Mais si vous préférez y renoncer, je peux me retrancher, effectivement, pour le coup, derrière la loi, puisque vous ne le reconnaissez pas. Nous continuons à vous donner des moyens humains, et nous continuons à vous donner des moyens matériels. Si je vous les enlevais, je pourrais entendre que c'est du recul. Mais je considère que c'est vraiment un manque de reconnaissance alors que nous allons au-delà de nos obligations, et que rien ne nous y oblige.

Nous investissons, parce que nous avons entendu les difficultés que posent les locaux actuels, et nous n'avons pas fait la sourde oreille, justement parce que nous souhaitons être respectueux de l'opposition, alors que nous pourrions faire autre chose pour nos propres projets. Et c'est comme cela que vous nous en remerciez ? On saura s'en rappeler. Merci de vos remerciements.

Madame l'Adjointe à l'Education est revenue. Elle va pouvoir nous parler de la délibération n°102, qui est un « marronnier », dans le sens journalistique du terme, mais un marronnier qui passionne.

Mme Dessartine –

Merci. Et excusez-moi pour mon absence de tout à l'heure.

Bonsoir, chers collègues. Considérant que les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat constituent une dépense obligatoire à la charge des communes ;

Considérant que cette participation, qui permet de garantir la parité de financement entre écoles publiques et privées, est calculée par élève et par an, au regard du coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune ;

Considérant que, par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2016, le montant de la participation financière de la Ville de Nevers au fonctionnement des écoles privées de la commune a été arrêté à 649,12 € par élève, au titre de l'année scolaire 2016-2017 ;

Considérant qu'il était nécessaire d'actualiser le montant de cette participation, à partir de l'année scolaire 2017-2018, au regard de l'évolution du coût de fonctionnement des écoles publiques élémentaires de la commune ;

Considérant les échanges intervenus en ce sens avec les organismes de gestion des écoles catholiques (O.G.E.C) de Nevers et leur aboutissement ;

Considérant que le calcul des coûts de fonctionnement des écoles élémentaires publiques de Nevers, sur la base des dépenses constatées en 2016, s'élève à 567,34 € par élève et par an ;

Je vous propose d'arrêter le montant annuel de la participation de la ville de Nevers aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du 1er degré de la commune sur cette base de 567,34 €, au regard du nombre d'élèves domiciliés à Nevers qui fréquentent les écoles privées élémentaires sous contrat de la commune, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Pour l'année scolaire 2017-2018, je vous propose d'arrêter le montant total de la participation de la Ville de Nevers à 567,34 € x 230 élèves, soit 130 488,20 €.

Considérant que, par délibération en date du 5 décembre 2017, le Conseil municipal a décidé d'accorder une avance de participation, d'un montant global de 78 543,52 €, au titre de l'année scolaire 2017-2018, et qu'il convient donc de déduire le montant de cette avance ;

Je vous propose d'arrêter de la manière suivante le montant du solde à verser au titre de l'année scolaire 2017-2018. Un tableau vous détaille les coûts et le nombre d'élèves.

A partir de l'année scolaire 2018-2019, et pour l'année scolaire 2019-2020, je vous propose que la participation soit calculée et versée, en une fois, annuellement, en janvier de l'année suivant celle de la rentrée scolaire.

Je vous propose également que le montant annuel de la participation de la Ville de Nevers soit dès lors calculé sur la base de 567,34 €, revalorisés chaque année au regard de l'évolution de l'IPC, indice des prix à la consommation, identifiant INSEE 001759970, constatée entre septembre de l'année N-1 considérée et septembre de l'année N, en fonction du nombre d'élèves comptabilisé à la rentrée, communiqué par chaque O.G.E.C.

La convention ci-annexée reprend ces propositions.

Je vous propose d'en approuver les termes et de bien vouloir autoriser M. le Maire à la signer.

Les crédits correspondants à l'année scolaire en cours sont inscrits au BP 2018.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Le financement de l'école privée : comment le public finance sa propre concurrence !

Nous avons d'un côté un financement, bien qu'inférieur à l'année précédente, des établissements privés, et de l'autre des fermetures d'écoles par la municipalité, profitant à l'école privée. J'aurais bien voulu avoir les chiffres demandés lors de la commission. Malheureusement, je ne les ai pas là pour pouvoir donner l'exactitude des chiffres. Ce qui rend les conditions d'enseignement dans le public de plus en plus difficiles. Nous ne vous avons pas du tout entendu également sur les fermetures de classes, ce qui accentue ces difficultés. Sans parler des dommages collatéraux, accentueurs des pertes d'habitants : 18 fermetures pour 4 ouvertures, ce qui conduit à l'augmentation effective des financements en direction des écoles privées.

Une autre question nous vient. Qu'en sera-t-il des maternelles, lorsque le décret rendant la scolarité obligatoire dès 3 ans sera promulgué, pour ce qui concerne le financement par le privé ?

M. le Maire – Madame Royer.

Mme Royer – La question a déjà été posée par M. Lagrib. Je m'intéressais par anticipation à la direction que prendrait la Ville de Nevers sur la scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans. Puisque cela va rester du domaine facultatif, mais pas forcément. Je voulais savoir si des consultations avaient eu lieu avec les collectivités territoriales.

M. le Maire – Monsieur Diot.

M. Diot –

C'est effectivement une vraie question. Ce sont des décisions gouvernementales qui risquent d'avoir un impact direct sur le budget des communes. Je n'y reviens pas.

Au mois de juin 2015, vous aviez fait voter par le Conseil Municipal une augmentation brutale de 25 %, et de 140 € par élève, de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées.

Nous nous y étions très fortement opposés, à la fois pour des questions de principe que nous ne redévelopperons pas, et parce que c'est loin d'être neutre dans le budget de la Ville. Avec l'augmentation, ces dernières années, des effectifs dans les écoles privées (alors que dans le même temps ils diminuaient dans le public), la participation de la Ville au financement des écoles privées est ainsi passée de 108 000 € en 2014 à 157 000 € en 2017, soit une hausse de près de 50 %, alors que dans le même temps on fermait des écoles publiques à Nevers. Je redonne ces chiffres, parce qu'ils ont été contestés lors d'un précédent Conseil. Ce sont pourtant les chiffres.

Cette année, vous refaites le calcul, et vous vous apercevez que finalement, 649 € par élève c'est surestimé, et vous revenez à un chiffre de 567 € par élève, soit près de 15 % de moins, et 80 € en moins. Dont acte. Mais ma question est donc la suivante : combien avons-nous payé en trop aux écoles privées de Nevers, lors des deux dernières années scolaires ? Si on s'est trompé de 80 € par élève, c'est entre 15 et 20 000 € par an.

Quoi qu'il en soit, vous savez que nous sommes assez constants sur la question : nous sommes par principe opposés au financement par les deniers publics de l'enseignement privé parce que seule l'école publique et laïque permet d'accueillir, indistinctement, tous les enfants de la République.

Aussi nous nous opposerons, comme chaque année, à cette délibération, non sans avoir demandé réponse à nos questions.

M. le Maire –

Bien. Je vais apporter réponse à vos questions. Mais vous invitez à un vote qui serait illégal. Je le dis aussi à M. Lagrib. Oui, la collectivité de Nevers, comme toutes les collectivités de France, finance l'école privée. C'est la loi, et nous n'avons même pas un pouvoir d'appréciation. Après, c'est le mode de calcul que l'on peut discuter. Je suis très à l'aise pour en parler, parce que j'ai fait toute ma scolarité dans l'école publique, mes enfants aussi. Maintenant, il y a l'école privée qui est là, il y a des enfants à l'école privée qui sont aussi des enfants de Neversois, et nous devons assumer notre responsabilité. C'est facile de faire l'autruche ou de brandir sabre au clair en disant que l'on s'oppose et de prendre une décision illégale qu'il nous faudra reprendre derrière ou que l'on prendra à notre place. Nous avons donc essayé de le faire le plus équilibré possible. C'est une obligation, et vous le faisiez avant nous. Je m'adresse à mon prédécesseur ; il le faisait avant nous. Les choses sont rappelées.

Monsieur Lagrib, vous aimez rappeler les choses, mais nous assumons, ce que nous avons dû faire en continuité de ce qui aurait dû être fait avant, d'avoir procédé à des rapprochements d'écoles pour que nous en ayons un peu moins à entretenir. Je n'ai pas connu d'enfants en échec scolaire à cause de cela ; en tout cas ils ne

m'ont pas été signalés. Si le mètre carré permet la réussite d'un enfant, on va aller démultiplier par 100 tout de suite pour permettre des taux de réussite à 100 %. Donc, évidemment que ce raisonnement ne tient pas.

En revanche, ce qui est intéressant, y compris pour le financement des écoles privées, c'est que la part de calcul que l'on refait régulièrement tient compte du coût réel d'un enfant dans le public. Comme nous avons réussi, grâce aux travaux menés, et de notamment de performance énergétique, à économiser sur le fonctionnement des écoles, la part par enfant dans le public baisse, et donc nous pouvons retrancher sur ce chiffre pour baisser la part que nous reversons aux écoles privées. Evidemment, elles auraient préféré que cela n'existe pas. Nous leur avons expliqué pourquoi. Mais c'est ainsi. Parfois nous avons été obligés de monter. Et encore, quand vous rappelez les chiffres – je ne les ai plus en tête, mais admettons que ce sont ces chiffres-là – nous avons été mesurés. Pour vous, c'était trop, mais pour eux, c'était le recours envisagé, que l'on aurait visiblement perdu, avec la jurisprudence. Il aurait fallu provisionner... vous connaissez l'histoire. Nous avons évité un recours. Nous avons essayé de trouver une cote mal taillée qui ne coûte pas trop à la Ville, et qui soit aussi dans notre obligation de financer les écoles privées. Voilà pourquoi aujourd'hui, on en arrive à rediminuer. C'est tant mieux, mais c'est aussi parce que nous avons pu avoir les moyens d'entretenir un peu moins d'écoles. Donc, j'en suis plutôt satisfait à divers titres.

Sur votre question par rapport à ce qui est envisagé pour les enfants de maternelle, nous nous donnons un temps de travail. Pour l'instant, aucune position n'est prise. Il y a trois ans pour le faire. Cela fait partie déjà des demandes des écoles privées. Il faut que l'on regarde l'ensemble des tenants et des aboutissants, avec l'Adjoint aux Finances et l'Adjointe à l'Education, et en suivant de près ce qui sera envisagé, pour quelque chose qui n'est pas immédiat.

Je pense que je vous ai donné les explications que vous souhaitez, me semble-t-il.

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Oppositions : 6

Abstentions: 3

Adopté à la majorité.

2018-103

Subvention du projet « Nevers a un talent fou »

Adopté à l'unanimité.

2018-104

Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation de la Ville de Nevers – Année scolaire 2017-2018

Adopté à l'unanimité.

2018-105Convention d'attribution par Nevers Agglomération de fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables

M. le Maire – Je passe la parole à Isabelle Kozmin pour la délibération n° 104 sur l'attribution par Nevers Agglomération de fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables.

Mme Kozmin – Par délibération en date du 25 mai 2016, les conseillers communautaires ont adopté le schéma directeur cyclable de Nevers Agglomération.

Ce schéma directeur cyclable est un outil de programmation et de planification, dépourvu de caractère obligatoire. Il vise à donner un cadre de référence aux communes de l'agglomération pour la mise en place de mesures en vue de favoriser les déplacements quotidiens à vélo.

Dans cet objectif, le schéma directeur cyclable émet un certain nombre de préconisations et notamment la mise en place d'aménagements spécifiques. Ces aménagements relevant à la fois du champ des compétences communales (voirie) et de Nevers Agglomération (mobilités), il a été décidé d'établir un partage à 50/50 du financement des travaux.

Le financement de Nevers Agglomération interviendra sous la forme de fonds de concours versés à chacune des communes en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La convention ci-annexée a pour objet de définir les modalités de réalisation des aménagements cyclables, les principes retenus pour leur financement ainsi que la liste des travaux programmés en 2018 par la ville de Nevers.

Cette convention-cadre sera complétée chaque année par une annexe qui, selon le programme de travaux arrêté, précisera les montants exacts issus des devis établis par les communes et validés par Nevers Agglomération.

Il est proposé aux conseillers municipaux :

- D'approuver le projet de convention-cadre d'attribution de fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables, ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Maire de Nevers à signer la convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

M. le Maire - Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Je voudrais signifier, encore une fois, la modestie des projets neversois dans le cadre du schéma directeur vélo approuvé par Nevers Agglomération. Je dirais que Nevers, ville du vélo, il y a encore du chemin à faire, et cela avance lentement, je dirais presque moins vite qu'à vélo.

Par contre, je voudrais quand même décerner un *satisfecit* à la décision de mettre en place une zone de rencontre, parce que cela va dans le sens vraiment d'un meilleur partage de l'espace public et d'une circulation apaisée. Elle est caractérisée

par la priorité aux piétons et aux cyclistes, avec une vitesse maximale de 20 km/h, et vraiment je m'en réjouis.

Je voudrais toutefois revenir sur un problème repéré à ce sujet, repéré par l'association Zig-Zag, qui a pointé un point noir concernant l'axe de la gare à la préfecture par l'avenue du Général de Gaulle et le boulevard Pierre Bérégovoy. Je profite de notre présence dans cette enceinte pour demander ce qu'il en est. En effet, il a été repéré que sur un kilomètre cinq changements de réglementation de la vitesse maximum autorisée sont prévus, et bien évidemment l'automobiliste neversois, le touriste, rencontrera un panneau différent à tous les 200 mètres, et ne pourra pas les voir en conduisant.

Sur le baromètre des villes cyclables, Nevers obtient la note de 2,85 sur 6, avec un « climat vélo plutôt défavorable ». Voilà ce qu'il est dit dans cette étude. Il est dit que globalement les cyclistes ressentaient de l'insécurité, qu'il y avait des chaînons manquants entre les différentes pistes cyclables, que la communication au sujet du vélo était insuffisante, que la mairie, pour aller vite, ne prenait pas assez en compte les besoins des cyclistes, qu'il n'y avait pas assez de parkings pour les vélos, et que, pour les Neversois, le périmètre de la gare, de l'avenue du Général de Gaulle, de la place Carnot, était particulièrement dangereux.

Je voudrais vous parler de ce qui s'est passé pour les 10 ans d'AOC, mais, rassurez-vous, en rapport avec le vélo. Nous avons invité Nicolas Pressicaud, qui a écrit deux ouvrages : « Et le vélo dans tout ça ? », « Du vélo dans la mobilité durable », et je vous livre quelques-unes de ses considérations, de façon à ouvrir un peu le débat. Il nous disait que les déplacements à pied sont de 15 %, quand les déplacements en vélo sont globalement de moins de 5 %, mais que, quand on le veut, quand il y a une volonté politique, on peut monter jusqu'à 15 %, ce qui est le cas à Strasbourg. Il a martelé aussi qu'introduire le vélo dans la ville n'était pas utopiste, puisque des villes en Belgique et au Danemark l'ont fait.

Je voudrais enfin dire que le vélo a un triple enjeu : la baisse de la pollution, la baisse de l'accidentologie, mais aussi constitue un mode de déplacement de la convivialité. Le vélo permet d'élargir l'espace vécu. Nicolas Pressicaud a terminé en parlant de Nevers, et il a dit qu'à Nevers il faudrait en termes de voirie et d'attaches 450 à 600 places pour satisfaire les besoins. Vous voyez qu'on en est loin. Et je terminerais de la façon suivante, en rappelant l'engagement 31 qui était le vôtre, et qui consistait à dire que Nevers deviendrait la ville du vélo. J'ai bien aimé un titre d'un article de Zig-Zag qui dit qu'il faudrait « changer de braquet à Nevers ».

M. le Maire – Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin – En effet, le baromètre cyclable n'est pas très bon pour la ville de Nevers. Nous sommes bien conscients qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire. Plusieurs points d'amélioration sont en cours, clairement, mais nous avons bien entrepris ce chemin-là.

Nous commençons en 2018, en effet, par la création de la bande cyclable de la rue du 13^{ème} de ligne, puisque nous sommes en travaux au niveau de cette voie.

Nous allons poser 92 accroche-vélos. Avant de poser des accroche-vélos, nous faisons un état des lieux de ce qui est déjà présent sur la ville, et où ils sont positionnés. Nous en profiterons pour en déplacer certains et en mettre d'autres.

Et puis nous choisissons également de marquer des sas vélos aux carrefours à feu. C'est un début. La suite est en 2019 et en 2020.

Pour en revenir ensuite à la zone 20 qui est bordée, selon vous, de voies compliquées en termes de vitesses, n'oublions pas que la zone 20 n'a pas été imaginée hors sol. Cette zone 20 est bordée de rues qui permettent non seulement de pénétrer dans cette zone 20, dans le cœur historique et commerçant de la ville, mais également d'aller dans d'autres quartiers de la ville, ou même de quitter la ville de Nevers. L'idée n'est pas d'empêcher les concitoyens de rouler et d'aller où bon leur semble. Il est aussi nécessaire d'avoir des vitesses plus élevées que 20 km/h, pour justement aller dans d'autres itinéraires que le cœur historique ou commerçant. En effet, peut-être que l'avenue du Général de Gaulle voit une vitesse limitée parfois à 30 km/h, là où il y a nécessité de ralentir parce qu'il y a un flux piéton qui est important. Après, nous pouvons repasser à 50 km/h parce que ce flux est peut-être moins important. Nous avons imaginé cette avenue du Général de Gaulle sans changer les vitesses qui sont en place aujourd'hui. L'avenue Pierre Bérégovoy, c'est la même chose. Demain l'avenue Pierre Bérégovoy va faire l'objet de travaux. A ce moment-là, nous reverrons également sa vitesse, en fonction des aménagements nouveaux que nous allons faire.

Mais un peu de patience. Des choses se mettent en place, des aménagements seront peut-être testés et modifiés si nécessité. Prenez simplement en compte, ce serait plaisant, ces progrès qui sont amorcés, et qui ne feront que prospérer sur les mois à venir. Je vous en remercie.

M. le Maire – Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je vous remercie pour les précisions apportées, mais je m'attacherais à rappeler l'engagement 31 du programme de Nevers à Venir, « *Faire de Nevers une ville du vélo, en la réintégrant au club des villes cyclables* ». Est-ce qu'une démarche a été entamée ? « ... *en augmentant le nombre de pistes cyclables protégées...* ». Ou en sommes-nous ? « ...*et en créant un parc de vélos en libre-service pour favoriser l'émergence de transports doux* ». J'aimerais savoir, dans le bilan que vous avez présenté aux Neversois dernièrement, dans quelle catégorie vous l'avez mis : « en cours », « réalisé » ou « pas fait ». J'ai l'impression que vous avez annoncé beaucoup de réalisations, mais je me demande s'il y en a qui sont encore « en cours ».

M. le Maire – Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin – Monsieur Lagrib, si vous pouviez écouter un tout petit peu ce que nous tentons de vous exposer, ce serait peut-être plus simple. En effet, il y a plusieurs démarches en cours. C'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure. Le seul point, par contre, que je n'ai pas évoqué, est le parc de vélos en partage. C'est quelque chose qui est à

l'étude, mais qui ne se jette pas comme cela dans les décisions opérationnelles immédiatement, dans la mesure où cela a un coût très important. Il est donc nécessaire de faire une étude claire, précise, d'opportunité et de faisabilité sur le territoire de Nevers Agglomération, et non pas exclusivement Ville de Nevers, car cela n'aurait pas grand intérêt. C'est aussi « en cours ».

M. le Maire –

Je vais rassurer M. Lagrib, nous ne trichons pas, c'était dans les « en cours ».

Des précisions pour Mme Nathalie Charvy. Vous dites que nous n'allons pas assez vite ? Nous menons un projet qui est positif, qui va de l'avant. Nous partions de loin. Si vous dites que nous partons de loin à Nevers, c'est donc qu'il y avait une forte carence précédemment. C'est pour cela que nous en étions conscients, et que nous avons inscrit dans le programme de Nevers à Venir ce projet de développer une ville du cycle, qui est devenue agglomération du cycle, et qui, dans notre esprit, n'est pas que sur le mode de mobilité, qui est sur un mode industriel, de s'appuyer sur les entreprises existantes, telles que Look Fixations, Look Cycles, etc., que nous rencontrons régulièrement, et d'autres sachants, et Miguel Martinez m'a proposé ses services aussi pour nous accompagner sur une véritable boucle de randonnée et de chemins de randonnée et également du cycle.

Mais l'objectif, c'était aussi industriel, et que l'on essaie d'attirer, de par les expertises des entreprises déjà présentes, des équipementiers. Je le redis, au niveau du vélo à assistance électrique, je crois que l'on est à 1/7^{ème} de ce qu'est l'Allemagne, même si elle a une autre culture du vélo. Donc la France a un large potentiel, et nous pouvons y prendre notre part. Il n'y a pas que le vélo à assistance électrique. Il y a les autres modes de mobilité qui peuvent s'apparenter à du cycle, mais il y a aussi le vélo tout court. Nous essayons de le soutenir aussi au niveau des événements sportifs, à partir du moment où ils sont déterminés ensemble et pas imposés. Nous essayons de le déterminer aussi sur des points de départ touristiques, et enfin nous en avons un, qu'il va falloir améliorer, mais Yvan Doirieux, au niveau de la base nautique, met aussi à disposition des vélos maintenant, et c'est un vrai plus, et cela devrait exister depuis longtemps d'ailleurs. Nous réfléchissons à l'utilisation de la maison proche de la Tour Goguin pour être un nouveau point de départ aussi pour des locations de vélos. Il y a l'ancienne usine d'eau côté port de la Jonction qui pourrait aussi également bien s'y prêter.

Donc, vous le voyez, ce ne sont pas les projets qui manquent. Il faut juste que nous avancions sur les sujets, et que nous préparions les budgets.

Pour la grande zone 20 que vous saluez, Madame Charvy, même si elle n'est pas parfaite, et rien n'est parfait, c'est aussi expérimental. Je pense que, dans une ville comme Nevers, c'est quand même à souligner, parce que c'est quand même une zone importante que nous avons voulu marquer, en tout cas dans un premier temps.

J'entends bien qu'il y a des changements de vitesses, mais l'idée, c'est que tout le monde coexiste. Je reviens du Congrès de « Villes de France », où il y a eu des sujets autour de la place du vélo ; il y a une grande majorité de maires qui essaient de faire cohabiter tout le monde pour l'instant, même si les choses évolueront avec le véhicule autonome, qui aura, pour le coup, beaucoup moins besoin d'accéder en

ville. Nous allons vivre une vraie révolution et 'vélorution'. Nous sommes dans une période transitoire. Nous avons essayé de faire pour le mieux. Et faire cohabiter tout le monde, c'est aussi que les mesures soient comprises. Mettre des voies où les gens ne respecteront pas le 20 km/h, je ne vois pas l'intérêt. Ce n'est déjà pas beaucoup, et c'est normal que ce ne soit pas beaucoup quand il y a la priorité aux piétons, quand il n'y a plus de trottoirs.

Par contre, là où c'est plus compliqué, l'idée n'est pas de piéger les automobilistes. Nous essayons que cela se passe pour le mieux. Nous serons très attentifs aux retours, aux zones accidentogènes. Je rappelle aussi que, quand c'est 30 ou 50 ailleurs, ce sont des vitesses maximales. Ce n'est pas parce qu'il est marqué 50 qu'il faut rouler à 50. Si vous circulez avenue du Général de Gaulle le samedi matin avec le marché, vous roulez peut-être à 10 ou à 15. Et puis le soir, à 22 h 00, quand il n'y a pas grand monde, effectivement, vous pouvez rouler à 50, et cela ne présente pas un danger manifeste, et cela existe depuis des décennies comme cela.

Je pense qu'il faut aussi voir autrement les limitations de vitesse. Ce sont des limitations, mais ce ne sont pas des vitesses obligatoires minimales. Or, beaucoup de gens les voient comme cela.

Nous sommes en phase expérimentale. Nous sommes en phase de contrôle de vitesse aussi, de contrôle de comportements. Il faut que les Neversois s'habituent, mais je pense que c'est un réel progrès d'avoir mis ce cœur de ville, ce cœur d'agglomération en plus du travail que nous portons.

J'entends bien que les pistes cyclables complémentaires ne se font peut-être pas assez vite. Il y en aura une nouvelle en lien avec la réfection de l'avenue Bérégofoy. En revanche, si nous travaillons avec les autres maires de l'agglomération, on peut arriver à un schéma intéressant, parce que beaucoup plus vaste et beaucoup plus logique, et ne pas s'arrêter aux portes de chaque commune. Par contre, cela prend plus de temps. Mais maintenant, il faudrait que l'on arrive à la transformation comme au rugby.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Ne vous en déplaise, je dirais « notre » programme, car nous avons contribué à être très actifs. Ce n'est pas le fait que des pistes ne soient pas en réflexion ; c'est que, dans la politique globale, et ce sont des choix de priorités, vous avez préféré miser sur une priorité de développement extérieur, alors que notamment dans un autre de nos engagements, nous voulions mettre une priorité sur l'existant. Dans le domaine économique, l'engagement 14 du programme de Nevers A Venir indique : « *Création d'un pôle économique et industriel générateur d'emplois autour du cycle en lien avec les entreprises locales* ». Je pense qu'une grosse partie du programme a été délaissée, au profit de la politique extérieure, notamment dans le cadre du numérique et de la robotique.

M. le Maire –

J'ai du mal à suivre, parce que vous passez du vélo au développement économique. Je suis content de voir que c'est votre bible, notre programme, et cela fait plaisir. Nous le connaissons bien, notre programme. Vous parlez de promouvoir le local.

Oui, nous le faisons : 70 % sont des retombées locales sur le plan du département sur les emplois et sur les activités économiques. Soutenir aussi une politique d'investissements forte, c'est soutenir l'emploi et soutenir le développement des entreprises. Mais de surcroît, je souhaite développer le cycle sous l'aspect industriel. Mais ce n'est pas parce que le maire le souhaite que cela se fait. C'est compliqué à travailler, que l'on s'est rendu compte qu'un projet qui serait porté uniquement par la Ville n'aurait pas de sens. Nous avons donc souhaité le porter au niveau de l'Agglomération, qui a la compétence économique, et trouver des moyens pour porter cela. J'ai recherché l'aide du Département ; pour l'instant pas grand-chose, et je pense que je n'aurai rien. J'ai également sollicité l'aide de la Région, et Marie-Guite Dufay sur le principe est d'accord, et ses services travaillent sur le sujet. Je suis sujet à attendre aussi que la Région se positionne sur une aide financière pour porter un projet qui pourrait intéresser des activités complémentaires à l'existant sur le plan industriel du cycle. Nous sommes bien dans le respect de nos engagements.

Monsieur Barsse.

- M. Barsse – Toujours dans le respect de nos engagements, je trouve que le développement d'un deux-roues développé localement de façon originale par les ESAT, le Geebee est quand même une belle réalisation.
- M. le Maire – A la fois sur le cycle et à la fois sur l'économie, et l'emploi à venir.
- M. Barsse – Et le handicap.
- M. le Maire – Et le handicap, puisque c'est effectivement permettre à des travailleurs présentant un handicap de l'assembler.
- M. Barsse – Et de Nevers.
- M. le Maire – Et de Nevers. Et pour certains, peut-être de l'utiliser, en fonction du handicap, parce qu'il est assez facile d'utilisation. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Concernant le Geebee, on en attend les retombées. Il y a eu un article dans la presse à ce sujet. On attend de voir. Vous avez compris la question. Vous mettez toujours la faute sur le Département, mais on ne connaît pas les relations que vous avez avec lui. Mais dans le domaine du cycle local, je prends notamment le comité départemental du cyclisme dans la Nièvre, on a vu les résultats. Quelles sont les relations avec les partenaires locaux industriels autour du cycle ? Nous avons vu que la Look Cyclo ne se fait plus. Il y a beaucoup de choses qui font que nous ne travaillons pas assez, ou que nous n'écoutons pas assez les acteurs locaux dans ce domaine.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib. Cela s'appelle La Look. Et la Look ne se fait plus. Elle ne se fait plus parce qu'il y a des gens qui se sont comportés, pour parler familièrement, « comme des sagouins », lorsqu'elle a été faite la dernière fois. Nous avons lié cette manifestation aux Foulées de Nevers, et à l'époque les dirigeants de l'ASF n'ont pas respecté les consignes et ont déplacé les équipements qui étaient dédiés à la Look le lendemain. C'est pour cela que nous avons « dé-marié » l'événement, et qu'il y a

eu une nouvelle épreuve, transalpine, qui a beaucoup plus de concurrents. Par contre, elle travaille sur une nouvelle épreuve, qui sera différente, et qui pourra concerner beaucoup plus de pratiquants que la course cycliste que nous connaissions. Donc, Look ne s'est pas désinvestie à ce jour, et à ma connaissance, du territoire.

Pour ce que vous évoquez pour le reste, je suis très à l'aise là-dessus : si vous avez des problèmes, voyez l'ancien vice-président de l'Agglomération aux sports, qui a un peu « cafouillé », on va dire, mais la décision de M. Léger lui revient. Nous avons organisé par deux fois la Route de France à Nevers, donc nous n'avons jamais rejeté cette épreuve, et il était convenu de la faire l'an prochain, si nous n'avions pas le Tour de France. Les choses sont allées autrement. On a imposé à l'Agglomération et fait du chantage en disant « si vous ne faites pas cela, vous allez voir, vous n'aurez pas le Tour de France », moi, le chantage, je ne fonctionne jamais comme cela. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais ne mettez pas les reproches quand vous ne connaissez pas les dossiers, ou alors ne vous faites jamais juge, parce que je suis inquiet pour le client.

Je vous assure que nous portons tous nos efforts sur le cycle, comme beaucoup d'autres villes, que nous avons la chance d'avoir une histoire autour du vélo à Nevers, mais qu'il faut coordonner, agrémenter. Et je ne mets pas tout sur la faute du Département ; je dis simplement que le Département, que j'ai sollicité, à ce jour ne me fournit rien sur l'aide au développement du cycle sur le territoire. C'est une réalité. Chacun appréciera. Je préférerais que cela soit autrement.

Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin – C'était pour conclure sur une note positive ; c'est que, malgré quelques critiques sur la lenteur du développement des aménagements cyclables, en fait nous œuvrons tous au sein de ce Conseil, et Nevers Agglomération également, pour qu'il y ait de plus en plus d'adeptes, voire d'addicts, du vélo. Et on peut s'en féliciter.

M. le Maire – C'est la conclusion de la sagesse. Nous allons essayer de progresser petit à petit et de pédaler dans le bon sens.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-106 **Convention entre la Ville de Nevers et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre concernant le passage d'un câble d'alimentation électrique sur sa façade**
Adopté à l'unanimité.

2018-107 **Convention avec Nevers Agglomération pour régularisation d'une servitude de passage d'eaux usées**
Adopté à l'unanimité.

- 2018-108 Open de France : Tournoi U9 de Baseball
Adopté à l'unanimité.
- 2018-109 Trophée « Bouge ta boîte » 2018 : convention de partenariat
Adopté à l'unanimité.
- 2018-110 Ecole du Louvre. Organisation de deux cycles de cours – convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2018-2019
Adopté à l'unanimité.
- 2018-111 Dépôt d'œuvres au Centre Artistique Jean Baffier à Sancoins – Convention de dépôt Ville de Nevers / Ville de Sancoins
Adopté à l'unanimité.
- 2018-114 Convention de partenariat avec l'association des amis de Claude Tillier et Monsieur François Girard
Adopté à l'unanimité.
- 2018-112 Convention de partenariat avec la MCNA et la Compagnie du Chaland
Adopté à l'unanimité.
- 2018-113 Avenant n°1 à la convention pour le développement de la lecture en milieu carcéral
Adopté à l'unanimité.
- 2018-115 Soutien à l'association Les Acteurs Solidaires en Marche (ASEM). Attribution d'une subvention

M. le Maire – Il nous reste à examiner la délibération n°115, qui concerne le soutien à l'ASEM. C'est Danielle Franel qui nous présente le texte.

Mme Franel – Implantée au cœur du quartier des Courlis, l'ASEM (Association des Acteurs Solidaires en Marche) œuvre en lien direct avec le nouveau Contrat de Ville. Les actions mises en place se trouvent principalement dans le secteur de la mission citoyenne avec pour objectif de favoriser et d'accompagner les habitants à la vie de leur quartier.

De nombreuses activités sont proposées aux habitants leur permettant de maintenir le lien social, ces différentes activités dans le domaine du Mieux Vivre Ensemble se font en association avec le Foyer Logement de la Roseraie et le Centre Socio Culturel de la Baratte. La Mission Citoyenne s'implique dans le domaine environnemental en participant au Défi Familles à Energie positive pour laquelle l'équipe « Ondes Positives », conduite par l'Adulte Relais de l'ASEM, a remporté le premier prix du Palmarès Energie en 2015-2016 et 2016-2017.

Le relogement de l'Association sur le site de l'ex-école élémentaire Claude Tillier lui permettra d'étoffer ses différentes activités sur le quartier. Elle disposera désormais d'une vraie salle d'activités, à la disposition des habitants du quartier. Des actions spécifiques se mettent en place régulièrement avec les habitants du quartier, le Centre Socio Culturel de la Baratte ainsi que le collège des Courlis.

De même, l'association disposera désormais du local nécessaire pour proposer aux habitants le prêt de petits matériels de bricolage. Au vu des activités de l'Association et des projets en cours, la Ville de Nevers attribue une subvention de 30 000 € pour l'ensemble des actions de la Mission Citoyenne.

La Chambre des Métiers et le Syndicat des Garagistes ont donné leur aval afin que l'ASEM ouvre sur le site de Nelson Mandela un garage solidaire dont l'encadrement sera assuré par un agent titulaire du CAP Mécanique Auto.

L'ouverture de ce garage solidaire doit répondre à certains objectifs :

- Lever le frein à la mobilité et faciliter la recherche d'emploi,
- Permettre à un public en difficulté d'utiliser des véhicules répondant aux normes de sécurité.

L'ASEM s'engagera de son côté sur les points suivants :

- Interventions portant sur l'entretien courant des véhicules et tarif en vigueur à la date du 18 mai 2018 (liste en annexe) et à n'utiliser que des pièces neuves constructeur ou échange standard référencé constructeur,
- Interventions sur prescription sociale (critères de ressources définis en annexe),
- Interventions sur prescription sociale limitées à 150 par an,
- Recrutement d'un agent en insertion pour assurer le suivi administratif,
- Bilan semestriel des activités.

Telle que cette activité a été définie en étroite collaboration avec la Chambre des Métiers et le Syndicat des Garagistes, l'activité du garage solidaire ne vient pas concurrencer les garagistes locaux, car elle s'adresse à un public à faibles revenus. Les usagers du garage solidaire seront orientés auprès de cette structure uniquement par les services sociaux. Un particulier, quels que soient ses revenus, ne pourra pas s'adresser directement au garage solidaire.

Pendant toute la durée de fonctionnement du garage solidaire, la Ville de Nevers restera l'interlocuteur privilégié des chambres consulaires et du Syndicat des Garagistes.

Afin de permettre à l'Association d'ouvrir le garage solidaire dès le 1^{er} septembre 2018, la Ville prendra en charge jusqu'à une hauteur de 10 000 € l'ensemble des réalisations nécessaires à cette nouvelle activité.

Compte tenu des objectifs que s'est fixée l'ASEM, je vous propose de lui attribuer une subvention de 30 000 € (Mission Citoyenne), la Ville assurant des travaux à hauteur de 10 000 € dans le cadre de l'ouverture du garage solidaire (réalisation des travaux définis dans la convention ci-jointe). Les travaux dépassant ce seuil seront pris en charge par l'Association.

Je vous propose d'approuver la convention ci-jointe définissant les conditions d'utilisation de cette subvention.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018 nature 6574 opération 495. La commission 2 a réservé un avis favorable le 6 juin 2018.

Pour répondre à une question posée préalablement et demandant si la subvention correspondait à celle qui a été demandée, nous versons rarement des subventions supérieures à ce que l'on nous demande.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire. Comme vous le dites dans la délibération, l'ASEM exerce des missions essentielles pour le lien social, la réinsertion, le mieux-vivre ensemble dans le quartier des Courlis. Et elle sort d'une situation financière difficile, parce que des décisions difficiles, mais courageuses, ont été prises par son Conseil d'Administration.

Elle met en place, cette année, un nouveau service, lui aussi essentiel et qui a « du sens » : un garage solidaire, permettant aux habitants en situation de précarité de réaliser, à moindres frais, des réparations sur leur véhicule, tout en ne concurrençant pas les garages automobiles existants, comme c'est bien indiqué.

Aussi, on pourrait quand même s'attendre à ce que l'aide de 10 000 €, fléchée par la Ville sur les travaux nécessaires à la mise en place du garage solidaire, vienne en plus de la subvention existante. C'est la raison pour laquelle l'ASEM sollicitait Mme Franel, cette année, pour 55 500 €, c'est-à-dire une hausse de subvention pour intégrer la mise en place du garage.

Là, ce n'est pas le cas : en fait, vous attribuez 10 000 € pour le garage, mais qui viennent en moins sur la subvention à l'Association, qui passe à 30 000 €, pour un total qui reste donc plafonné à 40 000. Opération blanche pour la Ville.

Donc, en fait, si je comprends bien, la vérité c'est que vous baissez de 25 % la subvention à l'ASEM, qui passe de 40 000 € à 30 000 €, et que vous vous engagez simplement pour une année à effectuer jusqu'à 10 000 € de travaux pour le garage.

Nous ne partageons pas cet état de fait. Et j'ajoute que ce n'est pas particulièrement encourageant pour une association qui dépense tant d'énergie pour améliorer son activité, mais qui doit le faire à moyens constants.

J'ajoute même que l'on peut avoir une crainte : c'est que, l'an prochain, le total tombe à 30 000 €, parce que les travaux étant effectués, la subvention de 10 000 € ne se justifiera plus. Et donc en votant cette subvention cette année, on créerait un précédent, c'est-à-dire de dire que finalement, pour la subvention à l'ASEM, il n'y a pas besoin de mettre 40 000 €, et donc on met 30 000 €. C'est la crainte que nous avons.

Pouvez-vous, à tout le moins, nous garantir que la subvention de l'année prochaine sera maintenue à 40 000 €, et que la mise en place de ce garage n'aura pas été pour vous simplement l'occasion de baisser de 25 % la subvention à l'ASEM ?

- M. le Maire – Danielle Franel.
- Mme Franel – Tout d'abord, oui, 30 000 € + 10 000 €, cela fait effectivement 40 000 €, mais vous oubliez peut-être... Je pense que je suis un peu surprise, parce que vous êtes fréquemment à l'ASEM à chaque fois qu'il y a des réunions. Vous oubliez peut-être la subvention qui est versée par le CCAS, complémentaire.
- M. Diot – C'était 40 000 € l'an dernier. On verse 40 000 € cette année, avec le garage solidaire.
- Mme Franel – C'est cela. On installe le garage. Cela correspond quand même à un financement. Et je vous répète que c'est la somme qui nous a été demandée.
- M. Diot – *(hors micro)*
- Mme Franel – Je vérifierai la somme qui a été demandée, parce qu'à ma connaissance, la somme versée correspond à celle qui a été demandée.
- M. le Maire – Je précise, Monsieur Diot, mais vous le savez, que nous avons largement accompagné l'ASEM...
- Mme Franel – On a aussi du FSE qui a été versé aussi.
- M. le Maire – ... Y compris dans les difficultés, y compris par la recherche d'autres financements, y compris par la réalisation de travaux, et notamment encore récemment, que nous avons inaugurés, pour leur permettre d'avoir des locaux rénovés, plus grands, alors que les anciens locaux n'étaient pas conformes à un fonctionnement décent. Cela faisait partie des poids immobiliers de la Ville de Nevers. Plutôt que de faire des travaux trop coûteux, nous avons délocalisé la structure dans une ancienne école. Le soutien de la Ville de Nevers à l'ASEM, je pense qu'il est bien affirmé, qu'il est raisonnable, et en fonction de nos moyens, tant pour la Ville que pour le CCAS.
- Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je confirme. La subvention a bien baissé. Une demande a été faite de 52 500 €. Vous leur accordez 40 000 €. 30 000 € pour leurs missions, et 10 000 € pour le garage. Sachant qu'ils ont une activité supplémentaire. Lorsque l'on dit que l'on est l'intermédiaire privilégié de l'ASEM concernant le garage solidaire, la moindre des choses, c'est de pouvoir les accompagner au mieux dans cette initiative. Le projet a été travaillé déjà à l'époque en partenariat avec l'ISAT, qui peut aussi accompagner sur le projet.
- Quand j'ai comparé les deux prévisionnels, notamment celui que j'avais suivi et celui que vous nous proposez, je constate des différences énormes, notamment concernant l'achat du matériel. Je ne sais pas si vous vous êtes préoccupé de l'achat du matériel, et de leurs besoins, mais là on est sur un achat de matériels à 1 500 €. Je ne sais pas si vous connaissez le prix des matériaux pour le garage. Sur un précédent prévisionnel, on était à 46 400 €. On est quand même loin du compte. Là, on part sur un salarié. Et sur le précédent prévisionnel, on était quand même sur

8 postes en mécanique, pour pouvoir fournir des prestations à la mesure de la clientèle.

Je pense qu'il aurait fallu, ne serait-ce qu'accorder la subvention sollicitée de 52 500 € pour qu'ils puissent mener ce projet dans l'intérêt des Neversois, de manière à ce qu'il soit pérenne. Je ne sais pas si vous avez visité le garage solidaire qui se trouve dans le Cher, pour éviter de tomber dans les difficultés que ce garage solidaire a pu rencontrer.

Mme Franel –

Monsieur Lagrib, je pense que vous me parlez d'un projet que vous deviez monter. Ce projet, il n'a jamais vu le jour, il me semble. Au moins, le nôtre a le mérite d'aller au bout. Nous avons donné à l'ASEM ce qu'ils nous demandaient. Nous avons fait 30 000 € de travaux dans les locaux. Donc, je pense quand même que c'est un soutien assez important. Je pense que c'est réaliste. C'est bien gentil d'avoir proposé, mais vous n'êtes jamais arrivé au bout. Nous, nous sommes arrivés au bout.

A partir de maintenant, et ces jours-ci, les premières voitures vont être remises en état. De toute façon, vous savez comme moi que ces dispositions ne pourront pas durer jusqu'à la « Saint Jamais », parce que l'évolution des véhicules va beaucoup nous pénaliser, et empêcher que nous puissions continuer de réparer certains véhicules.

Je pense que le projet de l'ASEM que nous avons travaillé tous ensemble est quelque chose de plus réaliste. Peut-être y met-on moins d'argent, peut-être est-ce plus réaliste ; toujours est-il que ce projet ouvre. On a mis 30 000 € de travaux dedans, qui font qu'ils sont bien installés, et qu'ils commencent l'accompagnement auprès de beaucoup de gens qui en ont grand besoin, effectivement, pour retrouver du travail.

M. le Maire –

Je voudrais rafraîchir la mémoire à quelques-uns, parce que c'est un serpent de mer, le garage solidaire. Cela fait dix ou quinze ans que l'on devait en faire un. Je me rappelle, cela devait être l'ANAR qui devait le porter. Sauf qu'à l'époque on n'avait pas eu les financements, et quand je dis « on », c'est que j'étais à l'époque en responsabilité à l'ANAR.

Je suis plutôt satisfait que l'on essaie cette expérience qui existe déjà dans d'autres régions. La Ville apporte largement sa contribution pour que cela fonctionne. On peut toujours vouloir plus ; nous le faisons aussi en fonction de nos capacités.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Je n'ai pas eu de réponse à ma question. En fait, 40 000 € l'an dernier, 40 000 € cette année : cela veut dire que le garage, on le finance en rognant d'autant sur la subvention de fonctionnement. Cela, c'est le constat.

Ensuite, peut-on avoir la garantie que l'an prochain la subvention de fonctionnement à l'ASEM restera à 40 000 € ?

- M. le Maire – Dès que M. l'Adjoint aux Finances aura la garantie de toutes les recettes pour la Ville. Bien sûr que non on ne va pas vous apporter de garanties dans la mesure où l'on n'a pas encore construit notre budget. On va essayer d'être le plus en soutien de tous, comme on essaie de le faire chaque année et en équité. Mais je ne vais pas m'engager aujourd'hui tant que l'on n'a pas travaillé le projet de budget pour l'an prochain, en vous disant oui ou non. Cela ne veut rien dire.
- M. Diot – Mais ce qu'il faut, c'est que tout le monde comprenne bien que, dans cette délibération-là, en arrière-plan, il y a la subvention qui passe de 40 000 € à 30 000 €. Et l'an prochain, on nous dira « on a donné 30 000 € l'an dernier au titre du fonctionnement ; donc on redonne 30 000 € ». Nous ne serons pas dupes.
- M. le Maire – C'est sans doute le rôle de l'opposition de voir le côté sombre des choses. Moi, je retiens le côté positif, et que l'on met un financement qui permet à l'ASEM – et nous ne sommes pas les seuls – de mener ce projet. Et nous l'aidons dans l'installation du garage.
- Danielle Franel.
- Mme Franel – Et je suis quand même encore tout à fait surprise de voir que l'on demande des subventions d'une année sur l'autre sans savoir s'il y aura des résultats. Enfin, franchement ! Ce n'est pas une obligation de verser des subventions.
- M. Diot – *(hors micro)*
- Mme Franel – Eh bien non. Et puis le trou qu'il y avait l'année dernière !
- M. le Maire – Un projet, un budget. Les subventions, ce n'est pas automatique.
- Mme Franel – Moi, je n'ai jamais vu que ce soit automatique.
- M. le Maire – Nous l'avons déjà dit.
- Catherine Fleurier.
- Mme Fleurier – Je voudrais juste confirmer qu'il y a bien eu 20 000 € versés par le CCAS aussi.
- M. Lagrib – L'année dernière, le CCAS avait versé combien ?
- Mme Fleurier – Pareil. Le CCAS n'était jamais intervenu jusqu'à ce que l'on arrive sur l'épicerie sociale. C'était quand même extraordinaire.
- M. le Maire – Comme le Département n'a plus de politiques sectorielles, on finance au global, Monsieur Lagrib. Donc, voilà. Et après, l'association met ce qu'elle veut dedans. C'est un peu ce que l'on nous demande aujourd'hui. Donc on va faire du copié-collé.
- Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Vous vous abstenez sur ce soutien ?

M. Diot – *(hors micro).*

M. le Maire – Je vois bien des chiffres avant des zéros. Il y a bien un soutien.

6 abstentions. C'est voté. Nous allons quand même pouvoir les soutenir malgré tout.

Je précise qu'Hervé Barsse a donné pouvoir à Fabienne Dessartine.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à la majorité.

2018-116 **Journée d'intégration des étudiants 2017-2018 – Attribution d'une subvention**
Adopté à l'unanimité.

2018-117 **INSERR (Institut National de Sécurité et de Recherches) – Signature d'un avenant à la convention constitutive du groupement**
Adopté à l'unanimité.

2018-118 **Signature d'une convention entre la Ville de Nevers et Nièvre Habitat portant sur la propriété du site de l'ancien Centre d'Accueil Universitaire (CAU) 57, rue Faubourg du Grand Mouësse**
Adopté à l'unanimité.

2018-119 **Cession de biens immobiliers et fonciers. Convention de mandat**

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération n° 119 sur la cession de biens immobiliers et fonciers et la convention de mandat. Monsieur Devoise.

M. Devoise – Mesdames et Messieurs, bonsoir. En préambule, je voulais réagir sur les propos de tout à l'heure de M. Sainte Fare Garnot, pour apporter des éléments – c'est dommage qu'il soit parti – sur ce qu'il qualifiait de recul démocratique quant au local mis à disposition de l'opposition. A titre d'information, pour ces locaux, il y a eu une enveloppe qui se situe entre 50 000 et 80 000 € de travaux prévus dans les futurs locaux. Donc, si c'est du recul démocratique, je ne sais pas comment vous expliquer autrement que l'on met quand même les moyens pour que l'opposition puisse travailler dans de bonnes conditions.

Maintenant, je vais passer à la délibération concernant la cession de biens immobiliers et fonciers. Convention de mandat.

La Ville de Nevers est propriétaire d'un patrimoine immobilier représentant une superficie totale d'environ 195 000 m². Dans le cadre de la politique foncière et immobilière que la Ville met en œuvre, l'orientation est de valoriser, en le proposant à la vente, le patrimoine n'ayant pas d'intérêt public essentiel pour notre collectivité. Cette option de gestion active du patrimoine est par ailleurs productive de ressources budgétaires. La réalisation d'un inventaire complet des biens communaux, à partir duquel un questionnement sur les usages et les occupations a été réalisé, a permis de proposer à la vente plusieurs biens immobiliers et fonciers.

Aujourd'hui, après poursuite de la réflexion nous pouvons proposer les biens suivants :

- Deux terrains constructibles sur la commune de Varennes-Vauzelles, impasse des Boulaizes, pour une surface de 2 700 m², et 1 999 m² (cadastrés AS 86 et AS 313). Ces terrains encadrés dans des parcelles privées ne présentent pas d'intérêt pour le site des Senêts.
- Un bâtiment industriel de 1 000 m², 6 rue Paul Bert. Cet espace qui accueillait les Restos du Cœur, va se libérer prochainement.
- Une petite maison mitoyenne dans la cour du 21 rue Saint-Martin, pour une surface de 30 m². Ce bien immobilier, qui est sur deux étages, dont seul le rez-de-chaussée est occupé par une association, semble intéresser le voisin.
- Une copropriété, 13 place du Grand Courlis, composée de bureaux qui étaient occupés par l'association ASEM, et qui sont totalement vétustes. Le toit-terrasse est arrivé en fin de vie. Il pleut régulièrement dans les bureaux. Les travaux pour remettre en état sont trop onéreux.
- Une cour intérieure actuellement occupée par les contreforts pour consolider l'ancien bar « Le Gonzague ». D'une surface de 84 m², cette cour peut apporter une plus-value au bâtiment Le Gonzague.

D'autres pistes nécessitant des réflexions plus complexes sont à l'étude et déboucheront, le moment venu, sur la proposition d'autres cessions.

Pour permettre les cessions dont il est fait état ci-dessus, je vous propose de confier un mandat sans exclusivité, à des professionnels de l'immobilier qui auront pour mission de :

- prendre en charge les modalités de publicité,
- détenir les clés et organiser les visites,
- produire une proposition d'achat basée sur l'estimation de France Domaine.

Aucune autre mission ou prérogative ne leur sera confiée. La rémunération des professionnels de l'immobilier sera exclusivement à la charge des preneurs, dans les conditions habituellement appliquées en matière de cessions immobilières.

Par conséquent, la Ville se réserve :

- la possibilité de vendre indépendamment ses biens,
- la charge des diagnostics préalables et de toutes les formalités nécessaires à la vente,
- la saisine du notaire selon le choix de l'acquéreur pour la mise au point de l'acte,
- la fourniture de tous les justificatifs de propriété,
- le recueil éventuel des surfaces de lots ou fractions de lots de copropriété.

Je vous propose donc :

- de retenir les principes de cession et les conditions de mise à prix tels que présentés ci-dessus,
- et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mandat, dans la limite stricte des prestations confiées, étant entendu que chaque vente sera soumise à la décision de notre assemblée.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018 chapitre 20 opération 478.
A reçu un avis favorable en Commission 3 du 6 juin 2018.

- M. le Maire – Merci. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Nous en avons débattu en commission. Je salue la décision d'avoir ouvert à toutes les agences immobilières pour pouvoir promouvoir le patrimoine de la Ville, et de vendre ce que vous voulez liquider absolument. Pourquoi cette décision n'a-t-elle pas été prise au préalable, dès le départ, pour pouvoir mieux promouvoir les biens dans les meilleures conditions ? Des agences immobilières ont fait part de la difficulté à obtenir la liste des biens, notamment sur la vente du restaurant de la Porte du Croux. Elles ont été étonnées de ne pas avoir eu de publicité pour pouvoir essayer de mettre en vente ce bien.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib. Vous êtes dans le « on » et la généralité, et j'ai horreur de cela. Quelles agences immobilières n'ont pas réussi à avoir la liste des biens de la Ville à vendre ? Donnez-nous des noms.
- M. Lagrib – Elles viendront vous solliciter. Elles vous ont envoyé des mails. Vous devez les avoir reçus.
- M. le Maire – Je vous demande des éléments précis. Les « on », vous êtes un spécialiste du « on » ; « on m'a dit que des agences n'ont pas eu... ». Soit vous nous dites « un tel a été bloqué et n'a pas pu obtenir telle chose... »...
- M. Lagrib – Je ne dénoncerai pas les acteurs locaux...
- M. le Maire – Je ne demande pas de dénoncer.
- M. Lagrib – Cela s'appelle la dénonciation...
- M. le Maire – Je vais vous dire ce que vous faites ; vous colportez des choses qui n'existent pas, et que vous inventez. On vous a déjà pris en flagrant délit, d'ailleurs, mais bon...
- M. Lagrib – Ne vous inquiétez. Je n'avance pas...
- M. le Maire – Monsieur Devoise, voulez-vous répondre à la question que je n'ai moi-même pas bien comprise ?
- M. Devoise – Pourquoi on a mis tant de temps ? C'est parce que l'on prend aussi le temps de la réflexion, et puis on écoute. Nous avons échangé plusieurs fois dans différentes commissions sur le bien fondé de mettre éventuellement certains biens immobiliers sur Agorastore.
- Après, pour vos amis, ou agences immobilières qui n'arrivent pas à connaître comment fonctionne Agorastore, je les engage à aller sur le site de Nevers.fr ; il y a un onglet « ma ville », et vous trouvez « Agorastore », et tout ce que l'on peut y trouver, à la fois du matériel réformé, des biens immobiliers, etc. Les biens qui sont sur Agorastore, tout le monde peut en avoir connaissance. Ce qui m'étonne

toujours, c'est qu'il y ait une ou deux agences immobilières qui arrivent à entrer en contact avec nous pour avoir les biens à la vente.

- M. Lagrib – Ce sont toujours les mêmes !
- M. Devoise – Alors, ils sont plus malins, et ceux que vous connaissez, ils sont moins malins. A un moment donné, je ne peux pas voir toutes les agences immobilières et leur dire où il faut se renseigner. Quand je vais acheter de l'essence, je vais dans une station essence, je ne vais pas dans une boulangerie. A un moment donné, je ne sais plus quoi vous dire.
- Pour répondre simplement à votre question « pourquoi a-t-on mis tant de temps ? » : parce qu'on écoute ce qui est dit en commission, contrairement à ce que vous pouvez penser, suite à des échanges avec Mme Beltier, avec M. Diot, avec vous-même, car nous avons échangé plusieurs fois. Voilà. J'espère avoir répondu à votre question.
- M. le Maire – En même temps, on ne sait pas ceux qui sont moins débrouillards que les autres. Mais plus sérieusement, ce que je voulais dire, c'est que je ne savais pas si la question de M. Lagrib était pourquoi nous avons mis tant de temps à vendre. Car nous n'avons pas mis beaucoup de temps à vendre, ayant vendu rapidement ; ou pourquoi on a mis tant de temps à élargir à d'autres agences immobilières. C'est cela la question peut-être ? Bon. On vend.
- M. Devoise – Cela peut se faire *via* des agences immobilières, mais aussi des personnes entrent en contact directement avec les services, et nous vendons également à des particuliers qui nous ont fait des propositions sur des biens qui sont en vente actuellement. Si des particuliers y arrivent...
- Agorastore, vente aux enchères, et vous pouvez trouver le lien qui vous renvoie vers Agorastore et qui vous permet de trouver les biens immobiliers, le matériel réformé, etc. Il est très intéressant, le site ; vous devriez aller le consulter.
- M. le Maire – Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Moi-même qui n'ai pas bien compris le sens de votre intervention, j'ai retenu deux choses : que c'était bien, mais qu'il était trop tard. Donc, ce que je vous propose de retenir, c'est que c'était quand même bien. Je vous remercie.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, dernière intervention, et puis on avance.
- M. Lagrib – Je vous remercie au nom des agences immobilières qui sont moins futées que les autres.
- M. le Maire – En même temps, on ne sait pas lesquelles. C'est ouvert à tous. Nous sommes très ouverts. Et l'essentiel, c'est de réaliser des ventes, pour que la Ville puisse avoir des ressources supplémentaires, et faire des économies de fonctionnement derrière.

Après, je pense que vous cherchez un peu midi à 14 heures, Monsieur Lagrib, convenons-en.

Nous votons. Sur les cessions, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2018-120 **Vente d'un terrain 24 boulevard Camille Dagonneau à Varennes-Vauzelles**
Adopté à l'unanimité.

2018-121 **Vente d'une maison individuelle 42 rue de la Fosse aux Loups à Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2018-122 **Attribution d'une subvention à l'association du Vélo Sport Nivernais Morvan – Frais supplémentaires. Organisation de la course du 1^{er} mai. Prix de la Ville de Nevers – Souvenir Pierre Bérégovoy**
Adopté à l'unanimité.

2018-123 **Mandat spécial – Déplacement à Lund (Suède)**

M. le Maire - Xavier Morel a la parole concernant le mandat spécial pour le déplacement à Lund, en Suède.

M. Morel – Par courrier en date du 3 juillet 2017, le maire de Lund, M. Lennart Prytz, a invité une délégation officielle de Nevers à se rendre à Lund du 6 au 10 juin 2018 dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de jumelage et afin de participer aux journées internationales de Lund.

Les cérémonies du 50^{ème} anniversaire se sont déroulées les 6 et 7 juin 2018. Ce fut l'occasion de découvrir l'évolution de notre ville jumelle et de mettre en œuvre les axes d'une collaboration toujours plus étroite et fructueuse, axes définis dans la charte de jumelage co-signée en mars 2018 à Nevers.

Les Journées Internationales se sont tenues du 7 au 10 juin 2018. Au programme une présentation de chacune des villes jumelées participantes à savoir Nevers, Greifswald (Allemagne), Zabrze (Pologne), León (Nicaragua), Hamar (Norvège), Dalvik (Islande), Viborg (Danemark), Borgå (Finlande), des conférences et des échanges au niveau culturel, scientifique et droits humains ainsi que la découverte des réalisations et des établissements suédois les plus performants dans leurs domaines d'activités respectifs. Un temps de travail en commun concernant la mise en place d'une plateforme numérique entre les villes jumelées a également eu lieu.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2123-18 relatif aux mandats spéciaux donnés aux élus se rendant à l'étranger,

Je vous demande de bien vouloir donner votre accord sur le déplacement à Lund (Suède) du 6 au 10 juin 2018 de :

- Mme Chrystel Pitoun, Conseillère municipale déléguée aux jumelages et aux relations internationales,
- Mme Fabienne Dessartine, Adjointe au Maire, déléguée à l'Enfance et à l'Education.

A titre indicatif, la dépense correspondant au vol, au transfert et à l'hébergement est évaluée à 1 660 € TTC. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération 470, nature 6532 du budget 2108.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Il me semble que je vous ai fait parvenir des mails ; vous m'avez répondu en Conseil d'Agglomération en tant que Président de l'Agglomération, pour pouvoir nous apporter un récapitulatif des nombreux déplacements à l'étranger, et nous expliquer les retombées que les Neversois auraient pu obtenir de ces déplacements. Lors du dernier Conseil municipal, également, je vous avais demandé d'avoir un comparatif par rapport à ce qui avait été fait en la matière au cours du précédent mandat. Vous aviez dit que vous alliez m'apporter les éléments. A ce jour, je n'ai toujours rien reçu.

M. le Maire –

Les « nombreux » déplacements ! Monsieur Lagrib, vous essayez d'entretenir encore une fois des tas de suspicions sur tout. En fait, vous pratiquez la politique à l'ancienne ; vous ne cherchez pas à construire quelque chose, vous essayez de trouver la faille partout où elle peut se trouver, et essayez de titiller. Ce n'est pas la peine de créer de l'émoi. Je vais vous donner des chiffres qui vont être très parlants.

Tout d'abord, sur l'Agglomération, à chaque fois que l'on fait un voyage, car il y a des objectifs économiques, on rend compte à chaque fois. Je vous ai fait un récapitulatif lors du dernier Conseil d'agglomération avec l'ensemble des coûts de déplacements et de ce que cela représentait. C'est-à-dire grosso modo sur la dernière année 34 000 €, de mémoire, sur un budget de 70 M€. Vous voyez que cela semble très raisonnable.

Sur la Ville, nous allons faire pareil. Il faut savoir que la Ville de Nevers est jumelée avec 12 communes. Même si ce n'est pas notre choix, c'est très bien. Il faut s'ouvrir à l'international. Outre l'amitié, le développement économique de la plateforme numérique dont Lund sera une des villes tests, il y a aussi une orientation emploi, économie, culture, échanges linguistiques, accompagnement de nos jeunes. Ce que faisait aussi la précédente municipalité. Il n'y a pas de choses extrêmement nouvelles, si ce n'est une volonté pour nous, à chaque déplacement, de connoter d'un volet économique, d'échange autour de l'emploi, et ce sera le but de cette plateforme pour permettre des échanges de stages, de vacataires, etc. C'est la partie nouvelle. Nous nous devons à la fois d'accueillir, et de remercier de leur accueil. La plupart du temps, quand nous sommes invités, nous n'avons que le déplacement, et nous hébergeons quand ils viennent ici. Le principe, c'est que l'agent en charge du dossier nous accompagne, et l' élu concerné, ainsi qu'éventuellement un autre élu, pour essayer de faire tourner aussi, comme nous le faisons à l'Agglomération, où nous invitons des élus différents en fonction de la thématique. Voilà ce que je souhaitais préciser. Nous nous devons, dans le cadre de ces échanges, qui sont des échanges de fraternité, d'amitié, historiques aussi,

d'essayer d'être le plus présents possible, mais si l'on ne peut pas répondre favorablement à tout. Il est de coutume, par exemple, quand le nouveau maire est élu à Coblenz, que les maires soient présents. Je n'ai pas pu m'y rendre. Nous nous étions excusés, et il n'y a pas pu y avoir de représentant. Donc, on ne répond pas favorablement de manière systématique, pour différentes raisons, aux sollicitations.

En 2014, nous avons dépensé 796 €, ce qui représente 0,002 % du budget.

Un peu d'augmentation en 2015, avec 952,92 €. Nous étions au même pourcentage.

En 2017, il y a eu plus de déplacements : 6 846,75 €, ce qui représente 0,014 % du budget.

A ce jour, nous sommes à peu près à 3 476 € à la mi-année, soit à peu que la même chose qu'à la même époque l'année passée. Ce qui représente 0,007 %.

Donc, nous sommes dans des sommes, semble-t-il, très raisonnables par rapport à une ville comme la nôtre, avec beaucoup de jumelages, et beaucoup d'ouvertures aussi internationales.

Sur les retombées, il y en a des quantifiables, il y en a qui le sont moins. Exemple de déplacements : Concept Geebee, c'est une entreprise qui s'est implantée. J'espère qu'elle pourra se développer. Il y en a d'autres.

Cette ouverture à l'international nous permet également de monter ce sommet que j'évoquais tout à l'heure, qui sera soutenu au niveau gouvernemental. Donc, c'est intéressant pour notre Ville aussi en termes d'image et d'innovation.

Je voulais aussi préciser, Monsieur Lagrib, pour que les choses soient très claires, que nous sommes très rigoureux sur les dépenses de déplacements. Vous le savez, je n'ai plus de chauffeur attitré régulier. Cela a généré des économies pour la Ville. A chaque fois que je me rends à Paris, je me rends la plupart du temps chez ma famille ; donc je ne fais pas de frais d'hôtellerie, ce que je pourrais faire aussi. Donc, je vous assure que nous essayons vraiment d'être très raisonnables sur nos déplacements. Encore une fois, nous pouvons rester dans nos murs, mais je ne pense pas que cela serait une façon de développer une ville. Et les sommes me paraissent très largement en adéquation avec les quelques capacités quand même de la Ville de Nevers sur son secteur d'échanges internationaux.

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

Bonsoir, Monsieur le Maire. Je voulais dire que, du coup, ces échanges étaient au nombre de trois, avec les différentes villes jumelées. On échange des connaissances, des expériences et du savoir-faire un peu dans tous les domaines.

Nous revenons juste de Lund avec Fabienne Dessartine, où nous avons pu visiter cette ville où il y a énormément d'étudiants. Des collégiens de Nevers y étaient la semaine précédente ; ils ont été vraiment enchantés de rencontrer les suédois. Ils se voient depuis des années. Ils apprennent l'anglais, puisque la plupart du temps les personnes parlent anglais. Cela aide pour l'apprentissage des langues étrangères.

Et puis il y avait là-bas des villes jumelées de Lund ; il y avait la Norvège, l'Islande, etc. Nous avons aussi été invités à un salon sur le numérique, la robotique en octobre en Norvège. Nous avons parlé de la plateforme numérique. Elle va aider, je pense, à beaucoup de choses, et j'ai invité tout le monde à notre salon de l'innovation du 8 au 10 novembre 2018.

M. le Maire – Merci. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci pour ces précisions. Serait-il possible de nous faire parvenir les tableaux que je vous ai demandés par mail, pour que nous puissions les avoir ? J'ai regardé les comptes administratifs et les budgets prévisionnels, notamment pour le compte 6 532, et je n'arrive pas tout à fait aux mêmes chiffres que les vôtres. En 2014, sur le compte 6 532, on a 3 011 € ; en 2015, on a 1 562 € ; en 2016, on a 1 088 € ; en 2017, on a 8 025 €. Sur le budget prévisionnel sur le compte 6 532, on a 15 750 €. Sauf si je n'ai pas les bons comptes...

M. le Maire – Vous comparez ce qui n'est pas comparable. Là, ce sont les frais de déplacement à l'étranger. Les chiffres que vous avez, c'est l'ensemble des frais de mission, y compris les déplacements sur le territoire national.

M. Lagrib – C'est pour cela que nous voudrions avoir communication du détail.

M. le Maire – Cela n'est pas compliqué à savoir.

M. Lagrib – Merci.

M. le Maire – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-124

Mandat spécial – Déplacement à Siedlce (Pologne)

M. le Maire – Chrystel Pitoun va nous parler du déplacement en Pologne qui aura lieu en juillet.

Mme Pitoun – Normalement, nous devons aller avec Myrienne Bertrand en Pologne, mais pour l'instant les services ne m'ont envoyé ni les horaires d'avion ni les billets d'avion. Rien n'est pris, rien n'est encore vraiment décidé. On n'a pas de programme, on n'a rien. J'attends ces éléments des services.

M. Morel – Ce serait à Siedlce en Pologne, du 29 juin au 2 juillet, et la somme provisionnée est aux alentours de 1 500 €.

Mme Pitoun – Ils ont dû se baser sur l'année dernière.

M. le Maire – Sachant que chaque année – nous y étions allés, avec la Maire adjointe, en 2014, il y a un rassemblement dans un centre culturel qui s'appelle Raymond Tosca, et qui

réunit un certain nombre de jeunes de toutes les villes jumelées de Siedlce, ce qui est particulièrement intéressant sur l'aspect culturel.

Mme Pitoun – Il y aura aussi un temps de travail qui sera prévu afin de préparer la venue à Nevers d'une délégation polonaise le 11 novembre 2018 dans le cadre de la célébration des 100 ans de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, ainsi que les 100 ans de l'indépendance de la Pologne.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Si vous faites ce voyage, vous nous ferez un petit retour, bien évidemment. Avec des photographies, ou des invités, et éventuellement des jeunes qui sont allés là-bas pour qu'ils viennent nous dire quelques mots en Conseil. Je trouve que c'est toujours sympathique, et puis ce sont eux qui sont les plus à même de nous dire comment ils auront vécu leur séjour.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2018-125 **Création d'un comité consultatif des marchés**
Adopté à l'unanimité.

2018-126 **Fusion absorption de la SA d'HLM Logivie par la SH d'HLM Villéo. Autorisation de maintien des garanties des prêts transférés.**
(voir page 68)

MOTIONS

Motion présentée par M. Lagrib : Réforme ferroviaire

M. le Maire – Il nous reste une motion que M. Lagrib va nous présenter.

M. Lagrib – *« Les cheminots de la Nièvre sont en grève depuis le 3 avril 2018 pour affirmer leur refus du projet de réforme de la SNCF proposé par le gouvernement.*

Cette réforme de la SNCF tiendrait notamment à la charge de la dette que supporte l'établissement, et elle consisterait en la remise en cause du statut de l'entreprise et à l'ouverture de la mise en concurrence.

Or, cette dette du système ferroviaire n'est pas celle des cheminots, mais celle de l'Etat, qui, par ses gouvernements successifs pendant plus de trente ans, n'a pas assumé son rôle de propriétaire de la SNCF en ne lui donnant pas les moyens financiers de construire des lignes nouvelles ou d'entretenir le réseau ferré en France.

Pour cela, la SNCF, pendant toutes ces années, a été contrainte d'emprunter, ce qui a augmenté et creusé sa dette, qui, en 2018, atteint près de 55 milliards d'euros.

L'absence de garanties concernant cette dette fait peser de lourdes menaces quant à l'avenir du réseau ferroviaire et sa sécurité. Ce n'est pas 35 M€ que doit reprendre l'Etat, mais la totalité de la dette qui résulte des choix politiques des précédents gouvernements.

L'introduction de la concurrence envisagée comme une solution ne garantit pas une amélioration du service, ni pour les usagers, ni pour les territoires éloignés des grandes métropoles, ni pour les cheminots.

Pourtant, rien dans la réglementation européenne n'oblige le gouvernement à ouvrir à la concurrence le transport ferroviaire de voyageurs en France. Sur la région Bourgogne Franche-Comté, l'article 19 de la convention TER portant sur l'anticipation de l'ouverture à la concurrence a été supprimé. Sur l'agglomération de Nevers, rappelons que c'est plus de 1 400 agents SNCF qui sont concernés par cette réforme. En effet, le pouvoir régalien n'ayant qu'une vue purement budgétaire dans cette réforme, les métiers soi-disant non rentables seront purement réorganisés à la baisse, voire supprimés.

Dans les gares, les points de vente seront de plus en plus menacés, à l'image de la nouvelle restructuration des guichets en gare de Nevers, dont l'amplitude horaire d'ouverture se réduit de nouveau.

Ce serait un nouveau coup dur pour notre territoire. Ces impacts isoleraient un peu plus notre département.

L'aménagement du territoire subira lui aussi les conséquences de cette réforme. L'Etat voulant transférer le coût total des lignes ferroviaires à faible trafic, infrastructures et exploitation aux collectivités locales, il est évident qu'en cette période de restrictions budgétaires, certaines lignes ferroviaires ne pourront pas avoir le financement nécessaire à leur rénovation, à leur maintenance et à leur exploitation. Par conséquent, elles seront condamnées à disparaître, participant ainsi à la désertification de certaines régions, alors que le besoin de mobilité ne cesse de croître.

Par ailleurs, ce projet de réforme visant à laisser le financement des petites lignes aux collectivités menace un peu plus les territoires fragiles comme le nôtre.

Cette réforme du ferroviaire n'aborde à aucun moment les fondamentaux pour améliorer le service public ferroviaire.

En conséquence, le Conseil municipal de Nevers demande au gouvernement :

- De reprendre la totalité de la dette du système ferroviaire français, et non 35 M€ sans aucune contrepartie pour les cheminots,*
- De renoncer à la mise en concurrence dans le transport ferroviaire de voyageurs,*
- De garantir le maintien du financement de petites lignes par l'Etat assurant la pérennité du maillage territorial,*
- De renoncer à la privatisation de la SNCF,*
- Et surtout de maintenir les 6 postes sur le bassin d'emploi de Nevers ».*

Vous avez rencontré les partenaires syndicaux, pour pouvoir évoquer cette question.

M. le Maire – Bien. Par contre, je m'interroge sur le fait qu'il y aurait éventuellement un conflit d'intérêts, puisque vous êtes bien agent SNCF. Je me demande s'il n'y aurait pas conflit d'intérêts à soutenir une motion sur la SNCF en Conseil municipal. C'est une question juridique que je ne m'étais pas posée. Cela me paraît un peu un mélange des genres.

Mais je vais juste vous donner quelques éléments de réponse. Je ne la mettrai pas au vote...

M. Lagrib – Vous m'excuserez, mon collègue n'est pas là...

M. le Maire – C'est une motion de vous. Vous n'êtes plus en groupe, Monsieur Lagrib. Donc, votre collègue ne peut pas la tenir. On se base sur aujourd'hui.

Je vais donner quelques éléments. J'ai reçu à plusieurs reprises les cheminots à chaque fois qu'ils me l'ont demandé. La première fois, 2 heures 20, parce que j'avais un certain nombre de questions à leur poser, pour comprendre clairement les choses. Il y a un certain nombre de mesures sur lesquelles je suis plutôt d'accord : garder un maximum d'effectifs à Nevers, le maillage du territoire... Il y a d'autres choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord avec ce qui est écrit dans le projet de motion, au sujet notamment de la mise en concurrence. J'ai fait un aller et retour à Paris : 40 min de retard à l'aller, 40 min de retard au retour. Je pense qu'il y aura des choses qui feront du bien.

Sur les suites que je vais donner à ces rendez-vous, je reçois le 16 juillet le Directeur Régional de la SNCF Mobilité Bourgogne Franche-Comté, et le dirigeant Unité Opérationnelle Services Bourgogne Franche-Comté Ouest. Nous pourrions discuter un peu plus en amont des sujets qui nous préoccupent localement.

Pour le reste, et pour la grève, j'ai cru comprendre que l'UNSA arrêtaient, que la CFDT y réfléchissait. Je terminerai par une phrase qui va plaire à certains d'entre vous : « S'il est important de bien conduire un mouvement revendicatif, il faut aussi savoir le terminer ». Vous savez de qui c'est ? Maurice Thorez.

M. Diot – Ce que vous êtes prévisible, tout de même !

M. le Maire – Franchement, vous me l'auriez dit en début de Conseil que j'allais la dire, je vous croirais, mais là, ce n'est pas le cas.

M. Diot – *(hors micro).*

M. le Maire – Il n'y a pas de vote. Les motions d'intérêt national, vous les soutenez, sur votre groupe, et puis voilà.

Je le redis, si vous voulez que l'on vote des motions ensemble, travaillez-les ensemble.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Vous restez sur votre position, moi aussi. Il y a des motions sur lesquelles on s'est retrouvés, qui avaient un intérêt local. Celle-ci, il y a des connotations nationales sur lesquelles on ne se retrouve pas nécessairement.

Je serais peut-être encore prévisible, Monsieur Diot, mais je vous annonce le prochain Conseil municipal normalement le 25 septembre.

Bonne soirée. Nous avons fini pratiquement avant demain, ce qui est une performance.

M. le Maire lève la séance à 23 h 52.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

M. Morel

Mme Beltier